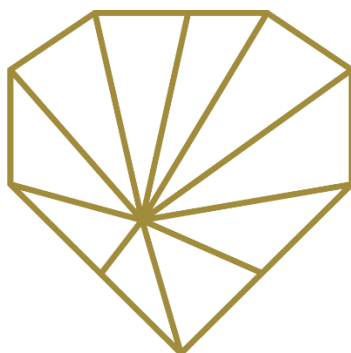


Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le

ID : 050-200043354-20250227-1\_1\_DEL2025\_041-DE



# VILLEDIEU INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

DOSSIER D'APPROBATION, LE 27/02/2025

### 1.3 Etat initial de l'environnement





## SOMMAIRE

Préambule .....	7
<b>PAYSAGE ET CADRE DE VIE .....</b>	<b>9</b>
Chapitre 1 : Le milieu physique .....	10
I. Climat, relief et géologie .....	10
II. L'occupation du sol.....	12
Chapitre 2 : Les unités paysagères .....	17
I. Les paysages bocagers.....	19
II. Les paysages montueux et escarpés : les gorges de la Haute-Sienne et du Thar .....	24
III. Les paysages mixtes : le Val de la Sée dans son écrin .....	26
Chapitre 3 : Le patrimoine remarquable.....	28
I. La Zone Tampon UNESCO du Mont-Saint-Michel .....	28
II. Le Site Patrimonial Remarquable .....	29
III. Les Monuments Historiques.....	30
Chapitre 4 : Architecture et bâti.....	33
I. Le bâti ancien.....	33
II. Le patrimoine lié à l'eau à Villedieu-les-Poêles.....	35
Chapitre 5 : Le axes de découverte touristiques.....	36
Synthèse .....	38
<b>MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE .....</b>	<b>39</b>
Chapitre 1 : Les milieux ordinaires .....	40
I. Les haies bocagères.....	40
II. Les espaces boisés.....	42
III. Les milieux aquatiques .....	42
Chapitre 2 : Les milieux remarquables .....	44
I. Les milieux inventoriés.....	44
II. Les milieux protégés.....	51
III. La Trame Verte et Bleue.....	54
Synthèse .....	66



<b>RISQUE ET SANTE PUBLIQUE</b> .....	67
Chapitre 1 : Les risques naturels .....	68
I. Le risqué lié à la présence d'eau .....	68
II. Le risque mouvement de terrain.....	73
III. Le risque radon.....	75
IV. Le risque sismique .....	76
Chapitre 2 : Les risques technologiques et industriels.....	77
I. Le risque industriel .....	79
II. Le risque de Transport de Matière Dangereuse.....	79
Chapitre 3 : Les autres nuisances et pollutions.....	80
I. Le transport générant des nuisances sonores et des accidents.....	80
II. Les nuisances sonores .....	81
III. Des sites présentant une pollution potentielle des sols .....	82
IV. La qualité de l'air .....	83
Chapitre 4 : La vulnérabilité climatique .....	85
I. Evolution du climat passé.....	85
II. Evolution de l'exposition future .....	86
III. Les effets attendus du changement climatique .....	87
Synthèse .....	88
<b>LES RESSOURCES LOCALES</b> .....	89
Chapitre 1 : La gestion de l'eau .....	90
I. L'état des masses d'eau.....	90
II. L'eau potable.....	92
III. La gestion des eaux usées .....	101
Chapitre 2 : Les ressources en matériaux .....	105
I. Les carrières.....	105
II. Le bois.....	106
Chapitre 3 : La gestion des déchets.....	108
Chapitre 4 : L'énergie .....	109
I. La consommation énergétique.....	109
II. Les émissions de GES.....	110
III. Les énergies renouvelables .....	111
IV. La mobilité durable.....	111



Synthèse .....	115
<b>LES DOCUMENTS CADRE .....</b>	<b>116</b>
I. Les documents avec lesquels le PLUi doit être compatible .....	117
II. Les documents que le PLUi doit prendre en compte .....	119
III. Les documents de référence et de connaissance .....	122



The image features a stylized map of the Villedieu Intercom area. The map is composed of various shades of beige, grey, and light blue, representing different geographical features like fields, roads, and water bodies. Several towns are marked with blue labels and icons of houses: Maupertuis, La Soullès, Percy-en-Normandie, Champrepus, La Lande d'Arou, Rauffigny, Bourguenelles, and Chêrené-le-Vivran. A prominent red line, likely a road or boundary, runs through the map. Overlaid on the map are two large, tilted rectangular shapes: a pink one in the upper left and a green one below it. The pink shape contains the text 'PLUI VILLEDIEU INTERCOM' in white, bold, sans-serif font.

**PLUI**  
VILLEDIEU  
INTERCOM

# PREAMBULE



LES TERRITOIRES DOIVENT ETRE EN CAPACITE DE REpondre A DIFFERENTS ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, PARFOIS CONTRADICTOIRES DANS LE CADRE DE LEURS PLANS ET PROGRAMMES AFIN DE LIMITER AUTANT QUE POSSIBLE LES INCIDENCES NEGATIVES SUR L'ENVIRONNEMENT.

A CE TITRE, L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENTAL, PIECE IMPORTANTE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DOIT POUVOIR METTRE EN EXERGUE LES PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE AFIN DE S'ASSURER QUE LE PLAN OU PROGRAMME EVITE OU REDUISE LES INCIDENCES NEGATIVES SUR CELUI-CI. POUR LES IDENTIFIER ET FACILITER L'ANALYSE, L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT PROPOSE D'ENGAGER UNE LECTURE TRANSVERSALE EN ABORDANT 4 SUJETS MAJEURS.

1. **CADRE DE VIE ET PAYSAGE : LE TERRITOIRE EST-IL ATTRACTIF D'UN POINT DE VUE ENVIRONNEMENTAL ?**
2. **MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE : LE TERRITOIRE DISPOSE-T-IL D'UNE TRAME ECOLOGIQUE DE QUALITE ASSURANT UNE ADEQUATION ENTRE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ?**
3. **RISQUES ET SANTE PUBLIQUE : LE TERRITOIRE DISPOSE-T-IL D'UN DEVELOPPEMENT RESILIENT FACE AUX RISQUES ET NUISANCES ?**
4. **RESSOURCES LOCALES : LE TERRITOIRE DISPOSE-T-IL DE SUFFISAMMENT DE RESSOURCES POUR SON DEVELOPPEMENT ET LES MODES DE VIE DES HABITANTS ?**

The background features a stylized map of the Villedieu Intercom area. The map is composed of various shades of beige, grey, and light blue, representing different geographical features like fields, roads, and water bodies. Several villages are marked with blue labels and icons of houses: Maupertuis, La Souilles, Percy-en-Normandie, Champrepus, La Lande d'Airou, Rouffigny, Bourguenolles, and Chêrené-le-Hérou. A prominent red line, likely a road or boundary, runs through the map. Two large, semi-transparent colored squares are overlaid on the map: a pink one in the upper left and a green one in the lower left. The pink square contains the text 'PLUI VILLEDIEU INTERCOM' in white, and the green square contains a large white number '1'.

**PLUI**  
VILLEDIEU  
INTERCOM

1

# PAYSAGE ET CADRE DE VIE



# Chapitre 1 : Le milieu physique

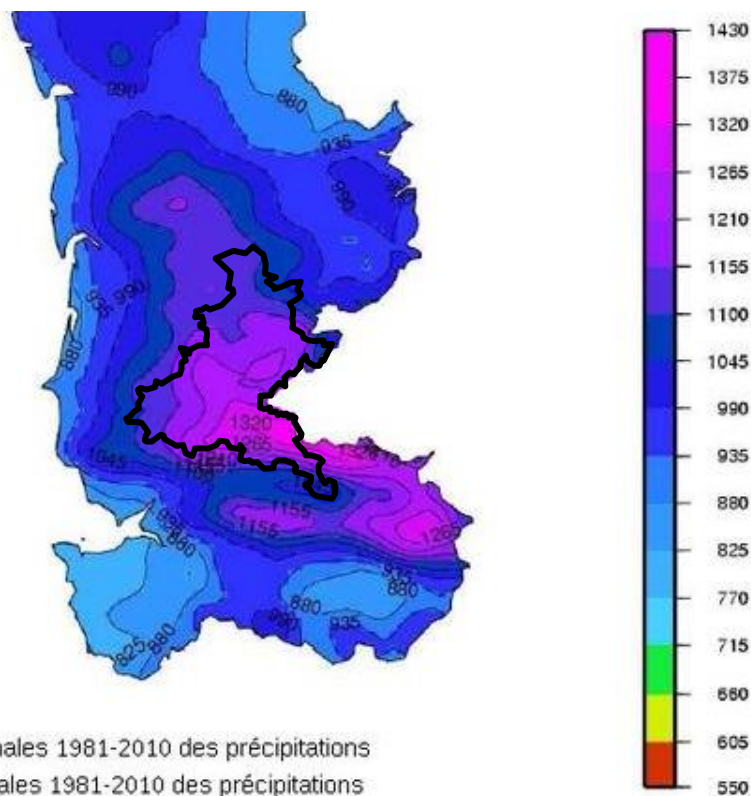
FACTEUR D'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE, LE CADRE DE VIE, AU SENS ENVIRONNEMENTAL DU TERME, PARTICIPE AU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL EN RENFORÇANT SON DYNAMISME RESIDENTIEL ET TOURISTIQUE ET EN INDUISANT L'AMENAGEMENT D'ENTREPRISES QUI SUIVENT LA VOLONTE DES SALARIES DE DISPOSER D'UNE QUALITE DE VIE AGREABLE.

AINSI, LE TERRITOIRE EST-IL ATTRACTIF D'UN POINT DE VUE ENVIRONNEMENTAL ?

## I. Climat, relief et géologie

- Le climat

Le **climat** du territoire des bocages normands porte les caractéristiques d'un régime océanique tempéré : les pluies sont fréquentes mais rarement très intenses, leur distribution annuelle étant marquée par des hivers humides et des précipitations plus faibles durant le printemps et l'été. La pluviométrie du territoire est abondante : entre 1100 et 1300 mm en moyenne annuelle.



Isoplages: normales 1981-2010 des précipitations  
Isolignes: normales 1981-2010 des précipitations

*La pluviométrie du département de la Manche (source : DREAL Manche)*

L'autre caractéristique de ce climat est la clémence de ses températures. L'amplitude des températures est faible.



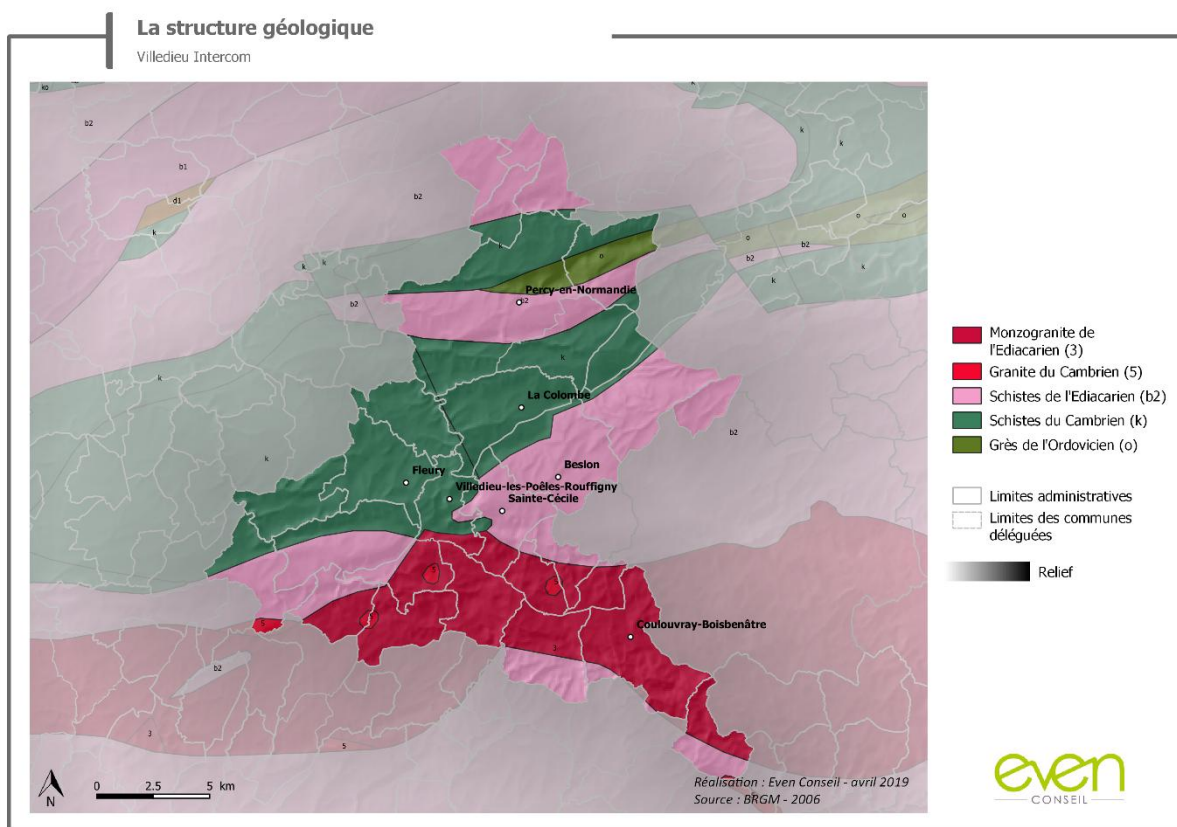
Les vents marins sont prédominants, venant de l'ouest et de forme généralement modérée. C'est un élément remarquable dans le département, par sa vitesse et sa direction.

- **La géologie**

La Normandie est une région de contact entre le Massif armoricain et le Bassin parisien.

Le Massif Armoricain est caractérisé par un socle de roches sédimentaires et métamorphiques anciennes, dominé par quelques formations granitiques. Ces roches sont le témoin de l'histoire ancienne de la région et les mouvements tectoniques qui se sont succédé ont profondément déformé les roches du Massif Armoricain. Elles forment un substrat dur, bien qu'altéré en surface, sur lequel les eaux de pluie ont tendance à ruisseler plutôt qu'à s'infiltrer.

Le socle géologique de la communauté de communes est constitué majoritairement de granites (granite du Cambrien), schistes (schistes du Cambrien et de l'Ediacarien) et grès anciens qui appartiennent au Massif Armoricain.



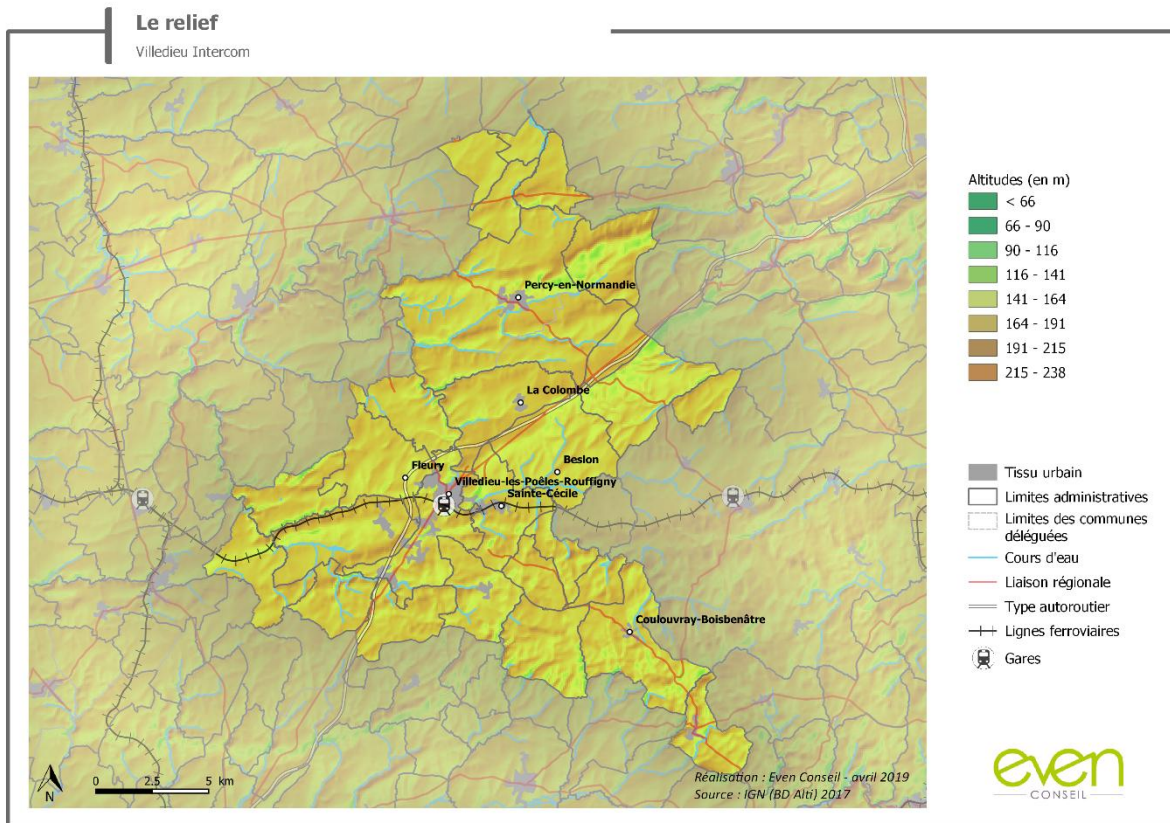
- **Le relief**

Le territoire présente un relief assez varié. Le relief atteint entre 200 et 280 mètres, altitudes maximales du territoire au niveau du Bessin méridional sur les communes de La Colombe, Le Chefresne,



Margueray. Le Mont Robin à Percy-en-Normandie culmine à 276 mètres d'altitude et est un des points culminants du département de la Manche.

Le relief est accidenté avec des collines enchevêtrées qui s'organisent en longues barres de grès et granite et sillonné par de nombreux de cours d'eau : la Sienne, l'Airou, la Gièze, le Trancray, le Glanon...



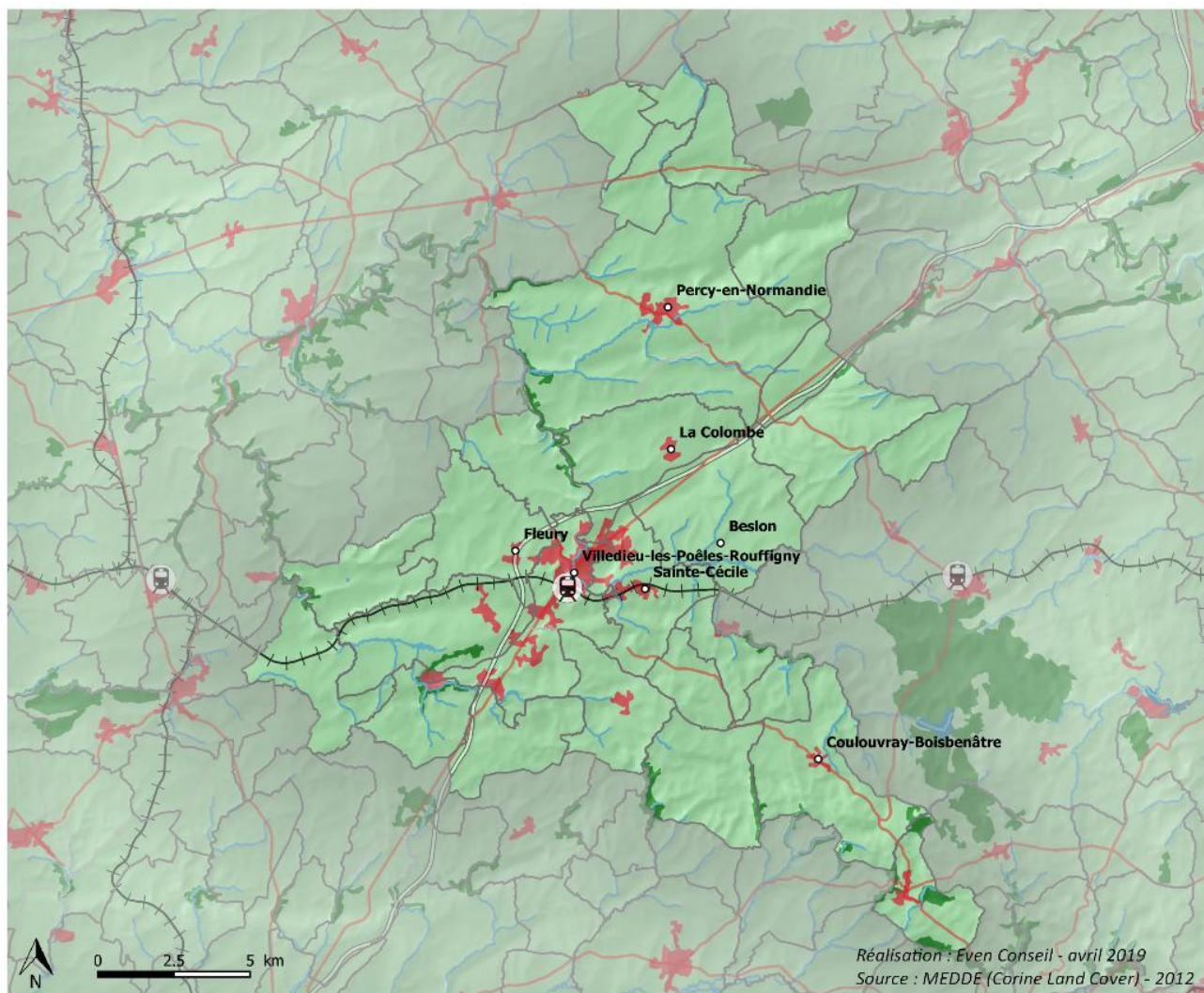
## II. L'occupation du sol

La base de données Corine Land Cover est un inventaire biophysique de l'occupation des terres (carte ci-dessous).



## L'occupation des sols

Villedieu Intercom



- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces forestiers
- Espaces découverts
- Zones humides
- Surfaces en eau

- Limites administratives
- Limites des communes déléguées
- Cours d'eau
- Liaison régionale
- Type autoroutier
- + Lignes ferroviaires
- G Gares
- Relief

Réalisation : Even Conseil - avril 2019  
Source : MEDDE (Corine Land Cover) - 2012

**even**  
CONSEIL



En 2012, le territoire est **peu artificialisé** et très agricoles. La zone urbanisée majeure est celle de Villedieu-les-Poêles au centre du territoire. A plus petite échelle, la ville de Percy-en-Normandie représente également une zone urbanisée du territoire de moyenne importance.

Sur le territoire de Villedieu Intercom, **les terres agricoles recouvrent l'essentiel du territoire**, plus de 95% en 2012. La part d'espaces agricoles a augmenté de 0,1%, évolution peu importante mais qui montre le caractère rural du territoire qui s'est maintenu au fil des décennies.



Source : Corine Land Cover – EVEN Conseil

Les **espaces agricoles** sont dominés par les prairies puisqu'en 2012, elles représentent 66,2% des espaces agricoles et ont augmenté de 3% depuis les années 2000. Le territoire est donc caractérisé par une orientation dominante herbagère dédiée à l'élevage. Les terres arables ne représentent que 12% de ces espaces.

Les **espaces forestiers** représentent seulement 1,9% du territoire, valeur qui n'a d'ailleurs pas évolué depuis les années 2000. Ce sont principalement des ripisylves localisées le long des cours d'eau. La maille bocagère du territoire encore bien conservée peut également donner une impression de boisement.

			2000	2012	EVOLUTION 2000-2012
			HA	HA	%
11	Espaces artificialisés	Zones urbanisées	635	635	
12		Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication	144	144	
13		Mines, décharges et chantiers	32	99	+211,3
14		Espaces verts artificialisés, non agricoles	0	0	
21	Espaces agricoles	Terres arables	3048	3764	+23,5
22		Cultures permanentes	0	0	
23		Prairies	17725	19645	+10,8
24		Zones agricoles hétérogènes	5766	4816	-16,5
31	Espaces forestiers	Forêts	554	554	
32		Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	0	0	
33	Espaces découverts	Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	0	0	
41	Zones humides	Zones humides intérieures	0	0	
42		Zones humides côtières	0	0	
51	Surfaces en eau	Eaux continentales	0	0	
52		Eaux maritimes	0	0	

Occupation du sol (source : Corine Land Cover – EVEN Conseil)



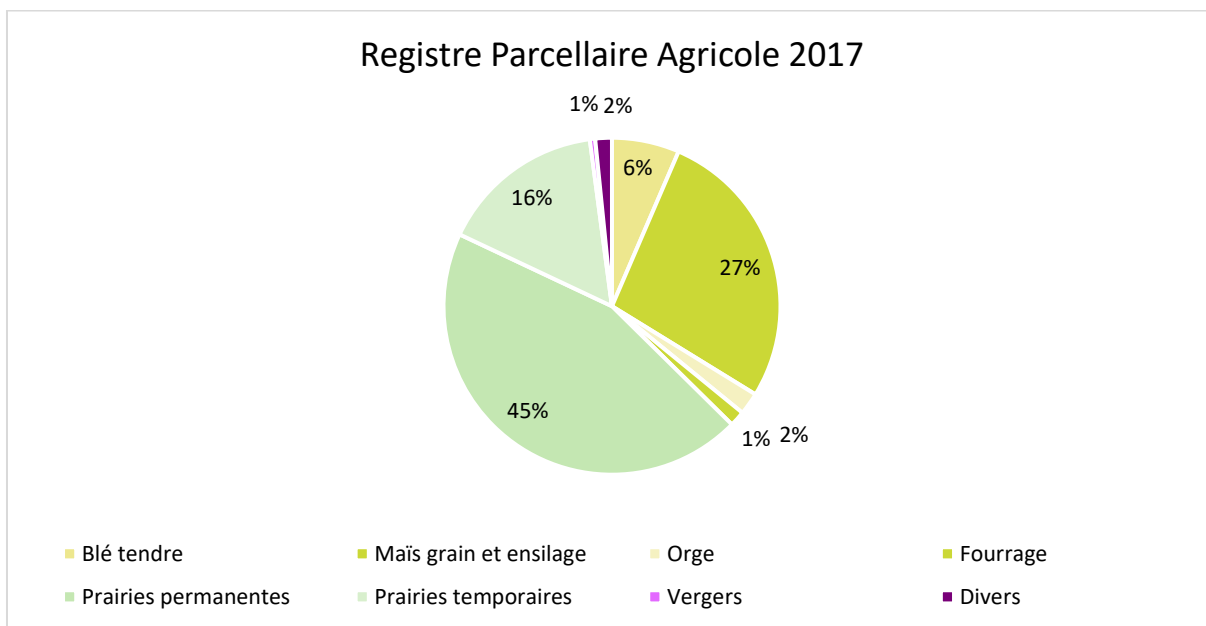
- **Les espaces agricoles**

*Les données sont issues du Registre Parcellaire Graphique de 2017.*

La Manche est un département très agricole, il est le premier département français pour le cheptel de vaches laitières et le deuxième pour le nombre d'exploitations agricoles.

La même tendance est observée sur le territoire puisqu'en 2017, **60% des espaces agricoles sont des prairies permanentes et temporaires**. 27% des espaces sont dédiés à la culture de maïs grain et ensilage qui traduit une terre d'élevage.

Il est également retrouvé 1% de vergers.

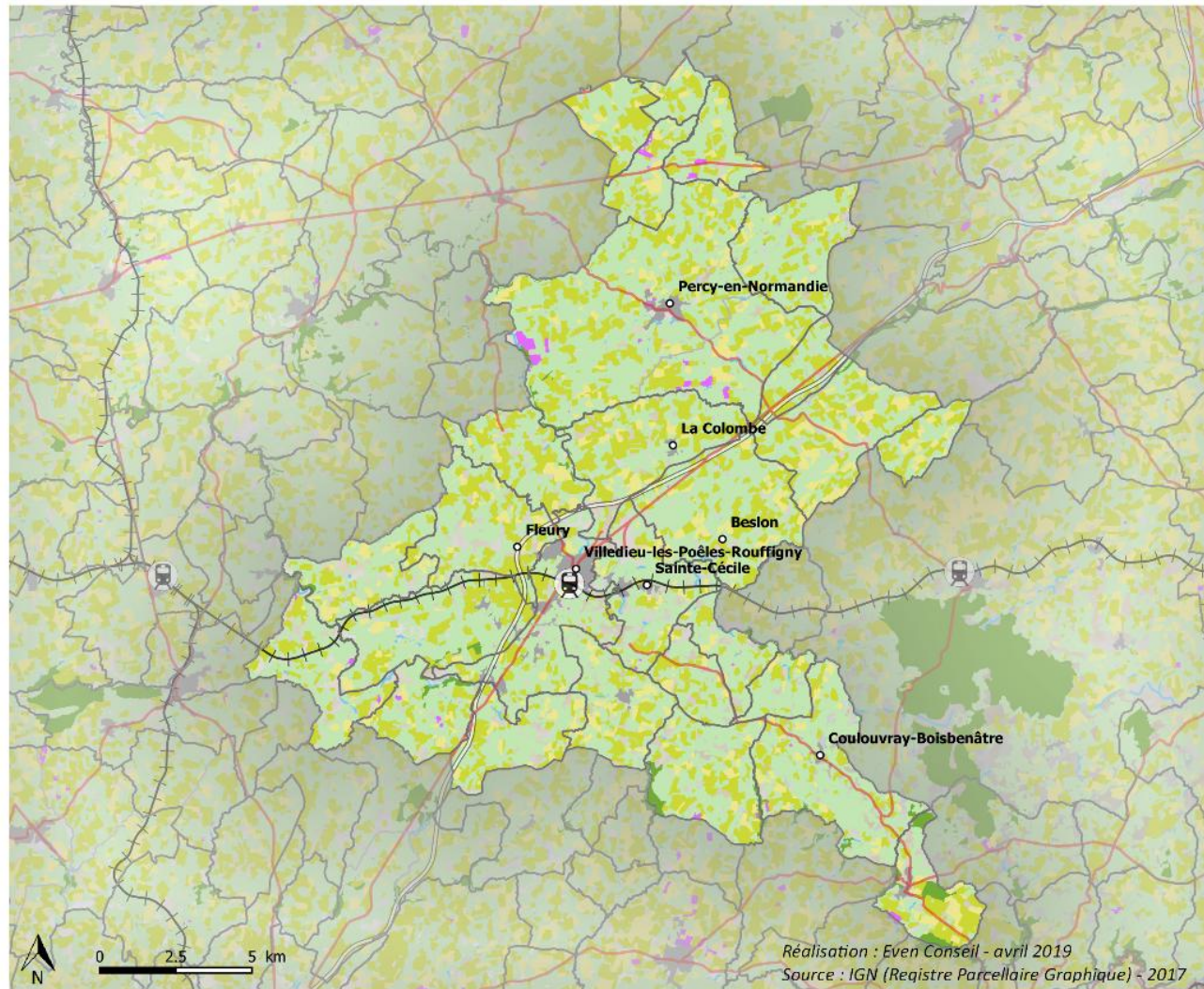


Source : EVEN Conseil – Registre Parcellaire Graphique 2017



## Les milieux agro-naturels

Villedieu Intercom



- Prairies
- Céréales
- Maïs et fourrage
- Vergers et légumes

- Tissu urbain
- Limites administratives
- Limites des communes déléguées
- Cours d'eau
- Espaces forestiers
- Liaison régionale
- Type autoroutier
- Lignes ferroviaires
- Gares
- Relief

**even**  
CONSEIL



## Chapitre 2 : Les unités paysagères

*L'intégralité des données de l'analyse paysagère est issue de l'Atlas des Paysages de Basse-Normandie.*

Le territoire de Villedieu présente une grande diversité de paysages, alliant bocage, symbole emblématique de la Basse-Normandie.

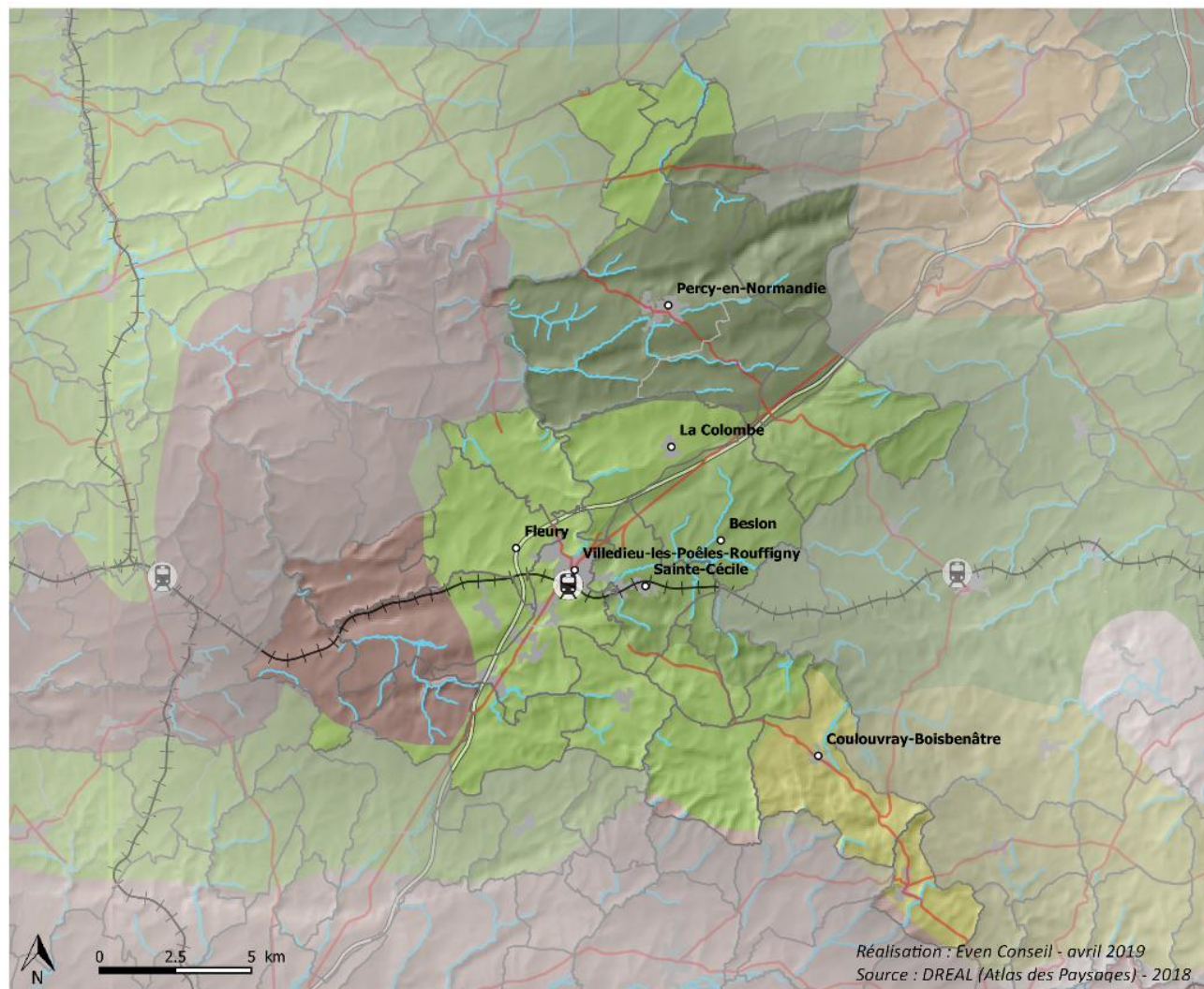
**Il est caractérisé par 6 unités paysagères** (carte ci-dessous) :

- La Manche Centrale
- Le Bassin de la Vire dans son écrin bocager
- Le haut bocage aux talus en dentelle
- Les tableaux parallèles méridional (le bocage en tableaux)
- Les gorges de la Haute-Sienne et du Thar
- Le Val de la Sée dans son écrin



## Le cadre paysager

Villedieu Intercom



- Les tableaux parallèles du Bessin méridional
- Le bassin de Vire dans son écrin de hauteurs boisées
- La Manche centrale
- Les gorges de la Haute-Sienne et du Thar
- Le Val de la Sée dans son écrin
- Le haut Bocage aux talus en dentelle

- Tissu urbain
- Limites administratives
- Limites des communes déléguées
- Cours d'eau
- Liaison régionale
- Type autoroutier
- Lignes ferroviaires
- Gares
- Relief

Réalisation : Even Conseil - avril 2019  
Source : DREAL (Atlas des Paysages) - 2018

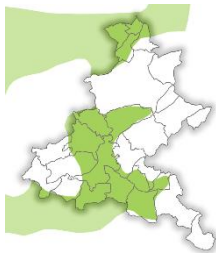
**even**  
CONSEIL



## I. Les paysages bocagers

Le bocage, paysage de mailles encloses par des haies, est souvent considéré comme typique de la Basse-Normandie. Il en couvre la plus grande partie mais il est loin de présenter une image homogène. La dimension de ses mailles formées par les parcelles encloses commande la profondeur des vues, accentuant ou atténuant l'impression d'enfermement végétal.

### 1. La Manche Centrale



*Communes concernées : la Haye-Bellefond, Le Guislain, Maupertuis, La Colombe, Percy, La Colombe, La Bloutière, Fleury, Villedieu-les-Poêles-Rouffigny, La Trinité, Bourguenolles, Le Tanu, Chérencé le Héron, Saint-Martin-le-Bouillant, Boisyvon, Saint-Maur-des-Bois*

#### 1.1. Description

Les bas plateaux schisteux de la Manche centrale ne sont ondulés que de vallonements très doux aux faibles dénivellations. Les bocages de la Manche Centrale apparaissent comme clos. Pays de faible relief, ils sont perçus comme des espaces fermés où la vue porte peu, car elle se heurte à de fortes haies sur talus, rendues opaques par une basse strate et un bel étage arboré. Les parcelles sont de petite taille et encloses de talus de terre que surmontent des haies. La présence de nombreux vergers de pommiers, pas toujours complets ni entretenus, complète le rôle de ces multiples écrans végétaux.

La vallée inférieure de la Sienne possède un versant à peine visible.

Assez souvent les talus ont été dénudés autour des carrefours ou le long d'axes routiers principaux et ouvrent de petits champs de vision.



*Routes traversant Chérencé le Héron, bordées de haies, ou éléments arborés sur talus (source : Google Street View)*



La diversité du sous-sol induit une certaine diversité dans l'architecture qui montre des textures variées (schistes brun roux et vert sombre, ardoises, gré blanchâtre, poudingues violacés), alors qu'une structure commune d'habitat dispersée est caractéristique des pays bocagers. Les couleurs les plus vives sont celles des maçonneries jaune ocre en « masse », fréquentes dans les bâtiments agricoles ou la partie haute des murs, et les tôles rouillées qui ont remplacé le chaume pendant l'entre-deux guerres.

### 1.2. Evolution

Le paysage se transforme suite aux changements de l'économie agricole. Elle repose toujours sur l'élevage laitier mais l'intensification par le maïs, la réduction du nombre d'exploitations agricoles et celle de la population agricole ont entraîné la présence temporaire de la terre labourée et des chaumes en hiver, l'abandon des pratiques d'entretien de la basse strate des haies, la raréfaction des arbres, l'agrandissement des parcelles. Les habitations récentes introduisent les enduits clairs qu'on applique parfois sur les maisons anciennes.



La commune de La Colombe en 1950 et 2014 (source : Géoportail)

La commune de La Colombe présente un habitat dispersé, représentatif de la Manche Centrale. Hameaux et fermes isolées sont réparties sur le territoire avec des bâtiments en différents matériaux.

## 2. Le Bassin de la Vire dans son écrin de hauteurs boisées



Commune(s) concernée(s) : Morigny, Montbray, Beslon, Sainte-Cécile, Saint-Maur-des-Bois, Boisyvon, Coulouvray-Boisbenâtre, Villedieu-les-Poêles-Rouffigny.

### 2.1. Description

Le Bassin de Vire est un ancien bocage fortement dégradé par les mutations agricoles successives. L'habitat dispersé, caractéristique de ces paysages, montre ses bâtiments de schiste aux toits d'ardoise, à dominantes grises auxquels se mêlent les bâtiments d'exploitation récents.

Le bocage initial a été très éclairci tout d'abord par les agriculteurs par besoin d'agrandissement des parcelles pour étendre les cultures fourragères dans les années 60, suivi par un remembrement



presque complet après 1976. Le maillage bocager a été très altéré et il ne reste parfois seulement des bouts de haies ou des vestiges de haies disparues.



Sur la D455 en direction de Montbray, le bocage est réduit à des talus (source : Google Street View)

La transparence des haies et leur raréfaction en de nombreux lieux libèrent la vision des espaces agricoles dans lesquels les labours de maïs et de céréales occupent une place importante. A côté des prairies, les cultures font succéder des couleurs changeantes : beige ou marron des sols nus dérivés de schistes, vert tendre des plantes, à l'état gazonnant, jaune d'or des moissons, tapis de haute laine vert foncé des maïs d'été...

Les éléments verticaux ; arborés, les clochers d'église et les toitures de bâtiments constituent des signes très forts.

## 2.2. Evolution

Il est clairement visible un agrandissement des parcelles qui ont été remembrées entraînant la disparition du bocage. De plus, l'habitat est dispersé où fermes isolées et hameaux sont répartis dans les environs du centre bourg.



La commune de Montbray en 1950 et 2014 (source : Géoportail)

## 3. Le haut bocage aux talus en dentelle

Commune(s) concernée(s) : Saint Pois, Coulouvray-Boisbenâtre





### 3.1. Description

Entre Saint-Sever et la vallée de la Sée, de hautes terres portent des forêts et un bocage arboré. La régression des haies ouvre le paysage vers les lointains, que ponctuent les hêtres.

Les parcelles agricoles sont encloses de haut talus de hauteur supérieure à 1,50 mètre. Sous les pluies très abondantes de ce périmètre qui reçoit le maximum pluviométrique de la Basse-Normandie, et faute d'entretien, ces talus ont été lessivés de leur terre et laissent apparaître, comme une dentelle transparente, le lacis des racines des arbres qui les surmontent.



*L'érosion fait apparaître les racines et le souvenir du talus n'existe que dans leurs formes (source : Atlas des Paysages de Basse-Normandie)*

Le granite est le principal matériau de construction. Cette roche est mise en scène dans la région qui en tire fierté. Ces carrières en demeurent discrètes dans ce paysage fermé.



*Commune de Saint-Pois (source : Villedieu Intercom)*



### 3.2. Evolution

Le développement des labours de maïs-fourrage n'a entraîné que peu d'arasement de haies, mais les labours plus profonds qu'autrefois ont nécessité un épierrement de gros blocs de granite qu'on empile le long des talus. L'association surprenante d'une absence d'entretien des talus et d'un renouvellement des haies par la réservation de baliveaux de hêtres fragilise ces arbres qui souffriront du manque de terre arable. On peut aussi s'interroger sur le caractère éphémère des talus-dentelles.



La commune de Coulouvray-Boisbenâtre où les haies ont clairement été maintenues en 1947 et 2016 (source : Géoportail)

## 4. Les tableaux parallèles du Bessin méridional (le bocage en tableaux)



Commune(s) concernée(s) : Percy-en-Normandie, Montabot, Villebaudon, Margueray, Maupertuis

### 4.1. Description

Aux confins du Bessin et des hauts bocages centraux de la Basse-Normandie, une série de vallées parallèles sud-ouest/nord-est offrent d'amples tableaux paysagers habillés par un bocage dont la régularité est soulignée par l'habitat.

Le plateau schisteux a été découpé en vallées par le réseau supérieur de la Seine et plus particulièrement par un de ses affluents, la Gièze, au niveau de Percy-en-Normandie. Elle a ouvert des vallées assez amples, profondes de 70 et 150 mètres, aux longs versants inclinés sans excès qui les encadrent de tableaux face à face. Son tracé rectiligne et parallèle délimite de longues échines qui peuvent atteindre 270 mètres au Mont Robin (commune de Percy-en-Normandie). Des lignes de chênes et frênes suivent les crêtes et des ripisylves de saules, accompagnent les cours des rivières. Les haies, à basse strate et arbres assez nombreux réalisent un dessin très ferme de réseau quadrangulaire à horizontales assez fréquentes pour bien rythmer l'élévation des versants.



Près des fermes dispersées, aux bâtiments de schistes bruns et d'ardoise, quelques conifères dressent toujours leurs repères élancés et sombres.



*Panorama Mont Robin à Percy (source : Villedieu Intercom)*

#### 4.2. Evolution

L'agrandissement et le regroupement des parcelles avec suppression des haies sont les causes de destruction des tableaux de versants. Ils entraînent des dessins incohérents et parfois même l'incorporation du versant entier dans une même parcelle, sans aucune ligne horizontale intermédiaire. Ces secteurs, souvent consacrés au maïs, accompagnent des fermes importantes à grands bâtiments d'élevage.



*La commune de Le Chefresne (Percy-en-Normandie) en 1950 et 2014 (source : Géoportail)*

La Gièze, affluent de la Sienne et qui traverse la commune de Le Chefresne a vu sa ripisylve se densifier au fil des ans.

## II. Les paysages montueux et escarpés : les gorges de la Haute-Sienne et du Thar

Quand le relief prend de l'ampleur, quand les dénivellations dépassent 50 mètres, quand les pentes se redressent, les perspectives se multiplient et surtout les traits du relief s'imposent comme l'architecture majeure du territoire.



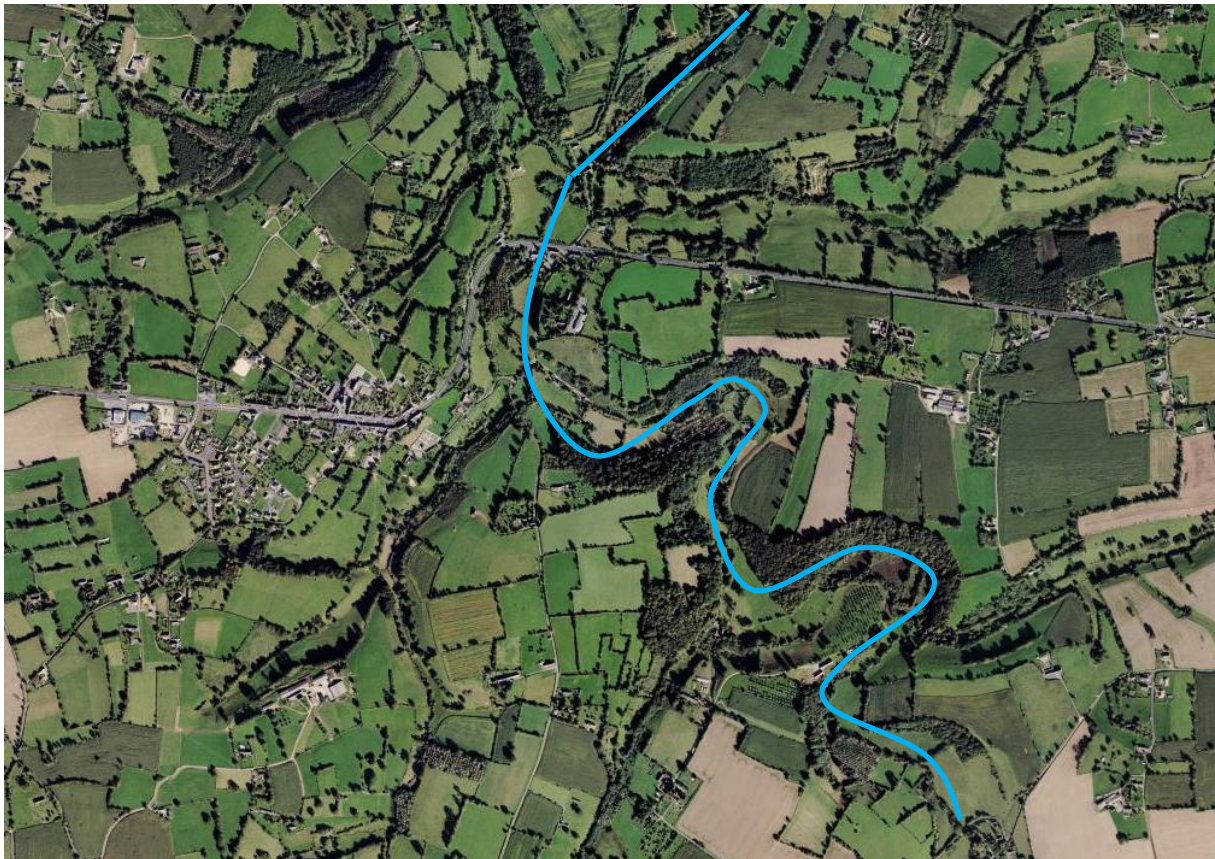
*Commune(s) concernée(s) : Le Tanu, Bourguenolles, la Lande d’Airou, Champrépus, Villedieu-les-Poêles-Rouffigny*

## 1. Description

Située entre Villedieu-les-Poêles et le littoral granvillais, le plateau est profondément entaillé par la Sienne et ses affluents et détermine un paysage de gorges encaissées.

Les conglomérats et schistes vert sombre plus ou moins gréseux du cambrien, très résistants, soutiennent un plateau de 150 mètres d’altitude dans lequel la Sienne et l’Airou ont découpé d’étroites vallées, sinueuses ou en méandres, aux versants très raides couverts de bois de hêtres et parfois de conifères. Parfois, les versants aux réseaux de haies peu organisés abritent quelques maisons et des villages perchés sur des interfluves y dressent leurs silhouettes.

Ces paysages clos conservent quelques bois étendus sur les rebords des vallons qui ouvrent brusquement des fenêtres en tableaux rapprochés. Les édifices anciens de construction soignée montrent tour à tour le granite gris, le grès beige rosé ou les schistes sombres à roux qui affleurent sur les flancs des gorges.



*Les méandres de l’Airou présentant une ripisylve boisée qui délimitent les communes de Le Tanu, la Lande d’Airou et Champrépus (source : Géoportail)*



## 2. Evolution

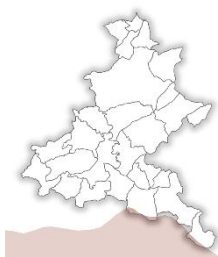
Cette association contrastée de gorges boisées et de plateaux clos est encore peu altérée. Les agrandissements de parcelles, la suppression de la basse strate ou même la dénivellation des « fossés » tendent à les rendre plus transparents. Au contraire, dans les vallées les plus étroites, telle celle du Thar, les boisements pourraient entraîner une fermeture des espaces.



La commune de Le Tanu en 1947 et 2016 (source : Géoportail)

## III. Les paysages mixtes : le Val de la Sée dans son écrin

Bocages et campagnes découvertes s'imbriquent en une composition complexe. Selon la disposition relative des champs ouverts et des enclos, leurs tableaux présentent des différences notables. Elle introduit la variété des couleurs et des formes, diversifie les profondeurs des perspectives ou crée des oppositions tranchées.



*Commune(s) concernée(s) : Saint-Pois, Coulouvray-Boisbenâtre, Saint-Martin-le-Bouillant*

La commune de Saint-Pois présente un affluent de la Sée, la Hartellerie.

### 1. Description

Entre deux escarpements s'étale une plaine verdoyante au sein de laquelle serpente le fleuve côtier de la Sée, nourri par de nombreux petits affluents disposés en « arrêtes de poisson ». L'ensemble forme un bocage très géométrique dont la rigueur fut autrefois soulignée par un réseau dense de haies et de fossés.

La vallée de la Sée s'est développée dans les schistes briovériens et est encadrée par deux escarpements aux pentes fortes. Le flanc nord qui est en limite du territoire de Villedieu Intercom offre



des pentes plus modérées qui ont permis à l'agriculture de l'occuper entièrement. Il constitue une transition graduelle entre la plaine et le haut pays voisin.

## *2. Evolution*

Depuis 25 ans, des remembrements nombreux, une concentration d'exploitations qui étaient certes très petites et une intensification agricole à base de cultures fourragères ont bouleversé ce paysage. L'agrandissement des parcelles a entraîné la suppression de beaucoup de haies, en dehors des bordures de routes et la conservation de quelques arbres sur les limites ou au milieu des champs alors que la basse-strate était éradiquée, aboutissant à effacer l'ordonnement géométrique de ce paysage et à le transformer en tableaux piquetés d'arbres dispersés.



# Chapitre 3 : Le patrimoine remarquable

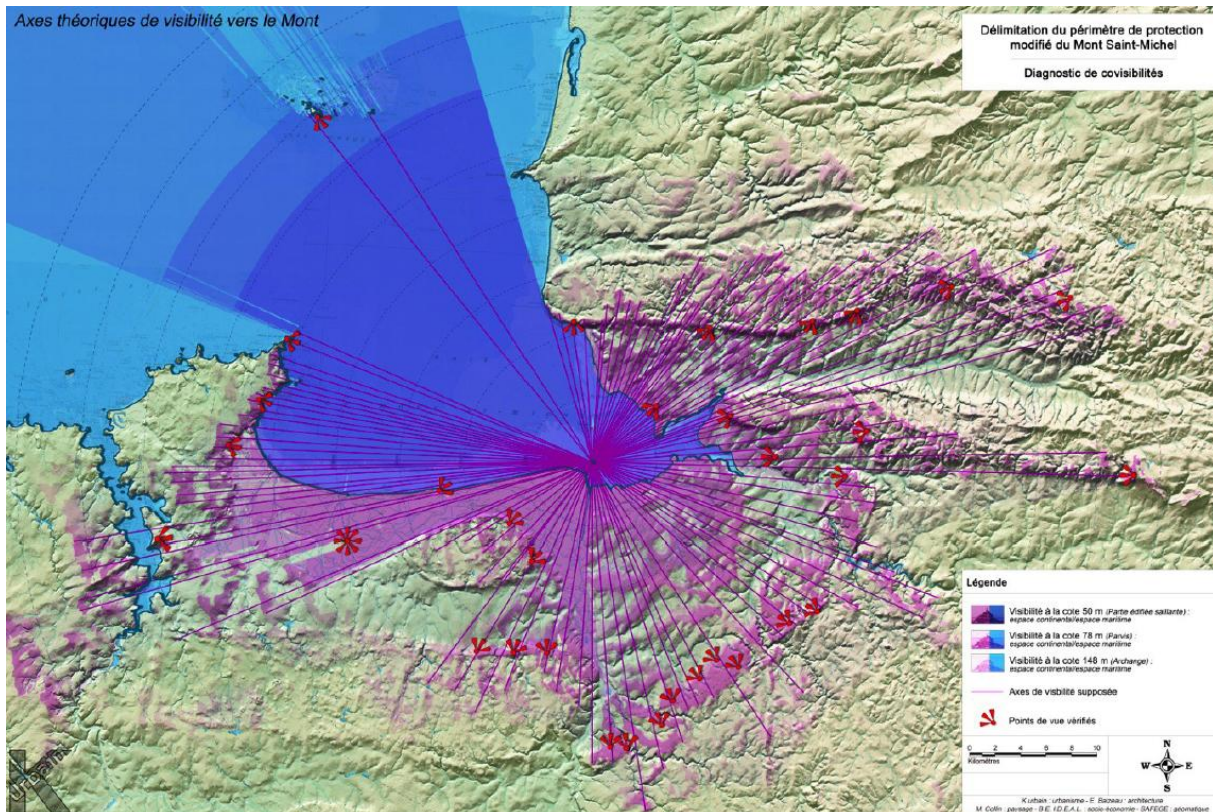
## I. La Zone Tampon UNESCO du Mont-Saint-Michel

**Une partie du territoire du PLUi se situe dans la zone tampon de la Baie du Mont-Saint-Michel classée au patrimoine mondial de l'UNESCO.**

L'ensemble du bien, bâti et naturel, bénéficie d'une protection au niveau national soit au titre du code du Patrimoine soit au titre du code de l'Environnement. L'abbaye, ses remparts et ses dépendances appartiennent à l'Etat et sont classés au titre des Monuments Historiques depuis 1862. Le rivage inclus dans le bien est protégé au titre de la « loi littoral » et la baie est couverte depuis 1994 par la convention Ramsar.

**La zone tampon proposée en 2018 inclut près de 130 communes. Sa limite a été définie sur la base d'une étude paysagère au regard de l'espace à partir duquel le Mont-Saint-Michel est visible, des principaux points de vue et des montjoies. Par ailleurs, une aire d'influence paysagère du Mont-Saint-Michel, excluant les grands équipements, les sites historiques en lien avec le Mont Saint Michel et les sites écologiques en lien avec le site Ramsar complètent le dispositif.**

*Une zone tampon contribue à fournir un degré supplémentaire de protection à un bien du patrimoine mondial. De nombreux biens du patrimoine mondial font face à des problèmes qui découlent directement ou indirectement de leur zone tampon. De nouvelles constructions à l'intérieur d'une zone tampon peuvent avoir un impact sur un bien du patrimoine mondial, ou menacer sa valeur universelle exceptionnelle, tout comme un nouveau statut juridique de la zone tampon peut avoir un impact sur la conservation, la protection ou le plan de gestion d'un site.*



*Axes de covisibilités théoriques et vues vérifiées (études des abords élargies du Mont-Saint-Michel en vue de la délimitation du périmètre de protection modifiée)*

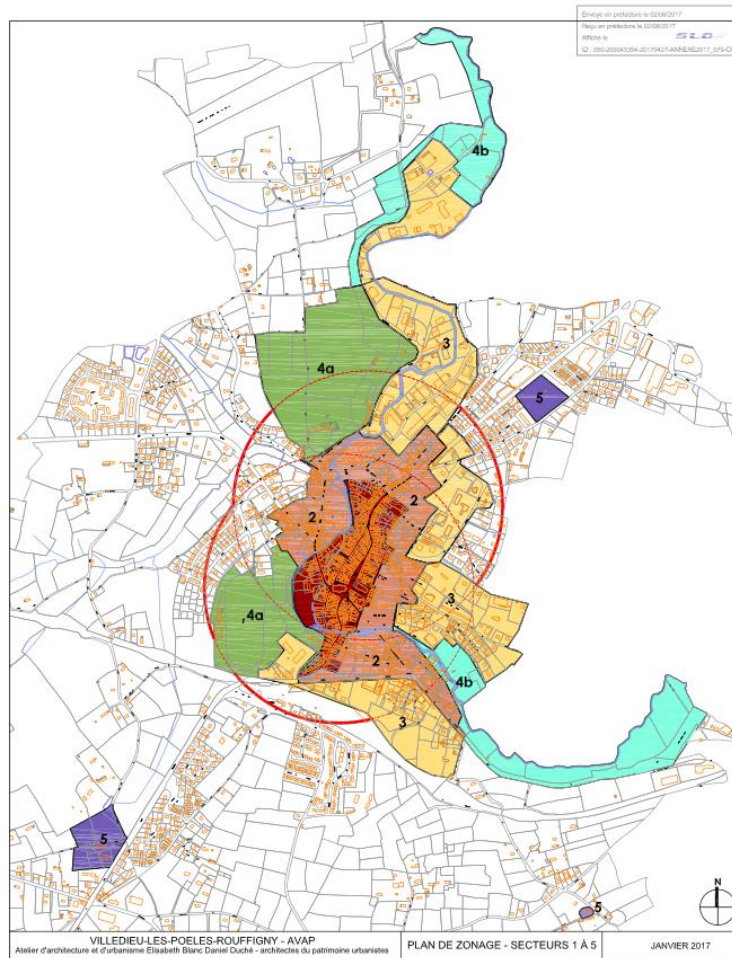
**Ainsi, une vue sur le Mont-Saint-Michel existe sur la commune de Saint-Martin-le-Bouillant.**









## II. Le Site Patrimonial Remarquable

**Une AVAP a été approuvée le 27 mai 2017 sur la commune de Villedieu-les-Poêles.**

**L'objectif du Site Patrimonial Remarquable est de permettre d'afficher une politique de protection dans un périmètre cohérent, étudié et justifié et de proposer des règles afin de gérer ce patrimoine au quotidien.** Il s'agit d'une véritable servitude qui s'impose au PLUi puisque toute intervention dans ce périmètre doit non seulement respecter les règlements mais obtenir également l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France.

*NB : Il faut noter que la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) a pour disposition (entre autres) de fusionner les secteurs sauvegardés, les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP). Ils deviennent des sites patrimoniaux remarquables (SPR).*



- |   |  |   |   |
|---|--|---|---|
|  <b>SECTEUR 1 :</b><br>- protection architecturale<br>et urbaine majeure |  <b>SECTEUR 3 :</b><br>- protection urbaine et paysagère<br>- vigilance sur les ambiances : règles de hauteurs,<br>couleurs, végétaux |  <b>SECTEUR 4b :</b><br>- protection paysagère de la vallée<br>de la Siègne et affluents<br>- non constructible |  Périmètres MH |
|  <b>SECTEUR 2 :</b><br>- protection architecturale et urbaine            |  <b>SECTEUR 4a :</b><br>- protection paysagère des coteaux et des collines<br>- non constructible                                     |  <b>SECTEUR 5 :</b><br>- protection du patrimoine funéraire   |  0 100m 200m   |

Le plan de zonage des différents secteurs de l'AVAP (source : Villedieu-les-Poêles-Rouffigny)

### III. Les Monuments Historiques

Un **monument historique** est un immeuble ou un objet mobilier recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique.

La législation distingue deux types de protection : les classés et les inscrits.

Sont **classés** parmi les monuments historiques, « les immeubles dont la conservation présente au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public ». C'est le plus haut niveau de protection.

Sont **inscrits** parmi les monuments historiques, « les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation ».

La protection peut être totale ou partielle, ne concernant que certaines parties d'un immeuble.



La loi du 25 février 1943 instaure l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sur toute demande d'autorisation de travaux à l'intérieur d'un périmètre de protection de 500 mètres de rayon autour des monuments historiques, qu'ils soient classés ou inscrits.

**Le territoire de Villedieu Intercom compte 7 monuments historiques.**

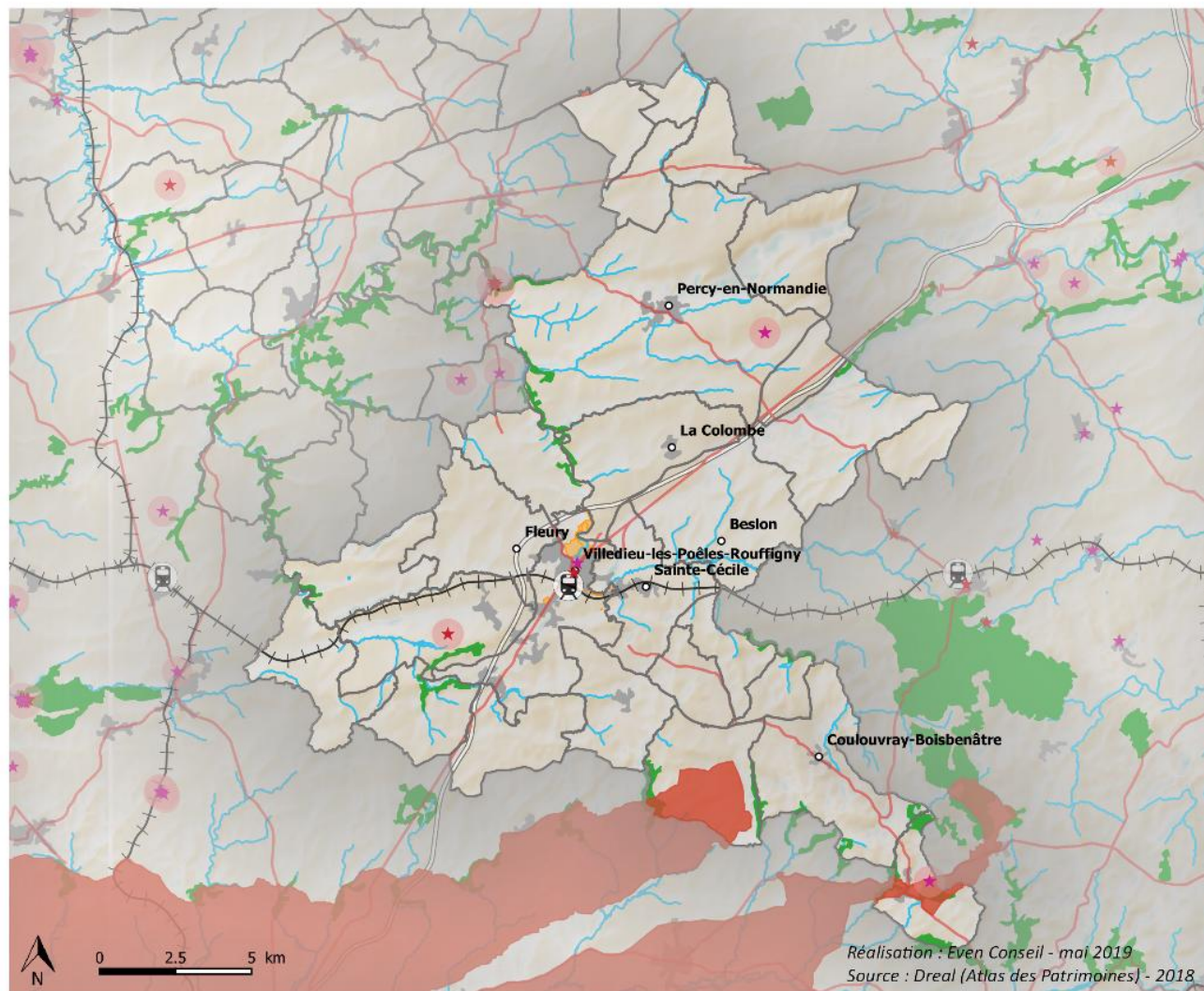
APPELLATION	PROTECTION	DATE	LOCALISATION
Temples et cimetière protestant – temples	Inscrit	2006	Percy-en-Normandie
Temples et cimetière protestant - cimetière	Inscrit	2006	Percy-en-Normandie
Immeubles bordant la Cour du Foyer – sol de la cour	Inscrit	01/08/1975	Villedieu-les-Poêles
Immeubles bordant la Cour du Foyer	Partiellement inscrit	01/08/1975	Villedieu-les-Poêles
Eglise Notre-Dame	Classé	27/12/1979	Villedieu-les-Poêles
Eglise	Classé	30/12/1987	La Lande d'Airou
Château	Partiellement inscrit	24/05/1974	Saint Pois



*Eglise et lavoir de Villedieu-les-Poêles et Eglise de la Lande d'Airou (source : Atlas du Patrimoine)*

## Le tissu patrimonial

Villedieu Intercom



- Sites Patrimoniaux Remarquables
- Monuments Historiques
  - ★ Classé
  - ★ Inscrit
  - ★ Partiellement Classé ou Inscrit
- Périmètre de protection des Monuments Historiques
- Zone tampon UNESCO Mont-Saint-Michel

- Tissu urbain
- Limites administratives
- Limites des communes déléguées
- Cours d'eau
- Espaces forestiers
- Liaison régionale
- Type autoroutier
- Lignes ferroviaires
- Gares

Réalisation : Even Conseil - mai 2019  
Source : Dreal (Atlas des Patrimoines) - 2018

**even**  
CONSEIL



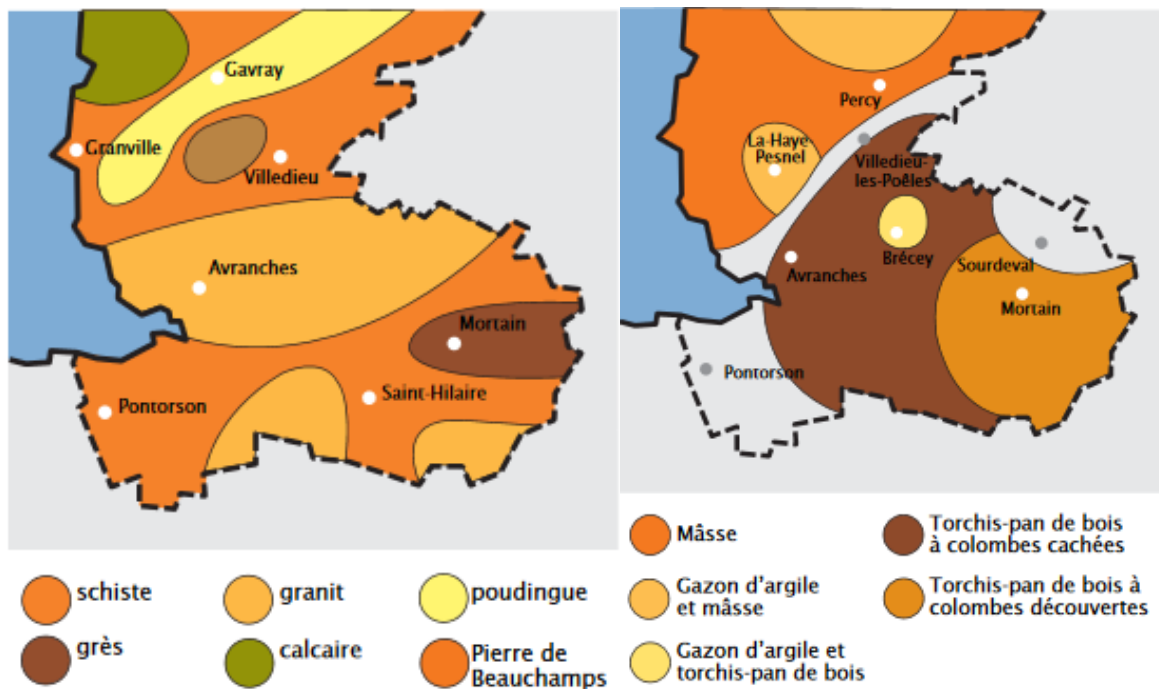
# Chapitre 4 : Architecture et bâti

Les informations présentes dans cette partie sont majoritairement issues du diagnostic réalisé dans le cadre de l'AVAP de Villedieu-les-Poêles et des dossiers réalisés par le CAUE de la Manche.

## I. Le bâti ancien

Le bâti ancien et rural dans le Sud Manche est un élément identitaire du paysage : il témoigne de la diversité du sous-sol et du savoir-faire local. Le bâti est dispersé dans le bocage plus ou moins maillé et resserré.

L'architecture est caractérisée par une certaine sobriété : les volumes sont élémentaires, les détails décoratifs plutôt rares et les choix de constructions simples. Cependant, ces bâtiments présentent un intérêt discutable, de part la qualité des matériaux et le soin apporté à leur mise en œuvre, qui leur confère beaucoup de charme. **Deux principaux matériaux de construction étaient autrefois employés : la pierre et la terre.**



Les constructions en pierre et en terre dans le Sud Manche (source : CAUE de la Manche)

- **Les constructions en pierre**

La très grande majorité des façades de Villedieu est réalisée en pierre de plusieurs types :

De la pierre de taille en granite utilisée pour le chaînage et les encadrements. Le granite gris de Fougères supplante progressivement le granite blond de la région d'Avranches. Certaines façades sont montées totalement en pierre de taille mais cette mise en œuvre est réservée depuis le Moyen-Âge aux bâtiments remarquables.



Des moellons utilisés en parement où le grès est la pierre la plus courant, mêlé au poudingue et au schiste trouvés dans le sous-sol local.



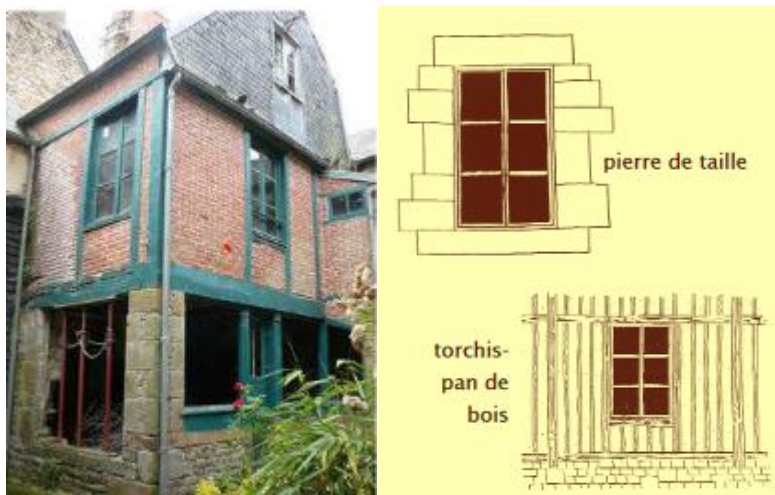
*Le granite gris de Saint-Michel-de-Montjoie et une structure en moellons (source : diagnostic SPR Villedieu-les-Poêles)*

- **Les constructions en terre**

Spécifique au Sud manche et fortement présentes sur le territoire de Villedieu Intercom, le **torchis-pan de bois** est localisé au sud d'une ligne Avranches/Villedieu-les-Poêles, à l'exclusion des secteurs de Sourdeval et Pontorson.

Le torchis, mélange de terre et de fibres végétales, posé sur un lattis est associé à une ossature, le pan de bois. Cette technique permet de réaliser des murs de faible épaisseur.

Ces murs reposent toujours sur un soubassement en pierre qui limite les remontées d'humidité, empêchant le bois de pourrir et l'argile de se déliter.



*Bâtiment à structure bois (source : diagnostic SPR Villedieu-les-Poêles – CAUE 50)*

- **La couverture**

Les toits sont à deux versants. Jadis omniprésent, le chaume a presque totalement disparu au cours du 20<sup>ème</sup> siècle. Il a été remplacé par l'ardoise et la tuile mécanique, mais aussi par la tôle, qui, au-delà de son aspect parfois contesté, a le mérite d'avoir préservé de très nombreux bâtiments.



A Villedieu-les-Poêles, les toits sont réalisés en ardoises de petites dimensions.



*Toiture en ardoise (source : diagnostic SPR Villedieu-les-Poêles)*

## II. Le patrimoine lié à l'eau à Villedieu-les-Poêles

La présence de l'eau dans la ville, indispensable à l'installation humaine et au développement des activités, doit être mise en valeur. Si les ouvrages hydrauliques sont pour la plupart abandonnés et dans un état moyen, ils constituent un patrimoine réel qu'il convient de faire revivre et redécouvrir.

La Sienne, dans sa partie urbaine, et les deux biefs ont fait l'objet de nombreux aménagements hydrauliques. L'eau est canalisée pour éviter les débordements et les montées d'eau dans les maisons et les ateliers situés en zone naturellement inondable.

Les berges de la Sienne au droit du centre ancien et celles des biefs sont généralement maçonnées verticalement.

Plusieurs éléments sont répartis dans la ville et le long de la Sienne : la fontaine, les séchoirs, les lavoirs.



*Berge maçonnée, ancien séchoir visible au-dessus de bâtiments, lavoir (source : diagnostic SPR Villedieu-les-Poêles)*

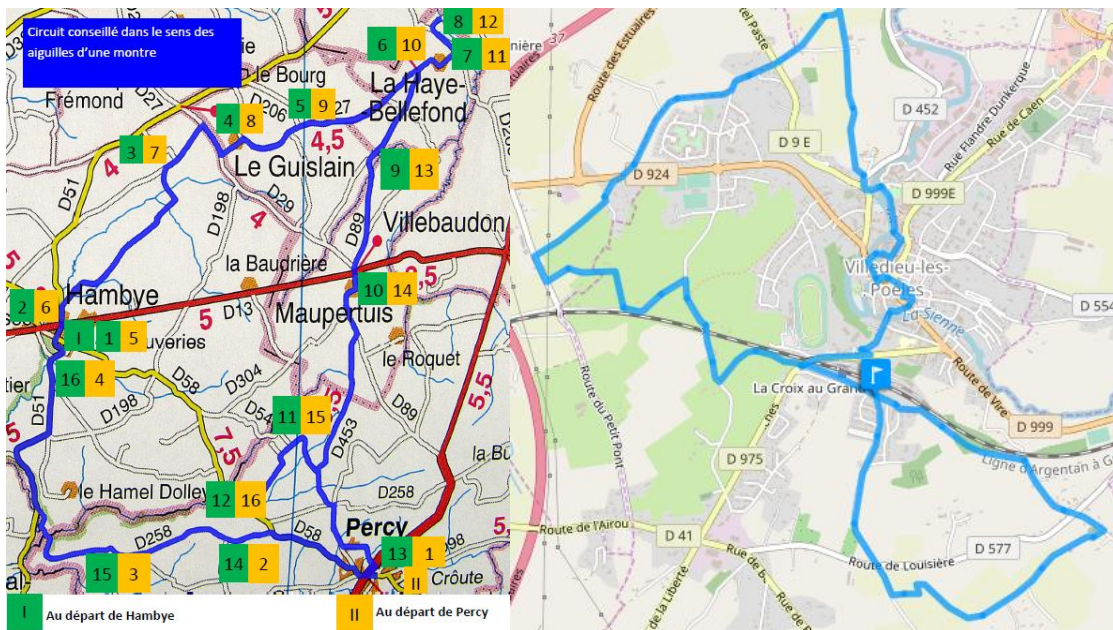


# Chapitre 5 : Le axes de découverte touristiques

- **Les mobilités douces**

Le territoire possède des paysages très diversifiés et aux reliefs différents : la vallée de Villedieu-les-Poêles, le bocage de Percy ou les paysages vallonnées et forestiers de Saint Pois.

Une vélo-route intitulée « entre Siennes et Soules » permet de découvrir une partie du territoire : les communes de Percy, Maupertuis, la Haye Bellefond et le Guislain, sur une distance 27 kilomètres.



*La véloroute entre Siennes et Soules et la ceinture verte de Villedieu-les-Poêles (source : OT Villedieu)*

De plus, le territoire dispose de circuits pédestres balisés et entretenus. Ainsi, la commune de Villedieu-les-Poêles, a mis en place une ceinture verte.

Le territoire est visible par des sentiers de Grande Randonnée :

- Le GRP 5 sur la trace des fondeurs de cloches/section de Villedieu-les-Poêles à Hambye (53 km)
- Le GRP 4 les belvédères du Mont-Saint-Michel/de Villedieu-les-Poêles à Carolles (46 km)
- La Route des Chiffonniers étape 4/de Villedieu-les-Poêles à Saint Pois (23 km)
- La Route des Chiffonniers étape 4/de Beauchamps à Villedieu-les-Poêles

- **Le Label Villes et Métiers d'Art**

Depuis 2002, Villedieu-les-Poêles est reconnue par le label Villes et Métiers d'Art. Ce label regroupe et valorise les communes de France qui s'investissent dans la promotion de la richesse et de la diversité des métiers d'art dans leur ville.



Villedieu-les-Poêles dispose historiquement d'une richesse artisanale. La cité sourdine a réussi à se positionner, au fil du temps, comme une ville reconnue pour ses métiers d'art.



# Synthèse

ATOUTS/OPPORTUNITES	FAIBLESSES/MENACES	CHIFFRES-CLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un paysage et un relief qui participent à la mise en valeur des espaces bâtis</li> <li>• Présence de l'aire d'influence paysagère de la Zone Tampon UNESCO avec une vue sur le Mont Saint-Michel</li> <li>• Richesse culturelle et historique du territoire et notamment de Villedieu-les-Poêles ressentie dans le patrimoine architectural du bâti ancien</li> <li>• Forte activité d'élevage maintenant un territoire avec une maille bocagère relativement préservé et des prairies entretenues</li> <li>• Grande diversité du sous-sol qui induit une diversité dans les matériaux architecturaux utilisés du bâti ancien, valorisée depuis de nombreuses années</li> <li>• Un relief marqué par des cours d'eau qui ont creusé les roches dures granitiques formant des vallées et versants assez abrupts</li> <li>• Bois maintenus le long des vallons</li> <li>• Un territoire faiblement artificialisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mitage du territoire rural sous forme de petits hameaux</li> <li>• Intensification de l'activité agricole induisant un fort développement de parcelles de maïs et un remembrement</li> <li>• Diminution du bocage dans certains secteurs (bocage de la Vire, Saint-Pois)</li> </ul>	<p><b>3% d'espaces artificialisés</b></p> <p><b>95% d'espaces agricoles</b></p> <p><b>6 unités paysagères</b></p> <p><b>Zone Tampon UNESCO</b></p> <p><b>1 Site Patrimonial Remarquable à Villedieu-les-Poêles</b></p>
<b>SCENARIO FIL DE L'EAU</b>		<p><b>7 Monuments Historiques</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une composition bocagère simplifiée faute d'entretien des différentes strates</li> <li>• Poursuite du mitage du territoire dû à la forte ruralité de celui-ci</li> <li>• Libération des vues sur les espaces agricoles et ouverture des paysages</li> </ul>		
<b>LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des activités agricoles et des paysages à l'origine d'un bocage typique normand relativement bien préservé sur le territoire</li> <li>• Maintien du paysage de cours d'eau encaissé au sein d'un paysage bocager collinéen</li> <li>• Poursuite de la valorisation du patrimoine historique du territoire</li> <li>• Valorisation des sites paysagers du territoire intégrant le périmètre de la Zone Tampon du Mont Saint-Michel</li> <li>• Poursuite de l'utilisation et de la valorisation des matériaux anciens présents localement dans les constructions nouvelles</li> </ul>		

The background features a stylized map of a region with various geographical elements like roads, rivers, and forests. Overlaid on the map are several colorful shapes: a pink rectangle with the text 'PLUI VILLEDIEU INTERCOM', a green rectangle with the number '2', and a white rectangle with the title 'MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE'. Place names on the map include Maupertuis, La Souilles, Percy-en-Normandie, Champrepus, La Lande d'Airou, Rouffigny, Chêrené-le-Héron, and Bourguenolles. Road numbers D924 and D999 are also visible.

**PLUI**  
VILLEDIEU  
INTERCOM

**2**

# MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE



LES ENSEMBLES VIVANTS DU TERRITOIRE, LA BIODIVERSITE ET LES MILIEUX NATURELS DOIVENT POUVOIR SE MAINTENIR VOIRE SE RENFORCER AU SEIN D'UN ENSEMBLE TERRITORIAL DANS LEQUEL LES FACTEURS INTERNES ET EXTERNES INFLUENT SUR LA QUALITE DES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES. L'HOMME CONSTITUE A LA FOIS LE GESTIONNAIRE DE CES MILIEUX ET EGALEMENT UNE SOURCE DE DEGRADATION.

AINSI, LE TERRITOIRE DISPOSE-T-IL D'UNE TRAME ECOLOGIQUE DE QUALITE ASSURANT L'ADEQUATION ENTRE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ?

# Chapitre 1 : Les milieux ordinaires

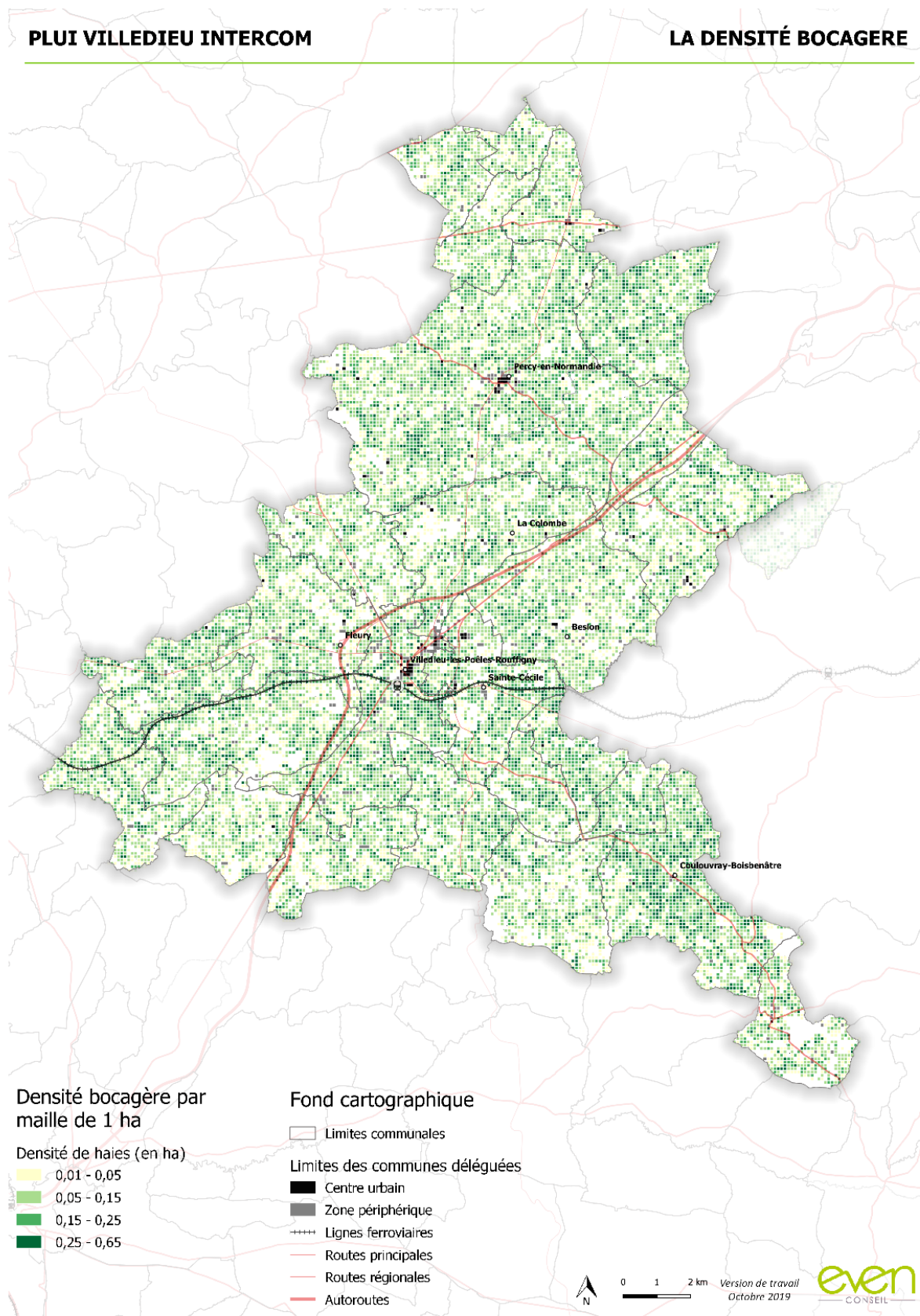
## I. Les haies bocagères

*Une haie bocagère peut être définie comme étant un alignement d'arbres et/ou d'arbustes identifié par une seule typologie et séparé d'un autre tronçon de haie dans le même alignement par un espace d'au moins 10 mètres.*

*Les rôles accomplis par les haies sont multiples. En effet, elles sont bénéfiques d'un point de vue agronomique car elles jouent un rôle bioclimatique et de brise-vent, sont des refuges pour les auxiliaires des cultures, et peuvent être une source de revenu économique. De plus, elles participent à la régulation du cycle de l'eau et permettent de lutter contre l'érosion des sols. Elles forment également des habitats favorables à la biodiversité. Enfin, elles améliorent le cadre de vie et renforcent le caractère paysager du territoire.*

Dans le cadre d'une opération d'aménagement foncier, le préfet peut prononcer la protection de boisements linéaires, haies et plantations d'alignement, existants ou à créer, en application du code rural et de la pêche maritime. Ces boisements, haies et plantations sont identifiés par un plan et un descriptif de leur situation dans les parcelles cadastrales. Sur le territoire de la communauté de communes de Villedieu Intercom, les communes concernées par la protection des haies au titre du code rural sont La Chapelle Cécelin et Saint Maur des Bois au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le tissu bocager de Villedieu Intercom est important avec une densité de haie autour de 100 ml/ha. Le maillage bocager n'est cependant pas homogène sur l'ensemble du territoire avec une densité de haies supérieur sur les territoires Est où l'on retrouve des paysages emblématiques tels que les paysages de haies en dentelles. Sur les plateaux où le développement des cultures est important, la densité a diminué. Aussi, les haies bocagères sont de moins en moins arborés par manque d'entretien et dans certains secteurs, la perte des activités de maraîchage fruitier.





## II. Les espaces boisés

La forêt dans la Manche représente environ 5% du territoire. La Manche est donc l'un des départements les moins boisés de France. Les bois et forêts dans la Manche sont morcelés et répartis inégalement.

Sur le territoire de Villedieu Intercom, les espaces boisés sont très peu présents et se sont retrouvés associés aux cours d'eau via la ripisylve notamment au niveau de Percy et de la Bloutière. On note la présence de quelques boisements dans le secteur de Saint Pois essentiellement.

Cependant, l'abandon de certaines prairies humides par l'agriculture conduit à l'enfrichement de certaines parcelles qui devrait à terme être boisées. Ce phénomène de sauvagement d'anciennes espaces agricoles est particulièrement important en bordure de cours d'eau et devrait augmenter la part des boisements sur le territoire. Aussi, la difficulté des sylviculteurs à gérer ces parcelles humides pourrait induire l'abandon de la gestion de certains espaces boisés en bordure de cours d'eau, augmentant ainsi la part des espaces abandonnés à la nature. Un tel phénomène devrait permettre d'augmenter la présence de bois morts sur certains secteurs, sources de biodiversité notamment des invertébrés et des populations d'oiseaux.

## III. Les milieux aquatiques

*Les zones humides sont des espaces de transition entre milieux terrestres et milieux aquatiques marqués par un engorgement d'eau temporaire ou permanent.*

**La Sienne, fleuve côtier**, est le cours d'eau majeur du territoire. Il s'écoule latéralement d'Est en Ouest pour atteindre Villedieu-les-Poêles et s'oriente vers le Nord-Ouest.

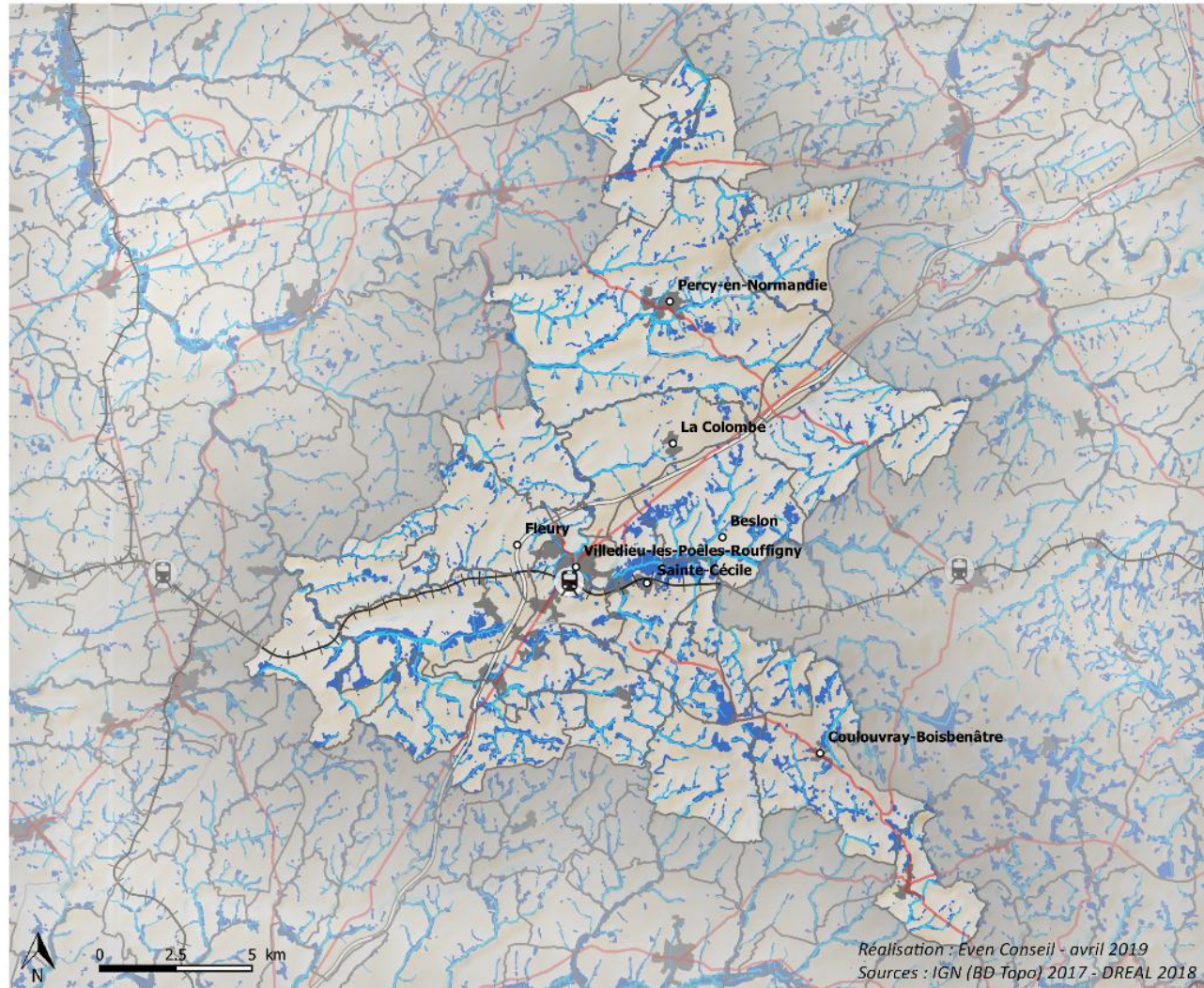
**L'Airou est une rivière** et un affluent de la Sienne. Elle prend sa source à l'est du territoire sur la commune de la Trinité pour remonter légèrement vers le Nord et traverser la commune de la Lande d'Airou notamment.

De plus petits cours d'eau sont également présents sur le territoire : la Gièze et le Tanctray affluents de la Sienne, le Glanon, affluent de la Sée, et le ruisseau de la Douquette, affluent de l'Airou.

Les zones humides présentes sur le territoire sont donc majoritairement associées à ces cours d'eau. Cependant, l'abandon sur certains secteurs difficilement accessibles et trop humides, induit un arrêt de leur gestion par l'agriculture et la sylviculture. Il est donc attendu à terme le développement de forêts humides tels que les saulaies.

## Les milieux aquatiques

Villedieu Intercom



- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Prélocalisation des zones humides

- Tissu urbain
- Limites administratives
- Limites des communes déléguées
- Liaison régionale
- Type autoroutier
- Lignes ferroviaires
- Gares

Relief

**even**  
CONSEIL

Realisation : Even Conseil - avril 2019  
Sources : IGN (BD Topo) 2017 - DREAL 2018



# Chapitre 2 : Les milieux remarquables

## I. Les milieux inventoriés

*L'inventaire des ZNIEFF a été officiellement lancé en 1982 par le Ministère de l'environnement. Il est confirmé par la loi « démocratie de proximité », modifiant l'article L411-5 du code de l'environnement, et constitue le point fort de l'inventaire du patrimoine naturel. Une modernisation nationale (mise à jour et harmonisation de la méthode de réalisation de cet inventaire) a été lancée en 1996 afin d'améliorer l'état des connaissances, d'homogénéiser les critères d'identification des ZNIEFF et de faciliter la diffusion de leur contenu.*

*Dans sa conception, l'inventaire ZNIEFF est donc un outil de connaissance et non une procédure de protection des espaces naturels. Il n'a pas de portée normative, même si ces données doivent être prises en compte notamment dans les documents d'urbanisme ainsi que dans les études d'impact.*

On distingue deux types de ZNIEFF :

- *Les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique, de superficie généralement limitée et qui abritent au moins une espèce ou un milieu naturel remarquable ou rare (ex : loutre, tourbière...).*
- *Les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes – pouvant faire l'objet de certains aménagements sous réserve du respect des écosystèmes généraux, ils incluent parfois des ZNIEFF 1, plus sensibles.*

**Le territoire Villedieu Intercom présente 4 ZNIEFF de type I :**

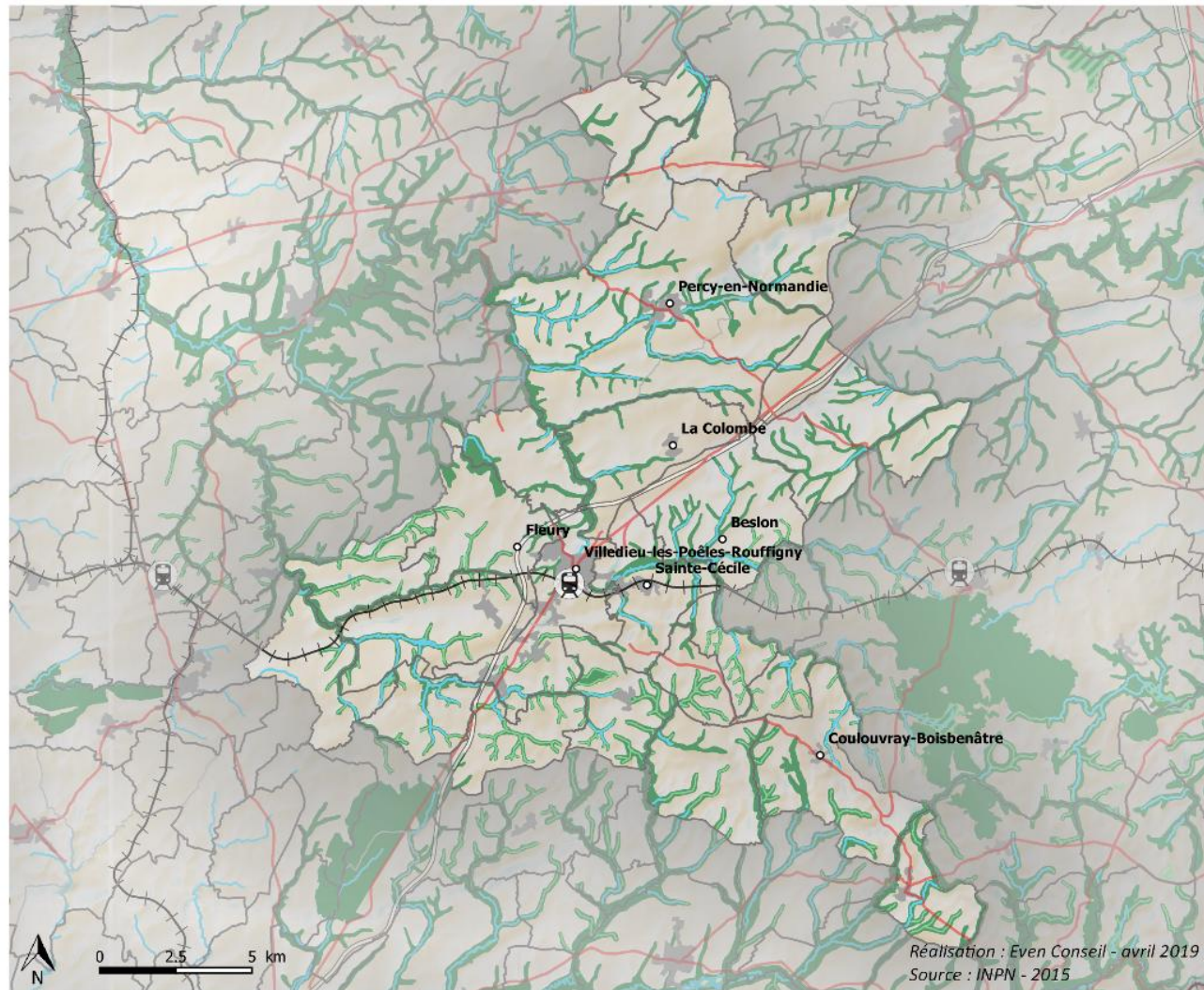
- **Combles de la Maison familiale et rurale et combles de la cantine de l'école Sainte-Marie de Percy**
- **La Sée et ses principaux affluents – frayères**
- **La Sienne et ses principaux affluents – frayères**
- **L'Airou et ses affluents.**

**Le territoire Villedieu Intercom présente 4 ZNIEFF de type II :**

- **Vallée de la Soulles**
- **Bassin de la Sée**
- **Bassin de la Sienne**
- **Moyenne vallée de la Vire et Bassin de la Souleuvre**

## Les milieux inventoriés

Villedieu Intercom



ZNIEFF de type I

ZNIEFF de type II

Tissu urbain

Limites administratives

Limites des communes déléguées

Cours d'eau

Liaison régionale

Type autoroutier

Lignes ferroviaires

Gares

Relief

**even**  
CONSEIL

Réalisation : Even Conseil - avril 2019  
Source : INPN - 2015



ZNIEFF DE TYPE I					
IDENTIFIANT	NOM	SURFACE	DESCRIPTION	FACTEURS INFLUENÇANT L'ÉVOLUTION DE LA ZONE	COMMUNE(S) CONCERNÉE(S)
250030009	COMBLES DE LA MAISON FAMILIALE ET RURALE ET COMBLES DE LA CANTINE DE L'ECOLE SAINTE-MARIE DE PERCY	0,01	Les combles de ces deux bâtiments abritent une population de reproduction de Grand Murin. Le fort effectif présent justifie le classement de cette colonie en importance régionale. Le milieu bocager existant et le maintien de la ripisylve proche du site sont favorables à la bonne conservation de l'espèce.	Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Percy
250020050	LA SEE ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS-FRAYERES	330,17	Barrant d'est en ouest le sud du département de la Manche avant de se jeter dans la baie du Mont Saint-Michel, la rivière de la Sée, aux affluents très courts, est d'une exceptionnelle valeur piscicole. Rivière du socle Armoricaïn, elle se situe dans un bassin versant allongé d'une superficie de 458 km <sup>2</sup> pour une longueur d'environ 68 km. L'ensemble de ce réseau hydrographique représente environ 419 kilomètres de cours d'eau.	Rejets de substances polluantes dans les eaux Modification des fonds, des courants Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossé Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau Modification du fonctionnement hydraulique	Coulouvray-Boisbenâtre Saint Pois Chérencé-le-Héron Saint-Martin-le-Bouillant Sainte-Cécile Chapelle-Cécelin
250020087	LA SIENNE ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS-FRAYERES		L'ensemble de ce réseau hydrographique, totalisant environ 131,5 kilomètres de cours d'eau, s'inscrit dans un substrat géologique composé de roches dures. Après avoir pris leurs sources à la fois dans les granites de Vire et les schistes et grès du Briovérien, les eaux de la Sienne traversent le synclinal de la zone bocaine à partir de Villedieu-les-Poêles et entaillent le substrat de grès cambrien jusqu'à	Rejets de substances polluantes dans les eaux Modification des fonds, des courants Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides	Beslon Coulouvray-Boisbenâtre Villedieu-les-Poêles Colombe



			Gavray. Il en résulte des cours d'eau de vallées encaissées dans un environnement paysager collinéen et bocager. Les fortes pentes, les précipitations élevées, les fonds caillouteux et pierreux, le bon soutien d'étiage en particulier dans la partie amont, les écoulements diversifiés et la qualité des habitats aquatiques génèrent un peuplement piscicole remarquable.	Mise en eau, submersion, création de plan d'eau Modification des fonds, des courants Modification du fonctionnement hydraulique	Saint-Maur-des-Bois Boisyvon Saint-Cécile Percy
250020070	L'AIROU ET SES AFFLUENTS	141,78	Rivière du socle armoricain, l'Airou se jette dans le petit fleuve la Sienne, en amont de Cérences. Le réseau hydrographique retenu représente un linéaire de cours d'eau d'environ 180 kilomètres. La tête de bassin s'inscrit dans le massif granitique de Carolles-Vire riche en aquifères qui permettent ainsi un bon soutien d'étiage. Le reste du bassin versant est composé de formations cambriennes du synclinal de la zone bocaine qui se caractérisent par des aquifères locaux de moindre capacité. Le paysage, au relief accentué, est dominé par le bocage et les herbages. La nature géologique du substrat, combinée à la pluviométrie forte à très forte (1000 à 1 500 mm de pluie par an) est parfois à l'origine de crues relativement importantes, notamment pendant les saisons automnale et hivernale.	Rejets de substances polluantes dans les eaux Mise en eau, submersion, création de plan d'eau Modification des fonds, des courants Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau Modification du fonctionnement hydraulique Aménagements liés à la pisciculture ou à l'aquaculture	La Trinité Tanu Rouffigny Chérencé-le-Héron Fleury Lande d'Airou



ZNIEFF DE TYPE II					
IDENTIFIANT	NOM	SURFACE	DESCRIPTION	FACTEURS INFLUENÇANT L'ÉVOLUTION DE LA ZONE	COMMUNE(S) CONCERNÉE(S)
250008447	VALLEE DE LA SOULLES	2393,88	Vallée de la Souilles où alterne paysage sinueux et ouvert de l'aval, où le fond de vallée peut atteindre deux cent mètres de large, avec le paysage le plus encaissé de la partie amont. L'ensemble est inscrit dans un <b>bocage fort bien conservé</b> qui se prolonge sur de nombreux secteurs de la vallée elle-même. Les parties les plus pentues (dénivelés allant de 35 à 80 m) sont occupées par des <b>formations boisées</b> qui accentuent l'ambiance "intimiste" de la vallée.	Pratiques agricoles et pastorales  Pratiques et travaux forestiers	Cerisy-la-Salle  La Haye-Bellefond  Le Guislain  Maupertuis
250008390	BASSIN DE LA SEE	8687,36	Fleuve côtier du sud du département de la Manche, la Sée parcourt soixante-huit kilomètres avant de se jeter dans la baie du Mont Saint-Michel à proximité d'Avranches, dans un estuaire commun avec celui de la Sélune. La Sée draine un bassin versant composé de roches imperméables (granites, cornéennes et schistes) dont les crêtes situées à plus de 300 mètres d'altitude connaissent des précipitations annuelles supérieures à 1 000 mm. Ses nombreux affluents, assez courts et pentus, descendent directement des crêtes situées de part et d'autre de la vallée, les plus importants étant situés en rive droite	Rejets de substances polluantes dans les eaux  Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides  Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés  Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau  Pratiques agricoles et pastorales  Mises en culture, travaux du sol  Pâturage  Fauchage, fenaison  Pêche	La Trinité  Coulouvray-Boisbenâtre  Chérencé-le-Héron  Saint Pois  Saint-Martin-le-Bouillant  Chapelle-Cécelin



250008443	BASSIN DE LA SIENNE	8465,25	<p>Les vallées de la Sienne et son principal affluent, l’Airou, font partie du chevelu de petites rivières étroites et courtes du bocage coutançais.</p> <p>La Sienne forme de nombreux méandres à l'intérieur d'un fond de vallée n'excédant que rarement deux cent cinquante mètres de large. De part et d'autre, les pentes abruptes sont colonisées par des <b>bois de feuillus</b>. <b>Ailleurs, le bocage au maillage étroit, caractéristique de cette région, occupe l'espace</b></p>	<p>Pratiques agricoles et pastorales</p> <p>Pêche</p>	<p>Beslon</p> <p>La Trinité</p> <p>Coulouvray-Boisbenâtre</p> <p>Tanu</p> <p>Villedieu-les-Poêles</p> <p>Montabot</p> <p>Rouffigny</p> <p>Chérencé-le-Héron</p> <p>Fleury</p> <p>Chefresne</p> <p>Saint-Maur-des-Bois</p> <p>Colombe</p> <p>Bloutière</p> <p>Guislain</p> <p>Boisyvon</p> <p>Sainte-Cécile</p> <p>Chapelle-Cécelin</p> <p>Maupertuis</p> <p>Percy</p>
-----------	---------------------	---------	--	---	---



250008450	MOYENNE VALLEE DE LA VIRE ET BASSIN DE LA SOULEUVRE	9257,93	<p>La Vire sur ce tronçon moyen, et la Souleuvre dans sa globalité, recueillent les eaux de nombreux petits cours d'eau à faible débit et sujets à de forts étiages estivaux. L'ensemble compose un bassin qui repose sur des schistes briovériens en amont, et sur des formations cambriennes (grès, conglomérats et schistes) en aval. Ces cours d'eau s'inscrivent dans un paysage très encaissé et escarpé où dominant largement les herbages sur les secteurs exploitables, et les formations boisées sur les zones pentues, l'ensemble constituant le périmètre de délimitation de la zone.</p> <p>Ces caractéristiques lui confèrent un rôle de "zone tampon » entre les plateaux cultivés et les cours d'eau, contribuant à assurer à ces derniers une eau de bonne qualité biologique.</p>	<p>Rejets de substances polluantes dans les eaux</p> <p>Mises en culture, travaux du sol</p> <p>Traitements de fertilisation et pesticides</p> <p>Pâturage</p> <p>Etrépage</p> <p>Fauchage, fenaison</p> <p>Coupes, abattages, arrachages et déboisements</p> <p>Incendies</p>	<p>Beslon</p> <p>Montabot</p> <p>Morigny</p> <p>Montbray</p>
-----------	---	---------	---	--	--



## II. Les milieux protégés

### 1. Les zones Natura 2000

*Le réseau Natura 2000, constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. L'objectif de la démarche européenne, fondée sur les directives Oiseaux et Habitats faune flore, est double : la préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel et la prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales. La gestion quotidienne des sites repose sur des mesures concrètes appelées contrats Natura 2000, mises en œuvre sur la base de documents d'objectifs (DOCOB).*

*Ce réseau rassemble :*

- Les zones de protections spéciales (ZPS) visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages,
- Les zones spéciales de conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales.

**Le territoire compte 2 sites Natura 2000 :**

- **Bassin de l'Airou (ZSC)**
- **Vallée de la Sée (ZSC)**

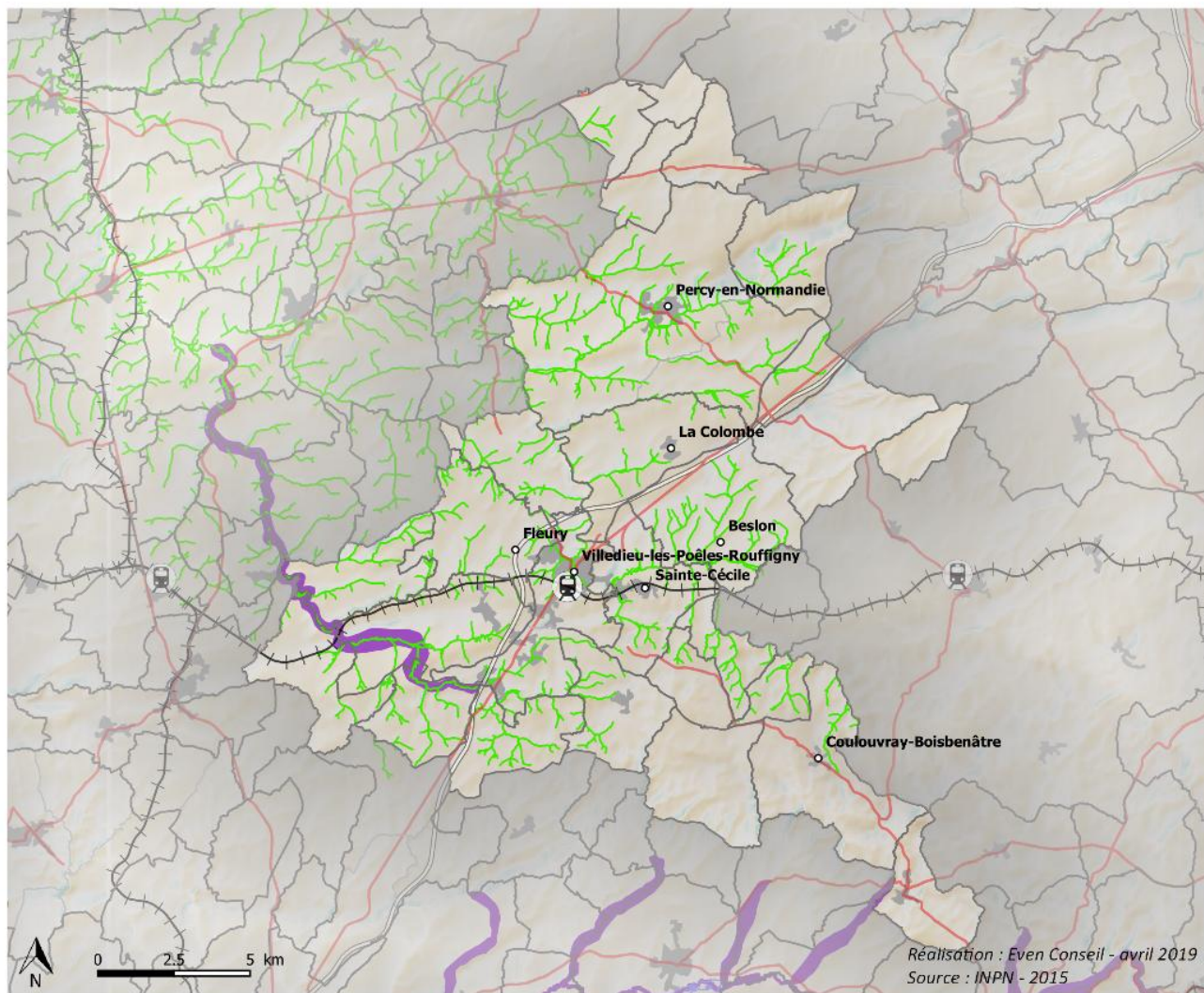



IDENTIFIANT	NOM	DESCRIPTION	VULNERABILITE	COMMUNE(S) CONCERNEE(S)
FR2500113	Bassin de l'Airou (ZSC)	Rivière du socle armoricain, l'Airou exprime de façon remarquable son potentiel naturel vis-à-vis de la reproduction des salmonidés migrateurs. La tête de bassin s'inscrit dans le massif granitique de Carolles-Vire riche en aquifères qui permettent ainsi un bon soutien d'étiage ; le reste du bassin versant est composé de formations cambriennes du synclinal de la zone bocaine. Le paysage, au relief accentué, est dominé par le bocage et les herbages. La nature géologique combinée à la pluviosité forte voire très forte est parfois à l'origine de crues importantes.	Intérêt écologique de la rivière tributaire de la préservation de la qualité physico-chimique des eaux, des milieux aquatiques, des débits naturels. Divagation du bétail dans le lit mineur. Lors de la mise en place de l'autoroute des estuaires, impact négatif sur le cours d'eau.	La Lande d'Airou Tanu La Trinité Bourgenolles Champrépus Villedieu-les-Poêles
FR2500110	Vallée de la Sée (ZSC)	La géologie du site est composite : large fond de vallée composé d'alluvions récentes reposant sur un substrat schisteux, pentes constituées de roches métamorphiques très dures ou cornéennes et plateau de nature granitique, renfermant des aquifères qui permettent un soutien d'étiage de la Sée assez élevé. Le haut bassin s'inscrivant dans un contexte pluvieux, les crues peuvent être sévères, fortement accentuées par un ruissellement important. L'importance des précipitations et du ruissellement sur les roches dures du bassin ont façonné des cours d'eau aux écoulements rapides, localement encaissés, à la morphodynamique très active et aux fonds pierreux bien ouverts.	Dégradation progressive de la qualité physico-chimique des eaux de la Sée (augmentation régulière de la teneur en nitrates). Divagation du bétail dans le lit mineur contribuant à la dégradation des habitats naturels aquatiques. Impact potentiel négatif sur le cours aval lors de la mise en place de l'autoroute des estuaires.	Saint Pois



## Les milieux protégés

Villedieu Intercom





 Arrêté de Protection de Biotope - La Siègne et ses affluents


Réseau Natura 2000

 ZSC - Directive Habitats


 Tissu urbain

 Limites administratives

 Limites des communes déléguées

 Liaison régionale

 Type autoroutier

 Lignes ferroviaires

 Gares

 Relief

**even**  
CONSEIL



## 2. Les Arrêtés de Protection de Biotope

*Les arrêtés de protection de biotope sont des aires protégées à caractère réglementaire, qui ont pour objectif de prévenir, par des mesures réglementaires spécifiques de préservation de leurs biotopes, la disparition d'espèces protégées.*

**Le territoire compte 1 Arrêté de Protection de Biotope.**

**FR38000926 : La Sienne et ses affluents** : hébergent au moins 6 espèces dont la conservation constitue un enjeu national. Il s'agit de 3 espèces de poissons (le saumon atlantique, l'anguille, le chabot) de l'écrevisse à pieds blancs, de la moule perlière (moule d'eau douce) et de la cordulie à corps fin (libellule).

L'arrêté du 11 octobre 2017 instaure des mesures pour éviter la dégradation des biotopes de ces espèces.

## III. La Trame Verte et Bleue

### 1. Le SRCE Basse-Normandie

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Basse-Normandie a été adopté par arrêté préfectoral le 29 juillet 2014. Il présente les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques.

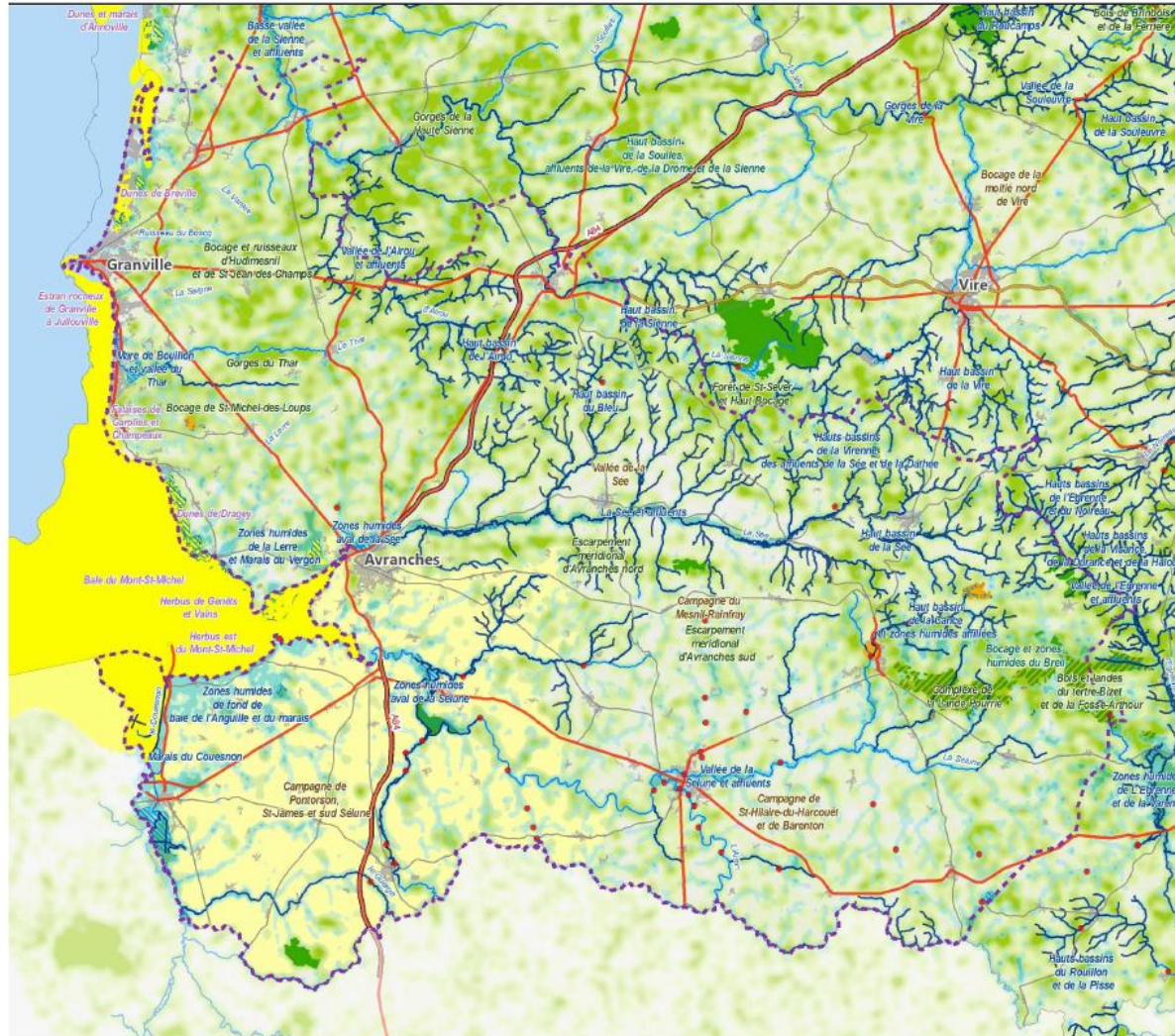
Les grands enjeux du SRCE de Basse-Normandie sont les suivants :

- Connaissance de la localisation des espaces naturels ;
- Prise en compte de la présence d'espèces et d'habitats naturels patrimoniaux par les projets d'aménagements ;
- Maintien de la fonctionnalité de la matrice verte, ainsi que de la restauration de la fonctionnalité de ces continuités écologiques ;
- Restauration de la fonctionnalité écologique des zones humides et des cours d'eau ;
- Et sensibilisation et mobilisation des acteurs du territoire.

Le SRCE est un document de cadrage régional qui doit être complété et affiné par des études locales. Dans cette logique, la cartographie réalisée au 1/100 000ème devra donc être précisée au niveau local, tout comme la liste des enjeux régionaux.

Le territoire de Villedieu Intercom s'insère dans la zone de continuités écologiques du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel et du Pays de Saint-Lois.

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE ET SECTEURS D'INTÉRÊT Baie du Mont-Saint-Michel



**Secteurs d'intérêt**

- Trame bleue Haut bassin de la Paquine
- Trame verte Complexe boisé de St-Hubert : secteur intérieur
- Palais des Vaches noires : secteur littoral
- Plaine de Sées : secteur fragilisé
- Trame verte et trame bleue Complexe zones humides et bois

**Composantes de la TVB régionale**

- Réservoirs de cours d'eau
- Corridors de cours d'eau
- Réservoirs de zones humides
- Réservoirs de milieux boisés et ouverts
- Réservoirs de milieux boisés
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs littoraux

**MATRICE BLEUE**

Mosaïque de milieux humides plus ou moins denses, connectant les réservoirs de milieux humides

Corridors écologiques

- Peu fonctionnels
- Fonctionnels

**MATRICE VERTE**

Mosaïque paysagère composée de bois, haies et prairies permanentes plus ou moins denses, connectant les réservoirs de milieux boisés et ouverts

Plaine cultivée

Corridors peu fonctionnels

Corridors fonctionnels

Corridors fonctionnels

Corridors fonctionnels

**Éléments fragmentants**

- Principaux points de conflits cours d'eau
- Principales zones bâties (> 5 ha)
- Autoroutes
- Voies de trafic supérieur à 4000 véhicules/jour
- Voies de trafic inférieur à 4000 véhicules/jour
- Voies ferrées

Limite de basse mer



SRCE Basse-Normandie de 2013  
Néologisme : DERVENN - 2013  
Sources : IGN, BD Carthage, IGN, BD Topo, IGN, BD Carthage  
RPG 2010, BRGM, IGN, Région Basse-Normandie  
AESN, AELN, CDN, CEL, GONN, ONCFS, FDCGL, CETE NC

Composantes de la Trame Verte et Bleue et secteurs d'intérêt dans le Pays de la baie du Mont-Saint-Michel (source : SRCE Basse-Normandie)



Plusieurs éléments de la Trame Verte et Bleue du SRCE y sont présents :

- **Vallée de l’Airou ; Haut bassin de l’Airou** : la vallée de l’Airou et ses affluents constituent un réseau hydrographique dont la tête de bassin s’inscrit dans le massif granitique de Carolles-Vire. Il présente une bonne qualité d’eau et des habitats favorables permettant aux salmonidés migrateurs de se reproduire. Ce complexe hydrographique présente de bonnes continuités écologiques en relation avec la Sienne et la Bérence. La présence de gorges, qui ont été façonnées par leurs écoulements, a permis de conserver des espaces et des espèces peu influencés par l’Homme.
- **Haut bassin de la Sienne** : la Sienne prend sa source dans le granite de Vire et les schistes briovérien aux abords de la forêt de St Sever. Ces roches induisent un cours d’eau encaissé au sein d’un paysage bocage collinéen. Les fortes pentes, les précipitations et les écoulements diversifiés font de la Sienne un espace d’accueil pour une faune piscicole remarquable. Un intérêt fort concernant les libellules est aussi recensé sur ce secteur.
- **Haut bassin de la Souilles, affluents de la Vire, de la Drôme et de la Sienne** : ce secteur riche en têtes de ruisseaux accueille un espace de continuités robustes qui relie le ruisseau de Beaucoudray et la Gièze en passant par la tête de la Souilles. Plusieurs affluents sont des réservoirs de biodiversité de cours d’eau : le Tancray, la Gièze et le ruisseau de Beaucoudray notamment. Il est à noter que la grande majorité des cours d’eau du secteur sont en ZNIEFF de type 2 en lien avec leur qualité écologique. Autour de ce cœur de continuités, l’implantation progressive de cultures ouvertes par patches peut freiner ponctuellement les échanges. Notamment dans le haut bassin de la Sienne, le réseau de haies déstructuré et la densité de cultures ouvertes semble limiter les continuités de manière importante.

Les grandes continuités écologiques sont les différents cours d’eau et zones humides ainsi que la trame bocagère relativement bien préservée.

**Les enjeux de continuité écologique identifiés sur le territoire pointé par le SRCE sont divers :**

L’arc bocager sur le territoire est encore assez marqué en lien avec la prédominance de l’activité d’élevage, est pourtant fragmenté par l’A84 qui traverse le territoire. Le territoire est donc concerné par un **enjeu bocager** sur les secteurs encore relativement préservés et formant un arc au chevelu hydrographique important (Haut-Bassin de la Sienne, de l’Airou, de la Sée). Le territoire est également concerné par un **enjeu de réduction de la consommation d’espaces et du mitage**.

## ***2. Le SCoT Sud Manche – Baie du Mont Saint Michel***

Les éléments de cadrage régionaux donnent un cadre global au fonctionnement du réseau écologique régional. Au-delà de cette approche l’objectif principal de l’identification de la trame verte et bleue à l’échelle du Scot est de décliner à l’échelle locale les continuités et le fonctionnement écologique au sein de l’intercommunalité sans pour autant remettre en cause le réseau régional. L’approche SCoT servira de la même façon à cadrer les déclinaisons futures dans les PLU. Sur le territoire, plusieurs démarches PLUi sont lancées ou en cours d’élaboration et donc associées à des réflexions trames verte et bleues.

La trame verte et bleue du Scot ne se veut pas être « un simple » zoom du Schéma Régional mais une réflexion et une analyse complémentaire aux travaux régionaux mais également locaux.



### 2.1. Choix des sous-trames

Le choix des sous-trame s'effectue au regard des enjeux du territoire vis-à-vis des espaces naturels mais également en fonction des données mobilisables, parfois limitantes.

Dans le cadre du SCoT de la Baie-du Mont Saint Michel, l'intérêt est de mettre à profit les données locales relativement nombreuses du fait de la présence d'une pluralité de zonages réglementaires et des démarches trames vertes et bleue locales (PLUi, PNR).

Toutefois, il est à déplorer un manque d'homogénéité dans les données. Chaque prospective, inventaire s'établit sur un espace précis et les données locales homogènes sur l'ensemble du territoire sont rares.

En s'appuyant sur l'occupation du sol, les consultations réalisées, l'atelier réalisé en mai 2019 et les éléments de bibliographies, le territoire de se décline selon 6 sous trames :

- Sous-trame boisée ;
- Sous-trame bocagère ;
- Sous-trame des milieux ouverts particuliers ;
- Sous-trame milieux humides ;
- Sous trame compartiment aquatique.

### 2.2. Les réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité sont les espaces où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée.

Trois types d'informations ont été peuvent être pris en compte dans la définition des réservoirs de biodiversité :

- Les zonages d'inventaires, réglementaires, de gestion ou de préservation

(ZNIEFF, Natura 2000, APPB, Sites du conservatoire...)

L'intérêt patrimonial de ces espaces est reconnu au travers de ces zonages. Il s'agit donc de qualifier l'ensemble de ces zonages comme étant des cœurs de biodiversité reconnus.

- La qualité des milieux qui a été évaluée selon des seuils établis : (mètre linéaire de haie à l'hectare par exemple pour le bocage)

### 2.3. Corridors écologiques

Un corridor inclut soit les milieux naturels permettant les déplacements de la faune. Les corridors écologiques sont constitués par les différents milieux naturels présents sur le territoire (milieux aquatiques, milieux bocagers, milieux boisés, etc.) qui permettent de **relier les réservoirs de biodiversité entre eux**.

Pour chaque sous-trame, les corridors sont déterminés :

- À dire « d'experts » par interprétation visuelle
- En fonction de la fonctionnalité des milieux (seuils inférieurs aux réservoirs de biodiversité mais permettant le déplacement des espèces)



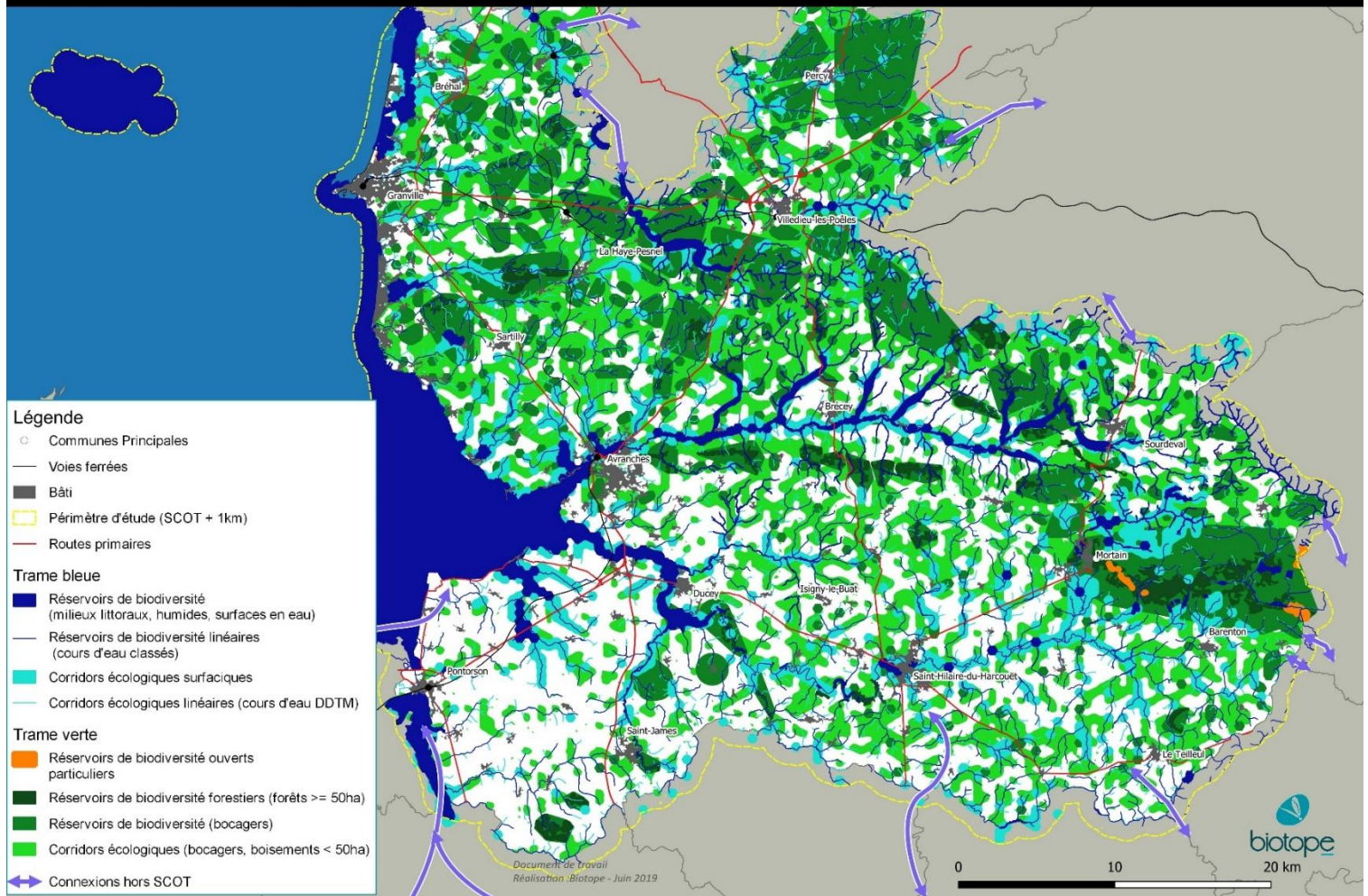
Réservoirs boisés	Réservoirs bocagers	Réservoirs Milieux ouverts particuliers	Réservoirs Milieux littoraux	Réservoirs Milieux humides	Réservoirs compartiments aquatiques
<p>Boisements supérieurs à 50 ha</p> <p>Site Natura 2000 : (Anciennes mines de Barenton et de Bion)</p> <p>Baie du mont Saint-Michel (partie Bois Dardennes)</p> <p>ZNIEFF dont le milieu dominant est le boisement</p> <p>Boisements de feuillus à moins d'un km d'un gîte à chiroptères</p>	<p>ZNIEFF dont le milieu dominant est le bocage</p> <p>ENS (Abords de l'Abbaye de Hambye)</p> <p>Secteurs où la densité de haies est supérieure à 100 mètres linéaires par hectares et où les prairies permanentes ou les boisements recouvrent plus de 40% de l'occupation des sol</p>	<p>Site Natura 2000 : des Landes du Tertre Bizet et Fosse Arthour</p> <p>ENS (milieux ouverts)</p> <p>ZNIEFF (dont le milieu dominant est associé à des milieux ouverts particuliers)</p> <p>Secteurs où des données du conservatoire botanique sont disponibles (Landes sèches, éboulis et affleurement)</p>	<p>Sites Natura 2000 : Chausey, Baie du mont Saint-Michel, Littoral Ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou</p> <p>ZNIEFF*(dont le milieu dominant est associé aux milieux littoraux)</p> <p>Propriétés du Conservatoire du littoral</p>	<p>Sites Natura 2000 : Bassin de l'Airou, Vallée de la Sée, Baie du mont Saint-Michel (dont partie Marais du Sougéal)</p> <p>Propriétés du Conservatoire du littoral</p> <p>Zones humides RAMSAR</p> <p>ENS (sur zones humides)</p> <p>ZNIEFF (dont le milieu dominant est associé à des milieux ouverts particuliers)</p>	<p>Cours d'eau réservoirs du SRCE</p>

Corridor écologiques boisés	Corridor écologiques bocagers	Corridor écologiques Milieux ouverts particuliers	Réservoirs Milieux humides	Réservoirs compartiments aquatiques
<p>Boisements compris &lt; 50 ha</p> <p>Secteurs où la densité de bois et forêt est supérieure à 25%</p> <p>Secteurs où la densité de haie est supérieure à 50 mètres linéaires</p>	<p>Secteurs où la densité de haies est supérieure à 50 mètres linéaires par hectares et où les prairies permanentes ou les boisements recouvrent plus de 20% de l'occupation des sols</p>	<p>Secteurs où des données du PNR indiquent la présence de landes</p>	<p>Sur les communes ayant réalisées leur inventaire communal (soit 42 communes) : secteurs dont les zones humides recouvrent plus de 30%</p> <p>Sur les communes n'ayant pas réalisées leur inventaire communal (soit 113 communes) : secteurs dont les zones humides issues de la pré localisation DREAL recouvrent plus de 30%</p>	<p>Tous les cours d'eau (couche de la DDTM 50)</p>



**BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS // Trame verte et bleue**

Atouts	Faiblesses	Scénario au fil de l'eau	Enjeux
<p>Des milieux ordinaires nombreux dont la richesse écologique porte sur la mosaïque offerte par les productions agricoles et le tissu bocager</p> <p>Les barrages de la Sélune potentiel détruit offrant des conditions favorables à la migration des poissons.</p> <p>.</p>	<p>Un système bocager en recomposition notamment dans le sud</p> <p>Des cours d'eau présentant un état écologique médiocre particulièrement au Sud</p>	<p>Un ensemble bocager arboré disparaissant au profit d'un bocage moins dense et plus arbustif.</p> <p>Des pratiques agricoles évoluant contribuant à la réduction de la mosaïque de culture, moins favorable à la biodiversité</p> <p>La Sélune, futur fleuve accueillant des poissons migrateurs</p> <p>Une diminution des polluants attendues améliorant la qualité des eaux</p>	<p>Intégration dans les documents d'urbanisme de la protection des zones humides et des milieux riverains des cours d'eau</p> <p>Maintien d'un système bocager dense</p> <p>Préservation des espaces forestiers sur l'ensemble du territoire</p> <p>Encourager au maintien d'une mosaïque agricole</p> <p>Amélioration du potentiel écologique des cours d'eau</p> <p>S'orienter vers une plus grande protection des espaces boisés (peu représentés donc à protéger)</p> <p>S'interroger sur une meilleure prise en compte des prairies surtout sur le littoral</p> <p>Préservation de la zone RAMSAR, de l'ensemble du réseau hydrographique</p>





### 3. La Trame verte et bleue de Villedieu Intercom

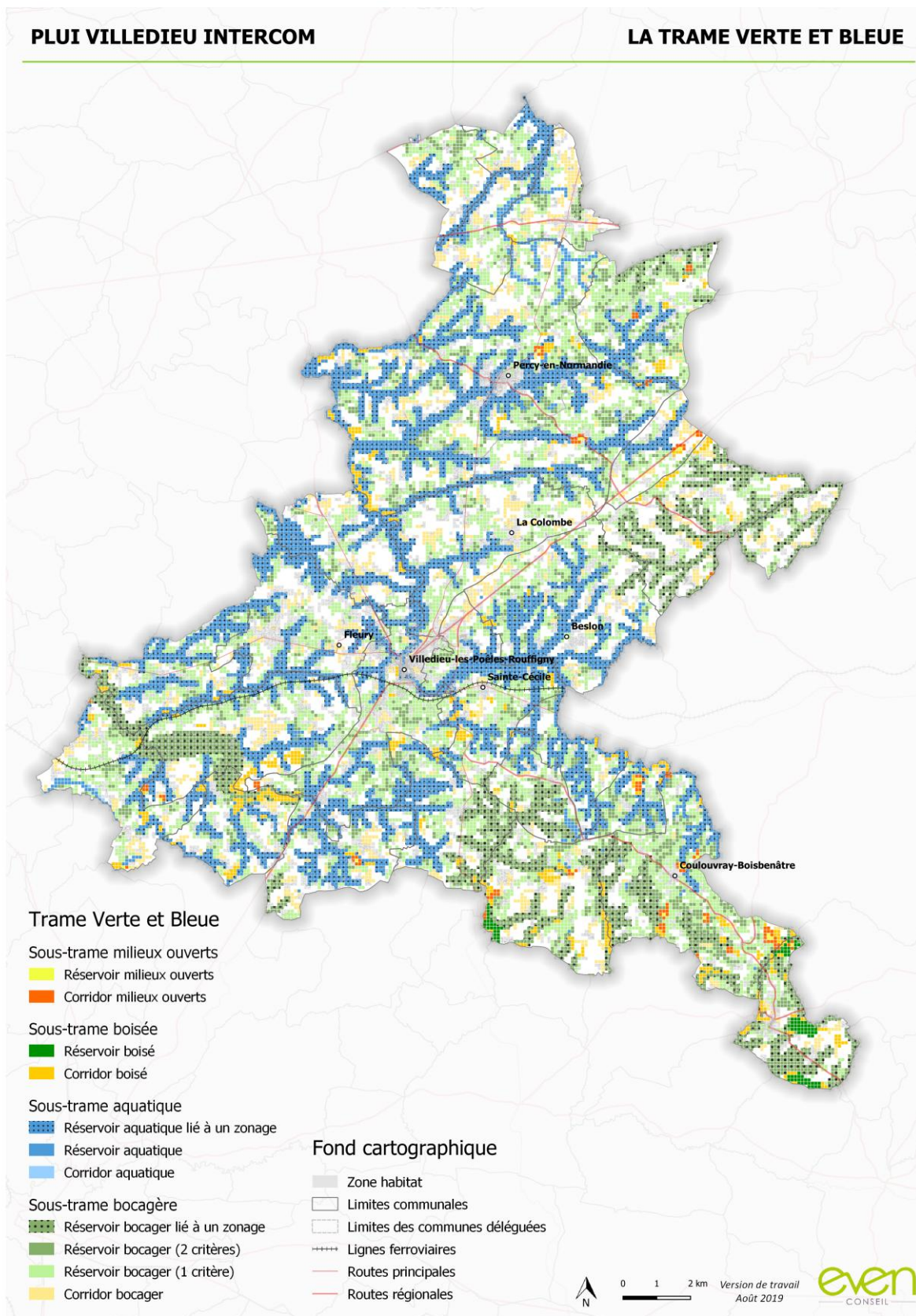
La définition de la trame verte et bleue de Villedieu Intercom s'est appuyée sur une analyse de l'occupation des sols de maille d'un hectare. Pour chaque sous-trame et au regard de critères spécifiques à chacune d'entre elle, ont été définis des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Les critères sont les suivants :

SOUS-TRAME BOCAGERE	SOUS-TRAME BOISEE	SOUS-TRAME MILIEUX OUVERTS	SOUS-TRAME MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES
BD TOPO 2017 INPN 2015 DREAL 2018 Prélocalisation zones humides	BD TOPO 2017	BD TOPO 2017	INPN 2015 SRCE 2015 BD TOPO 2017
<b>RESERVOIRS BOCAGERS</b>	<b>RESERVOIRS BOISES</b>	<b>RESERVOIRS MILIEUX OUVERTS</b>	<b>RESERVOIRS AQUATIQUE ET HUMIDE</b>
Critère 1 : mailles présentant une couverture bocagère > 10% dans un regroupement de 10ha Critère 2 : mailles avec au moins 1 haie et 80% de couverture par prairies temporaires et permanentes, zones humides, boisements < 1 ha dans un regroupement de mailles de 10 ha (du critère 1) Critère 3 : mailles comprenant un zonage d'inventaire ou de protection liée à la sous-trame bocagère (2 ZNIEFF II, 2 Natura 2000)	Critère 1 : couverture de la maille > 80% de bois dans un regroupement de 20 ha	Critère 1 : taux de couverture de la maille > 50% par éléments constitutifs de la sous-trame sans superficie minimale	Critère 1 : cours d'eau SRCE Bretagne Critère 2 : taux de couverture de la maille > 80% par une ZH potentielle Critère 3 : mailles comprenant un zonage d'inventaire ou de protection liée à la trame bleue (3 ZNIEFF I, 2 ZNIEFF II, 1 Arrêté de Protection de Biotope)
<b>CORRIDORS BOCAGERS</b>	<b>CORRIDORS BOISES</b>	<b>CORRIDORS LANDES</b>	<b>CORRIDORS TRAME BLEUE</b>
Critère 1 : mailles avec une couverture bocagère > 10% mais non sélectionnées (car ne sont pas dans un regroupement de 10 ha) à moins de 10 m d'écart d'un réservoir	Critère 1 : taux de couverture de la maille supérieur à 50% Critère 2 cumulatif : mailles à moins de 100 m d'écart	Critère : toutes les autres mailles comprenant un élément constitutif de la sous-trame	Critère : cours d'eau identifiés par la BD TOPO de nature permanente



Critère 2 : mailles avec au moins une maille et taux de couverture prairies, ZH > 80% mais non sélectionnées en réservoirs à moins de 100 m d'écart d'un réservoir			
--	--	--	--





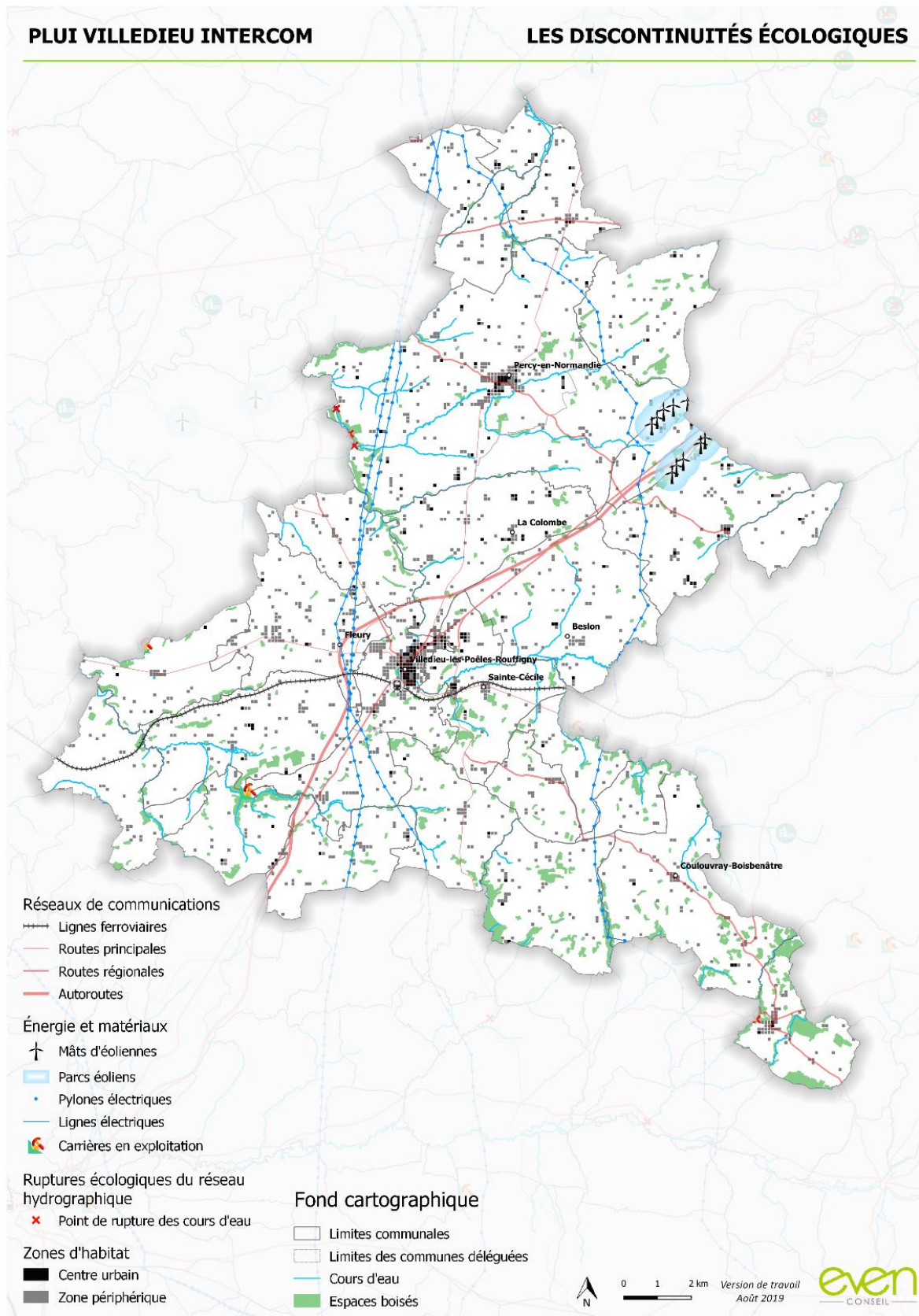
Aussi, de nombreuses discontinuités écologiques sont recensées sur le territoire :

- Le réseau routier et notamment l'A84 qui empêche les populations de gibier de traverser le territoire d'Est en Ouest. Le manque d'ouvrages écologiques pour traverser cette route induit régulièrement la présence de gibier sur l'autoroute.
- Le tissu urbain : particulièrement, le tissu aggloméré de Villedieu-Rouffigny constitue une rupture écologique qui conforte le disfonctionnement écologique de l'A84.
- Les carrières : bien que ponctuelles, leur développement constitue des sources de dégradation permanentes de milieux naturels et agro-naturels et des nuisances pour la faune et la flore proche
- Les développements éoliens à l'Est du territoire le long de l'A84 renforcent les risques de ruptures écologiques pour la faune notamment pour les chauves-souris et certaines populations d'oiseaux : oiseaux migrateurs et oiseaux nicheurs au sol.
- Les lignes électriques à très haute tension : elles constituent des nuisances pour les populations d'oiseaux notamment.
- Les seuils et barrages de cours : bien que ces ouvrages diminuent, certains d'entre eux, notamment dans la commune de Villedieu-Rouffigny constituent des obstacles pour les poissons migrateurs dont les saumons.



**PLUI VILLEDIEU INTERCOM**

**LES DISCONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES**





# Synthèse

ATOUTS/OPPORTUNITES	FAIBLESSES/MENACES	CHIFFRES-CLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence de nombreux cours d'eau</li> <li>• Des milieux ordinaires nombreux dont la richesse écologique porte sur la mosaïque offerte par les productions agricoles et le tissu bocager</li> <li>• Ecosystèmes associés aux cours d'eau protégés</li> <li>• Des cours d'eau et milieux associés ayant fait l'objet d'inventaire écologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu de zones humides du au substrat géologique</li> <li>• Très peu de boisements</li> <li>• Présence de l'A84, infrastructure routière lourde à l'origine de ruptures écologiques sur un axe nord-sud</li> <li>• Présence d'une voie ferrée à l'origine de ruptures écologiques sur un axe ouest-est</li> </ul>	<p><b>4 ZNIEFF de type I</b> <b>4 ZNIEFF de type II</b> 16,9% du territoire</p> <p><b>2 sites Natura 2000</b> 1,3% du territoire</p> <p><b>1 Arrêté de Protection de Biotope</b> 2,5% du territoire</p>
SCENARIO FIL DE L'EAU		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des pratiques agricoles évoluant contribuant à la réduction de la mosaïque de culture, moins favorable à la biodiversité</li> <li>• Un ensemble bocager arboré disparaissant au profit d'un bocage moins dense et plus arbustif</li> <li>• Augmentation des incidences des infrastructures de transports sur le réseau écologique du territoire</li> <li>• Diminution des polluants attendues améliorant la qualité des eaux</li> </ul>		
LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien d'un système bocager dense en lien avec une forte activité d'élevage</li> <li>• Maintien du bocage et des ripisylves pour le maintien des populations de chauve-souris</li> <li>• Préservation de l'ensemble du réseau hydrographique</li> <li>• Maintien du fonctionnement hydraulique naturel des cours d'eau</li> <li>• Maintien des espaces boisés de ripisylves des différents cours d'eau</li> <li>• Préservation et maintien de l'intérêt piscicole de la Sienne par le biais de l'arrêté de protection de biotope</li> <li>• Préservation de l'intérêt écologique de l'Airou et son potentiel pour la reproduction des salmonidés</li> <li>• Limitation des impacts des infrastructures et notamment de l'Autoroute des Estuaires</li> </ul>		



**PLUI**  
VILLE DIEU  
INTERCOM

**3**

# RISQUES ET SANTE PUBLIQUE



LES HABITANTS ET LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL SONT CONFRONTES A DES RISQUES NATURELS, TECHNOLOGIQUES ET DES NUISANCES MAIS PEUVENT EGALEMENT EN CREER INDUISANT DES CATASTROPHES PARFOIS NOTABLES POUR LES POPULATIONS, LES BIENS ET LE TERRITOIRE.

AINSI, LE TERRITOIRE DISPOSE-T-IL D'UN DEVELOPPEMENT SUFFISAMMENT RESILIENT AUX RISQUES ET AUX NUISANCES ?

*Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), en date du 13/01/2014, présente les risques identifiés dans le département de la Manche, leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement. Pour se faire, le DDRM :*

- *Souligne l'importance des enjeux proposés, notamment dans les zones urbanisées*
- *Mentionne les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde*
- *Décrit les modes de mitigation*
- *Mentionne l'historiques des événements et accidents qui peuvent constituer une mémoire du risque*

# Chapitre 1 : Les risques naturels

## I. Le risqué lié à la présence d'eau

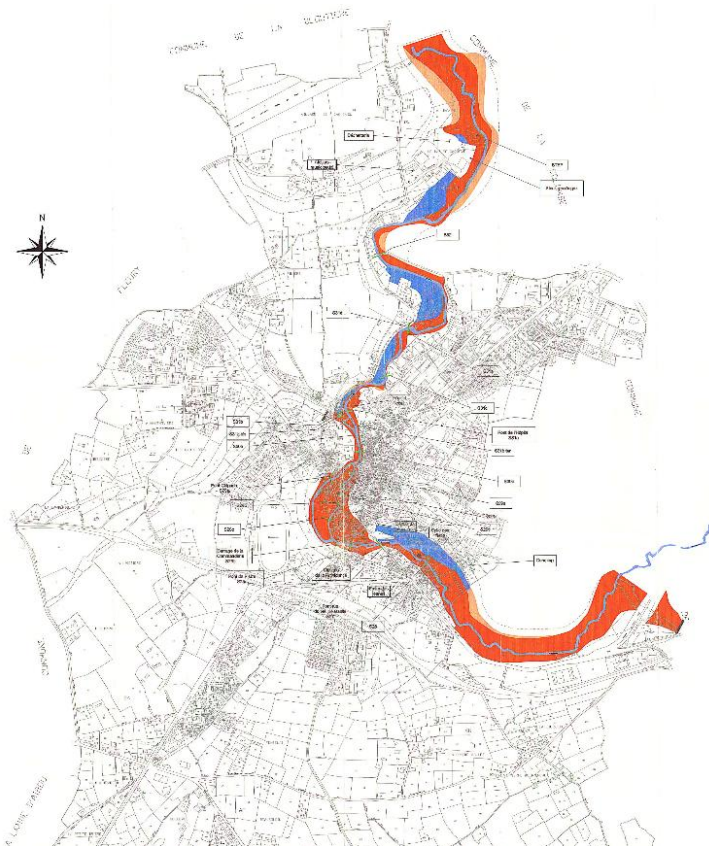
### 1. *Le Plan Prévention des Risques Inondation (PPRI) de la Sienne*

**Le PPRI de la Sienne a été approuvé par arrêté préfectoral du 29 juillet 2004 et s'applique sur la commune de Villedieu-les-Poêles.** Il a été réalisé suite au constat de plusieurs inondations par débordement de la Sienne dans des secteurs urbanisés. Seules les communes présentant des enjeux forts ont été retenues et non celles concernées par le débordement de la Sienne.

Les zones rouges (prédominantes sur la commune) qui présentent de nombreuses habitations indiquent une exposition aux aléas forts. Ainsi, l'objectif du PPR est de limiter la vulnérabilité de ces zones et de stopper tout développement urbain ou tout aménagement vulnérable.

Les zones bleues indiquent une exposition aux aléas faibles dans des zones urbanisées et le but est de limiter la vulnérabilité de ces zones en contrôlant l'évolution des zones.

Les zones en orange représentent les zones non urbanisées soumises à des aléas faibles (l'enjeu est donc faible). Le but est de stopper tout développement urbain pour protéger le champ d'expansion des crues.



*Zonage réglementaire du PPRI de la Seine dans la commune de Villedieu-les-Poêles (source : DREAL Normandie)*

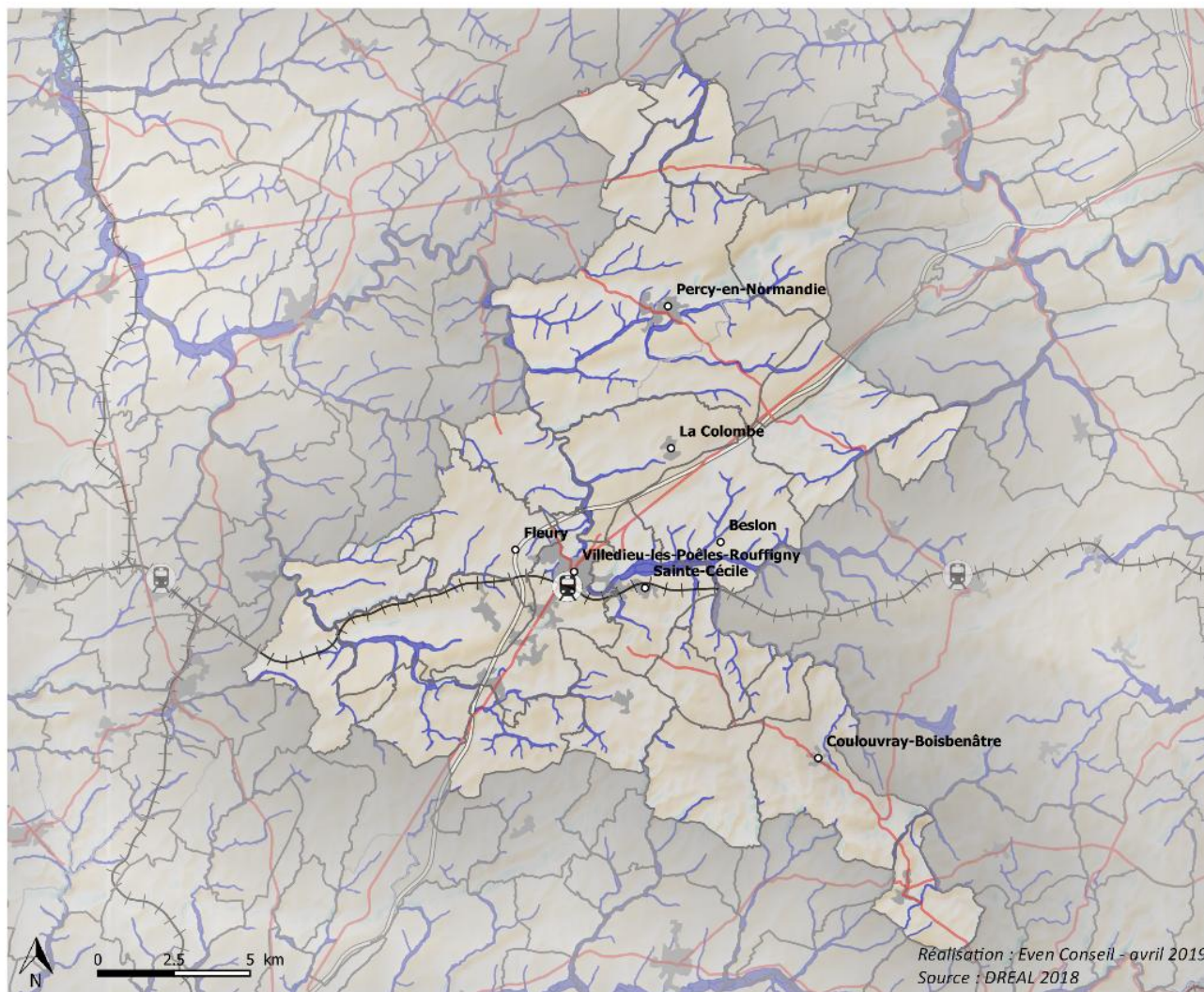
Les principaux sites exposés sont situés dans le centre bourg de Villedieu-les-Poêles qui regroupe des campings, une médiathèque, de nombreux commerces, l'hôpital et notamment l'Église Notre-Dame.

## **2. Le risque inondation**

Les différentes zones inondables sont réparties de manière homogène sur tout le territoire, en lien avec les zones humides et les cours d'eau. **Une zone plus large est présente au niveau de Villedieu-les-Poêles qui représente un enjeu majeur puisque la commune est fortement urbanisée.** De plus, elle présente de nombreux axes linéaires de transports, et notamment une ligne de chemin de fer qui longe la Seine et traverse le territoire latéralement (d'est en ouest), qui peuvent potentiellement être inondés et affectés les populations.

## Le risque inondation

Villedieu Intercom



■ Zones inondables

■ Tissu urbain

□ Limites administratives

□ Limites des communes déléguées

— Liaison régionale

— Type autoroutier

— Lignes ferroviaires

● Gares

Relief

**even**  
CONSEIL

Réalisation : Even Conseil - avril 2019  
Source : DREAL 2018



### 3. Le risque de rupture de barrages

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage. Les causes de rupture peuvent être diverses : techniques, naturelles, humaines. Une rupture de barrage entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

**6 communes sont concernées par le risque de rupture du barrage du Gast, situé dans le Calvados sur la Sienne (Beslon, Boisyvon, Coulouvray-Boisbenâtre, Sainte-Cécile, Saint-Maur-des-Bois, Villedieu-les-Poêles)**

C'est un ouvrage de type B, il présente une hauteur supérieure ou égale à 10 mètres.

### 4. Le risque par remontées de nappes

*Le phénomène de remontée des nappes, lié à une recharge exceptionnelle de ces nappes consécutives d'une très forte pluviométrie. Ce phénomène peut engendrer des dommages parfois importants, comme cela a été le cas au début de la décennie.*

*Dans la Manche, on distingue les terrains de socle ancien qui sont constitués de granite, schistes et grès où les aquifères sont de faible extension et assez peu productifs. Sont présents également les aquifères des cordons dunaires littoraux, toute la façade maritime ouest de la Manche qui est constituée de sables quaternaires récents. La dune constitue un milieu poreux marqué et les sables constituent le réservoir d'une petite nappe d'eau douce.*

*La seule ressource souterraine notable du département de la Manche est l'aquifère des marais de Carentan, situé sur la côte Est de la Manche. Le bassin de Marchésieux représente la ressource en eau souterraine la plus importante du département, destinée à l'alimentation en eau potable.*

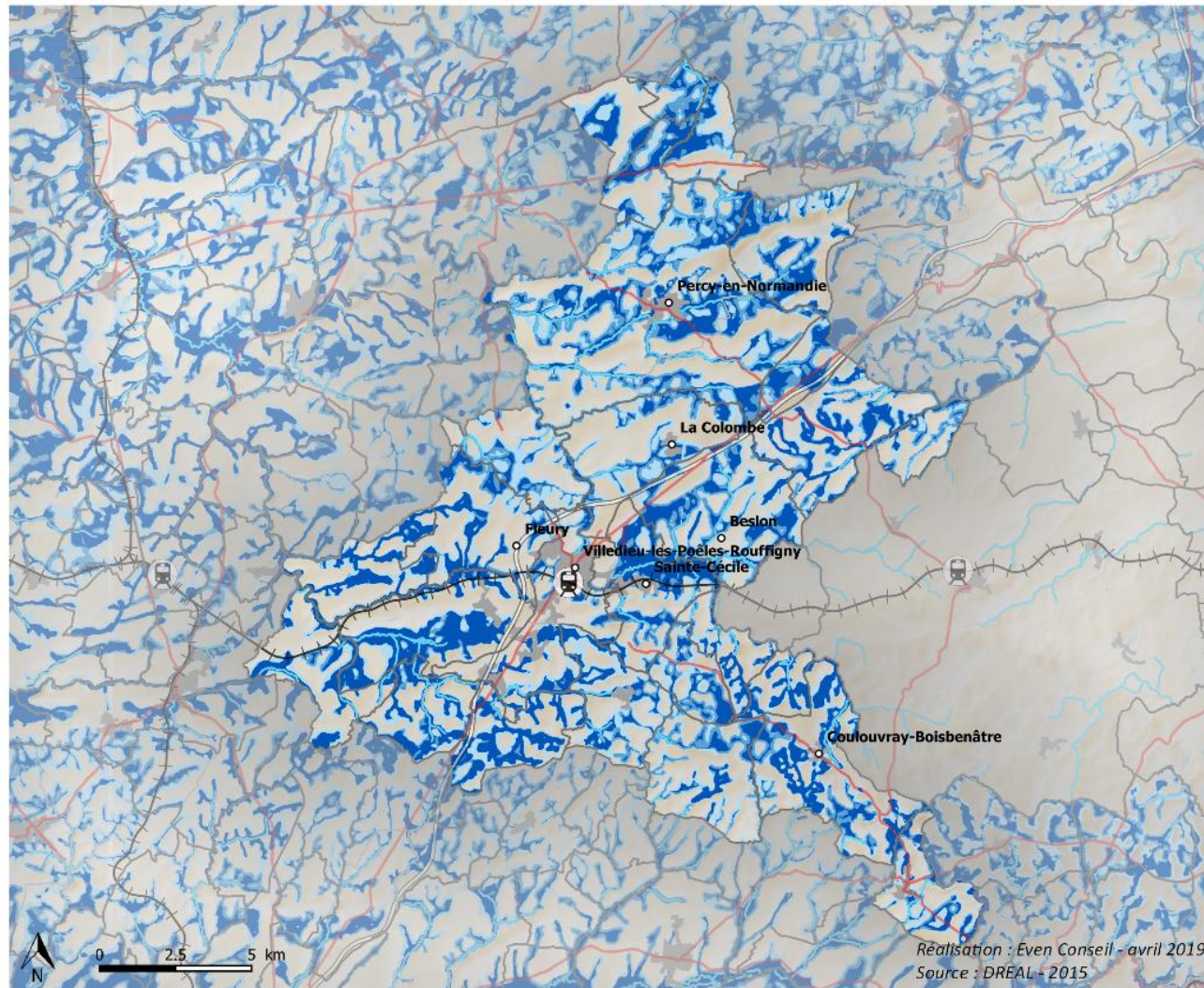
**La plupart du risque inondation par remontées de nappes est en lien avec les cours d'eau de la communauté de communes (l'Airou et la Sienne).** L'inondation par remontée de nappes peut survenir par transmission de l'onde de crue du fleuve à la nappe alluviale, en lien hydraulique avec le cours d'eau. L'inondation se produit alors au niveau des points topographiques les plus bas de la plaine alluviale.

**Le risque est localisé dans des zones faiblement urbanisées, sauf au niveau du pôle urbain de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny.**



## Le risque inondation lié aux remontées des nappes phréatiques

Villedieu Intercom



Profondeur des nappes phréatiques

- Risque pour les infrastructures profondes (2.5 à 5m)
- Risque pour les sous-sols (1 à 2.5m)
- Risque pour les réseaux et sous-sols (0 à 1m)

- Tissu urbain
- Limites administratives
- Limites des communes déléguées
- Cours d'eau
- Liaison régionale
- Type autoroutier
- + Lignes ferroviaires
- Gares
- Relief



Réalisation : Even Conseil - avril 2019  
Source : DRÉAL - 2015





## II. Le risque mouvement de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou humaine. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour). Ce risque peut se manifester par :

- le retrait-gonflement des argiles ;
- les glissements de terrain ;
- les effondrements de cavités souterraines (en dehors des risques miniers) ;
- les éboulements et chutes de blocs ;
- les coulées de boues et torrentielles.

En France, chaque année, l'ensemble des dommages occasionnés par des mouvements de terrain d'importance et de type très divers (glissements de terrain, éboulements, effondrements, coulées de boue...) ont des conséquences humaines et socio-économiques. Le BRGM a réalisé un travail de synthèse des phénomènes de mouvements de terrain suivant leur diversité, leur dispersion dans l'espace et dans le temps et les conditions de leur occurrence.

Le territoire n'a pas connu beaucoup de phénomènes de mouvements de terrain. **Un seul a été répertorié et se situe sur la commune La Colombe : un glissement de terrain.**

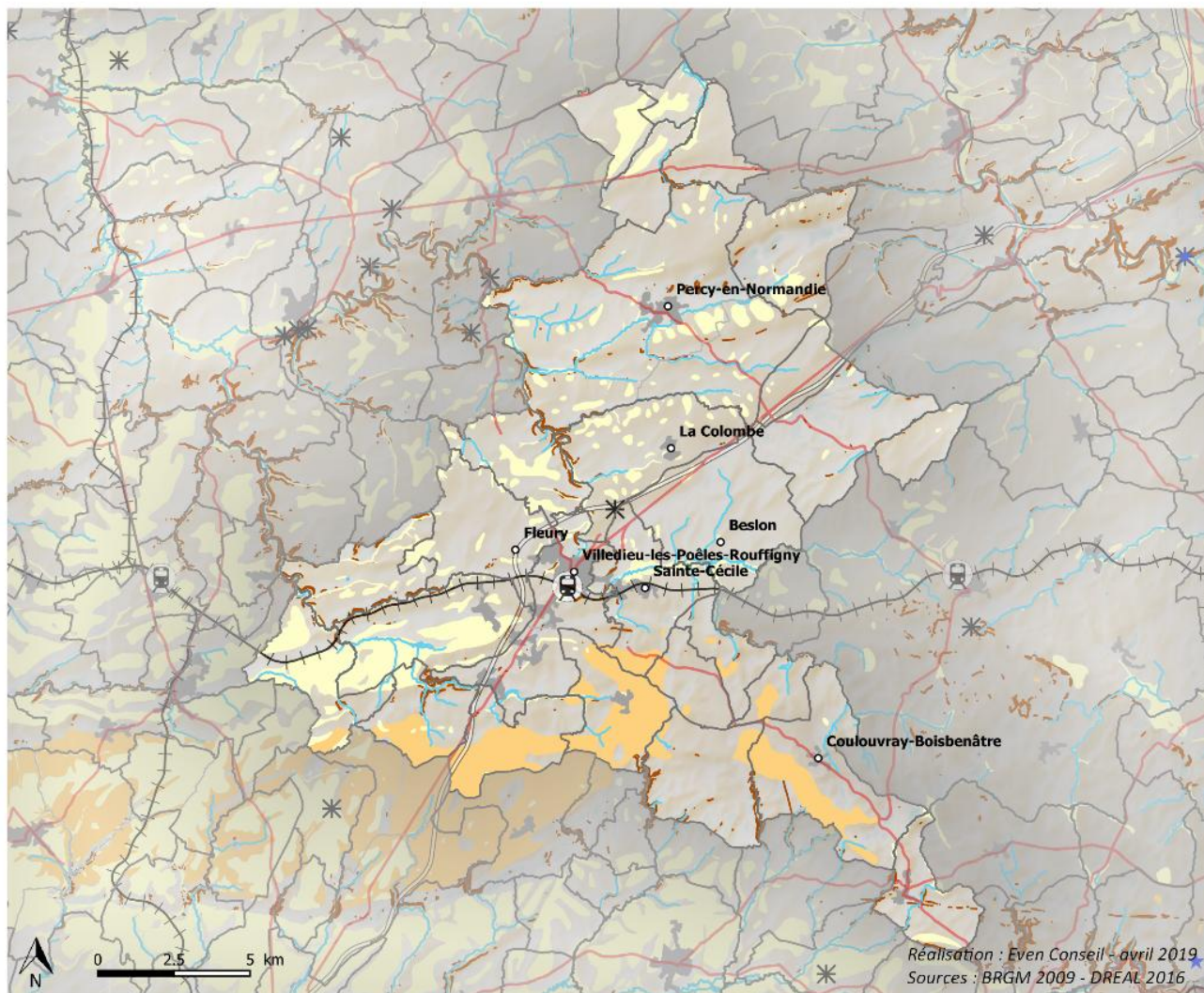


La carte ci-dessous synthétise les différents risques de mouvements de terrain du territoire.



## Le risque mouvements de terrain

Villedieu Intercom



- \* Mouvement de terrain
- Chute de blocs
- Aléa retrait-gonflement des argiles
  - Faible
  - Moyen
- Tissu urbain
- Limites administratives
- Limites des communes déléguées
- Cours d'eau
- Liaison régionale
- Type autoroutier
- Lignes ferroviaires
- 🚂 Gares
- Relief

**even**  
CONSEIL



## 1. Le risque aléa retrait/gonflement des argiles

*La cartographie de l'aléa retrait/gonflement des argiles a pour objectif principal d'attirer l'attention des maîtres d'ouvrage et des professionnels de la construction sur la nécessité de prendre des précautions particulières lors de la construction dans un secteur susceptible de contenir des argiles sujets au retrait/gonflement.*

*D'après le BRGM, la Manche fait partie des départements peu touchés par le phénomène. En effet, aucune formation argileuse du département n'est classée en aléa fort, 7,35% est classé en aléa moyen et 30,3% en aléa faible. Le reste du département n'est a priori non concerné par le phénomène.*

**Le territoire présente une zone située au Sud avec un aléa retrait/gonflement des argiles moyen. Les communes majoritaires concernées sont : Bourguenolles, La Trinité, Chérencé-le-Héron, Saint-Martin-le-Bouillant, Coulouvray-Boisbenâtre.** Ce sont des communes peu urbanisées, et l'aléa n'est pas situé au niveau des centres bourgs des communes, sauf à Chérencé-le-Héron.

Cependant, il faudra prêter attention à la canalisation transportant des matières dangereuses (*cf. carte des risques technologiques*) qui traverse le territoire de La Trinité à Le Guislain et notamment une zone en aléa moyen. La réglementation impose des prescriptions techniques et notamment des conditions d'enfouissement de la canalisation à une profondeur d'au moins 80 cm mesurée dans la partie supérieure.

## 2. Le risque chute de blocs

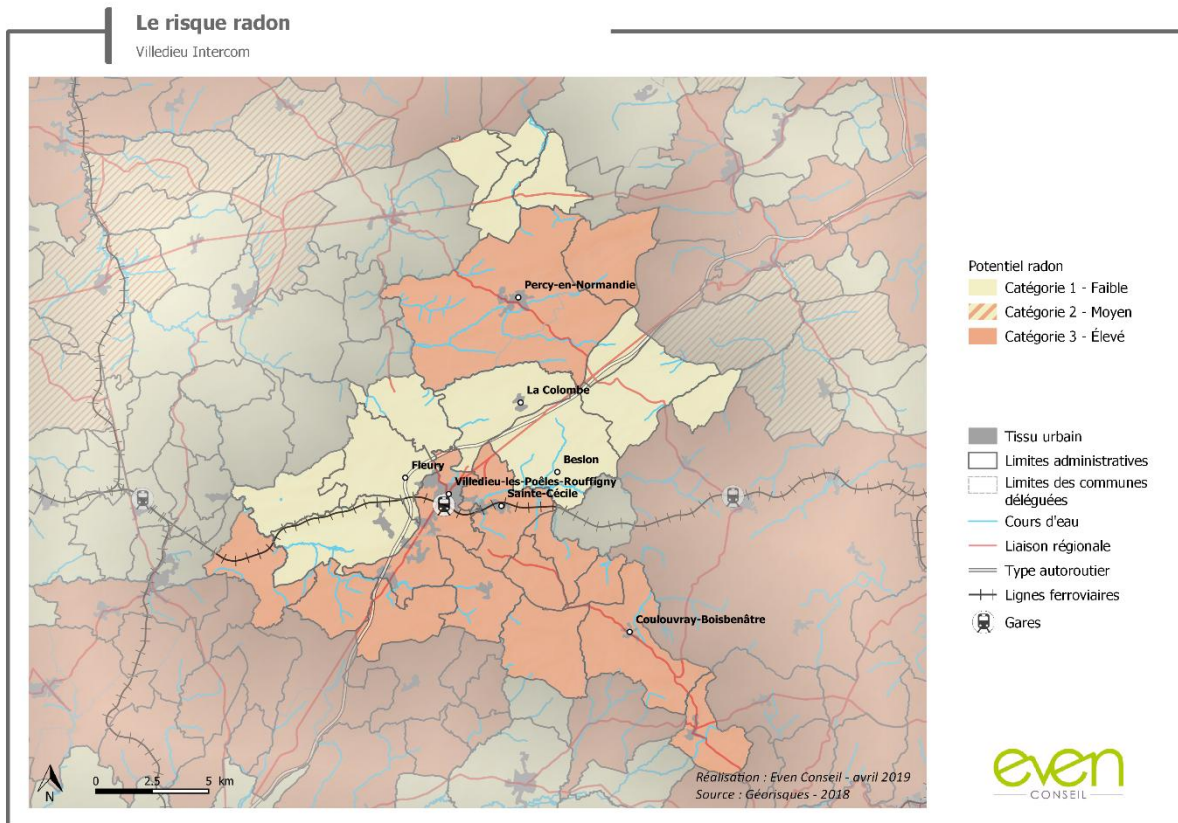
Il existe un risque de chutes de blocs sur le territoire de Villedieu Intercom. Il est localisé sur les communes de la Bloutière, Percy-en-Normandie et La Colombe ainsi qu'au sud-ouest du territoire au niveau de Champrépus et la Lande d'Airou, le long de la voie de chemin de fer.

**Les potentielles chutes de blocs sont réparties tout du long des cours d'eau puisqu'ils ont creusé leur lit dans les plateaux granitiques ou schisteux formant des versants abrupts.**

## III. Le risque radon

*La nature du sous-sol du territoire de la communauté de communes est susceptible de favoriser l'émission de radon (gaz cancérigène). A l'air libre, il est dilué et sa concentration est donc faible ; par contre dans certaines conditions, il peut s'accumuler. Il est donc important de mettre en place et de maintenir une ventilation efficace dans tous les locaux d'habitation et assimilés et établissements recevant du public.*

**Le territoire de Villedieu Intercom présente majoritairement des communes situées en potentiel de catégorie 3. Certaines communes sont situées en potentiel radon de catégorie 1 : Morigny, Monbray, Margueray, Beslon, la Colombe, La Bloutière, Fleury, Champrépus et la Lande d'Airou.**



*Les communes à potentiel radon de catégorie 1 sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Ces formations correspondent notamment aux formations calcaires, sableuses et argileuses constitutives des grands bassins sédimentaires et à des formations volcaniques basaltiques.*

*Les communes à potentiel radon de catégorie 3 sont celles qui, sur au moins une partie de leur superficie présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations. Les formations concernées sont notamment celles constitutives de massifs granitiques (notamment le massif armoricain), certaines formations volcaniques mais également certains grès et schistes noirs.*

#### **IV. Le risque sismique**

*Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur le long des failles de la croûte terrestre. Le séisme génère des vibrations importantes qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.*

**Le département de la Manche est intégralement situé dans une zone de sismicité faible.**

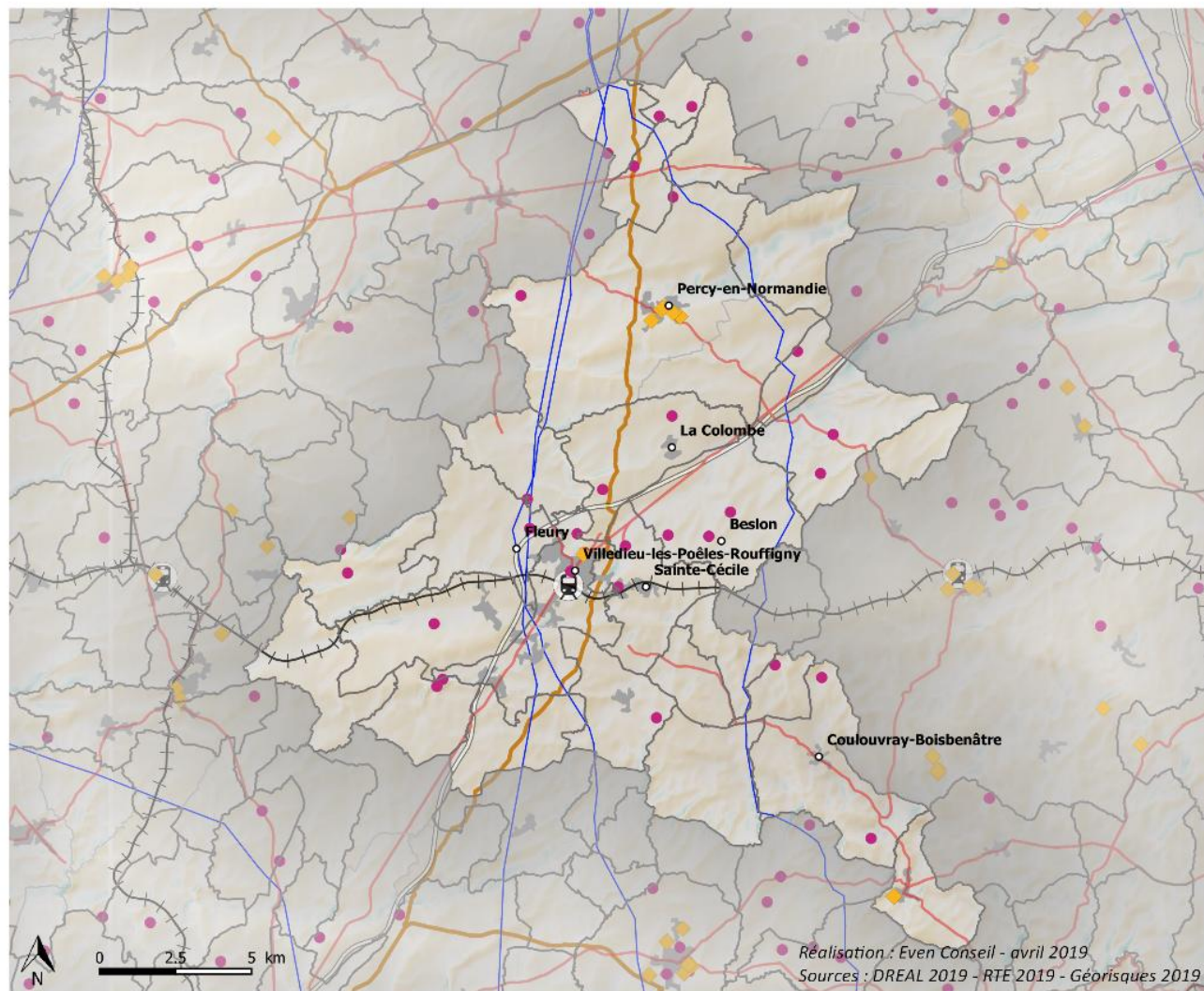


## Chapitre 2 : Les risques technologiques et industriels

La carte ci-dessous synthétise les différents risques technologiques présents sur le territoire de Villedieu Intercom.

## Les risques technologiques

Villedieu Intercom



- ◆ Anciens sites industriels (BASIAS)
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) - Non Seveso
- Canalisation de matières dangereuses
- Lignes à Haute Tension

- Tissu urbain
- Limites administratives
- Limites des communes déléguées
- Liaison régionale
- Type autoroutier
- Lignes ferroviaires
- ⊕ Gares

Relief

**even**  
CONSEIL

Réalisation : Even Conseil - avril 2019  
Sources : DREAL 2019 - RTE 2019 - Géorisques 2019



## I. Le risque industriel

Le risque industriel peut concerner chaque établissement considéré comme dangereux. Ainsi, la loi de 1976 sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) distingue :

- Les installations assez dangereuses, soumises à déclaration ;
- Les installations plus dangereuses, soumises à autorisation et devant faire l'objet d'études d'impact et de dangers ;
- Les plus dangereuses, dites "installations SEVESO".

Le risque industriel se manifeste de trois manières et peuvent provoquer différentes nuisances pour les habitants de la commune et affecter leur santé :

- Effets thermiques : provoqués par la combustion d'une production inflammable ou une explosion
- Effets mécaniques : provoqués par une explosion (réaction chimique et combustion violent d'un gaz, décompression brutale d'un gaz, inflammation d'un nuage de poussières combustibles...)
- Effets toxiques : provoqués par l'inhalation d'une substance chimique toxique (suite à une fuite dans une installation)

Les ICPE recensées sur le territoire sont majoritairement des exploitations agricoles. **13 sont soumises à autorisation** : elles présentent de graves risques ou nuisances pour l'environnement.

## II. Le risque de Transport de Matière Dangereuse

Le risque de transport de marchandises dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie ferroviaire, routière, canalisations ou voie d'eau. Un accident lié à un TMD peut engendrer plusieurs types d'effets, qui peuvent associer :

- Une explosion
- Un incendie
- Un dégagement de nuage toxique
- Une pollution des sols ou une pollution aquatique
- Des risques d'irradiation ou de contamination par des matières radioactives

**D'après le DDRM Manche, il existe une canalisation de matières dangereuses qui traverse le territoire longitudinalement. Elle traverse le centre bourg de Villedieu et présente un risque TMD. Les communes de la Colombe, de Percy-en-Normandie, Maupertuis, La Trinité, Chérencé-le-Héron, La Haye-Bellefond, Sainte-Cécile et le Guislain sont également concernées par le risque TMD puisque la canalisation est à proximité des zones urbanisées de chaque commune.**



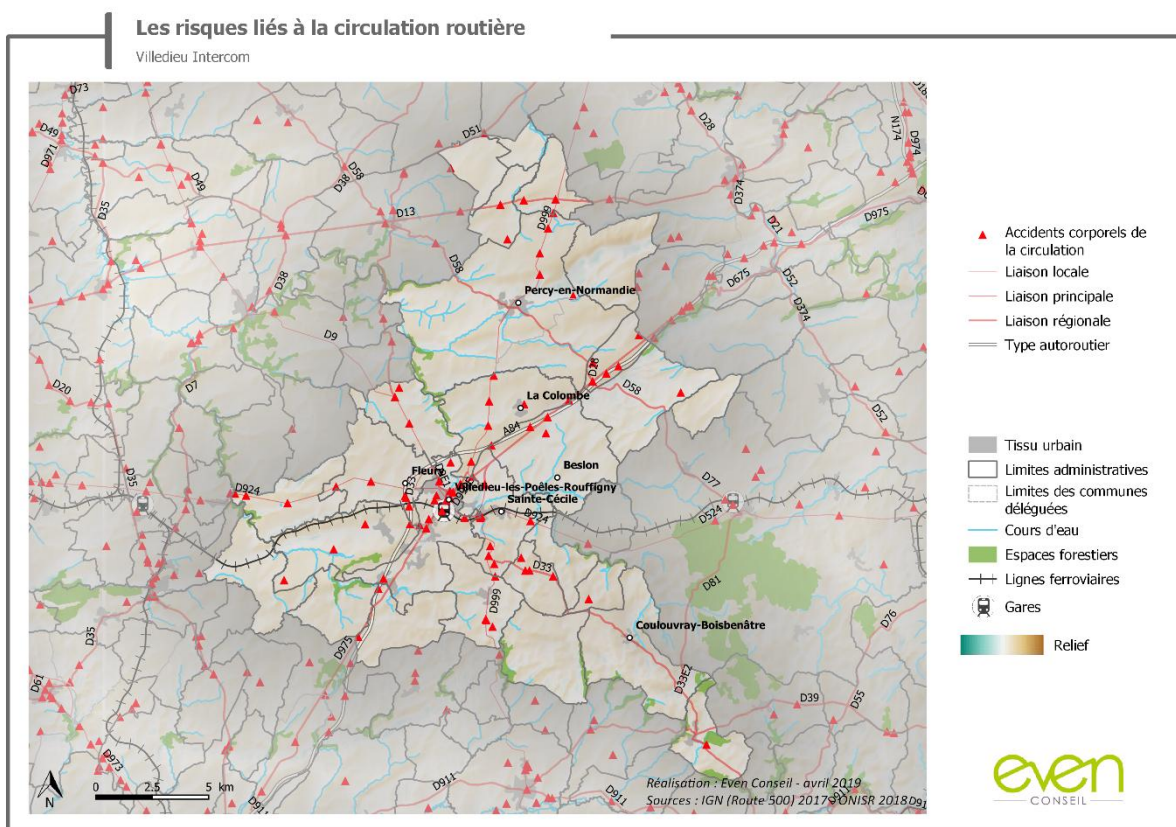
# Chapitre 3 : Les autres nuisances et pollutions

## I. Le transport générant des nuisances sonores et des accidents

Les accidents corporels ont été définis dans l'arrêté du 27 mars 2007 relatif aux conditions d'élaboration des statistiques. Est classé comme accident corporel de la circulation tout accident, avec une victime, impliquant au moins un véhicule sur une voie ouverte à la circulation publique ; quel que soit l'évènement causal.

**83 accidents corporels ont été recensés sur le territoire entre 2005 et 2017.**

Ils sont majoritairement localisés au niveau de la commune de Villedieu-les-Poêles : sur l'autoroute des estuaires (A84) qui remonte jusqu'à Montabot. Les grandes départementales qui maillent le territoire sont également le lieu de nombreux accidents : la D975, D999 et la D33 au Sud du territoire et la D999 plus au nord, sur la commune de Percy-en-Normandie.





## II. Les nuisances sonores

Le développement des infrastructures de transports terrestres, aussi bien routières que ferroviaires, engendre des nuisances sonores de plus en plus mal ressenties de la part des populations riveraines.

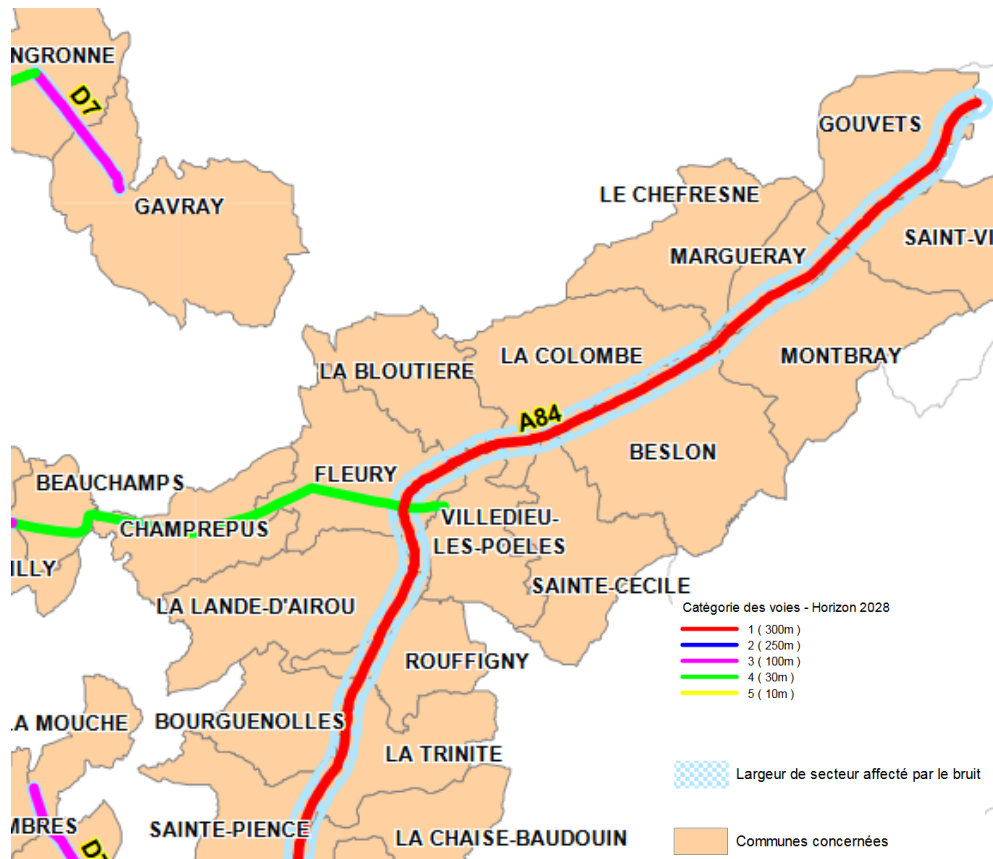
*Le classement sonore des voies établit un classement des infrastructures de transports terrestres en 5 catégories, de la moins bruyante (catégorie 5) à la plus bruyante (catégorie 1). A chaque catégorie de classement correspond une largeur de secteur affectée par le bruit.*

CATEGORIE DE CLASSEMENT DE L'INFRASTRUCTURE	LARGEURS DES SECTEURS AFFECTES DE PART ET D'AUTRE DE L'INFRASTRUCTURE
1	300 m
2	250 m
3	100 m
4	30
5	-

**Les communes concernées (carte ci-dessous) par des nuisances sonores dues à une infrastructure de transport sont : Le Chefresne, Margueray, Montbray, La Colombe, Beslon, La Bloutière, Villedieu-les-Poêles, Sainte-Cécile, Fleury, Champrépus, La Lande d'Airou, Rouffigny, La Trinité, Bourguenolles et La Trinité.**

**L'autoroute A84 qui traverse tout le territoire du nord au sud est classée en catégorie 1.** Elle ne traverse pas les centre-bourgs des communes.

**La RD 924 entre Fleury et Champrépus est classée en catégorie 4.** Elle traverse le centre bourg des communes de Fleury et Champrépus.



Classement sonore des infrastructures de transport terrestre (source : DDTM 50)

Afin de prévenir et réduire le bruit des infrastructures terrestres, les collectivités locales responsables des documents d'urbanisme ont l'obligation de prendre en compte les nuisances sonores lors de la construction ou la modification d'une voie et lors de la construction d'un nouveau bâtiment.

### III. Des sites présentant une pollution potentielle des sols

Deux siècles d'activités industrielles ont généré en France des pollutions de sols susceptibles de présenter des risques sanitaires, notamment lors de la reconversion d'anciennes zones industrielles en zones résidentielles ou de services. La loi ALUR prévoit l'élaboration par l'Etat, avant le 1er janvier 2019 des **Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)** sur les sites pollués susceptibles de présenter des risques, notamment en cas de changement d'usage.

**Les dispositions relatives aux SIS améliorent l'information des populations sur la pollution des sols et garantissent de la comptabilité entre les usages potentiels et l'état des sols afin de préserver la sécurité, la santé et l'environnement.**

**Le territoire de Villedieu Intercom ne présente pas de sites SIS sur son territoire.**

Un site pollué est un site qui présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque durable pour les personnes ou l'environnement, du fait d'anciens dépôts de déchets, d'infiltration de substances polluantes ou d'installations industrielles.



Il existe deux bases de données nationales recensant les sols pollués connus ou potentiels :

- **BASIAS** : sites industriels et de services en activités ou non, susceptibles d'être affectés par une pollution des sols ;
- **BASOL** : est une base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

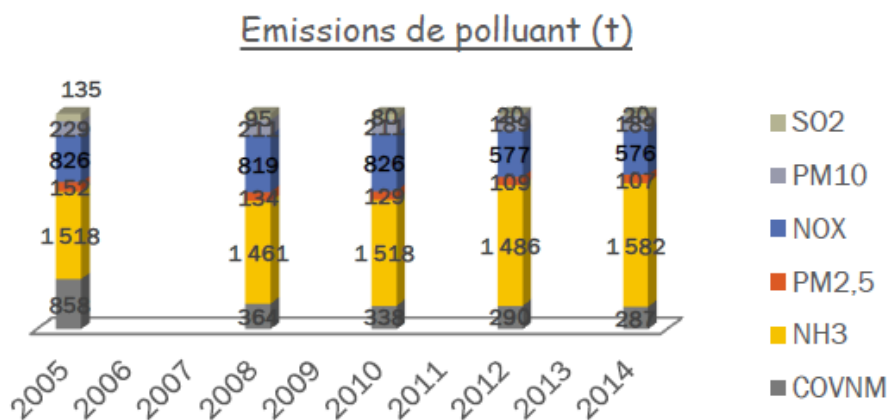
**Le territoire ne présente pas de site BASOL.**

Il présente **7 sites BASIAS**, localisées au niveau des centres urbains de Percy-en-Normandie et de Villedieu-les-Poêles. Villedieu concentre notamment des anciennes activités de forgerie, fonderie, chaudronnerie et d'horlogerie. Pour l'anecdote, huit cloches ont été produites à la fonderie Cornille-Harvard pour la cathédrale Notre-Dame de Paris en janvier 2013.

RAISON SOCIALE	COMMUNE	ACTIVITES
Chardin	Percy	Mécanique industrielle
Cochard	Percy	Métallurgie
Godefroy Bernard	Percy	Commerce de gros, détail, desserte de carburants en magasin spécialisé
Katuor Création	Percy	Fabrication d'autres ouvrages en métaux
Pepin Patrick	Percy	Mécanique industrielle
Plastimetal	Saint-Pois	Fabrication de caoutchouc synthétique
Société électronique numérique	Villedieu-les-Poêles	Fabrication de composants et cartes électroniques

## IV. La qualité de l'air

Une mauvaise qualité de l'air a de nombreuses conséquences sur la santé et l'exposition des individus à des taux anormalement élevés de polluants dans l'air peut aggraver la morbidité et induire une mortalité prématurée. Selon une étude de Santé Publique de 2016, la pollution atmosphérique cause 48 000 décès prématurés par an en France.



Les émissions de polluants atmosphériques du territoire de Villedieu Intercom (source : ORECAN, 2014)



Les éléments clés mis en évidence dans le diagnostic du PCAET du PETR Sud Manche sont les suivants :

- Le dioxyde d'azote provient majoritairement des secteurs utilisant de l'énergie fossile sous forme de carburant pour les transports ou le chauffage et l'agriculture.
- Les particules fines PM10 et PM2,5 proviennent de l'agriculture, du secteur résidentiel par le chauffage au bois et des transports routiers avec la combustion du carburant.
- Le dioxyde de soufre provient de l'utilisation des combustibles fossiles soufrés, retrouvés dans les bâtiments (72%), l'industrie (17%) et les transports (10%).
- Les composés organiques volatils sont issus de procédés agricoles (71%) et industriels (solvant, dégraissant...) (18%).
- L'ammoniac provient de l'agriculture via l'utilisation de fertilisants et de l'alimentation animale.

Le PETR applique les préconisations du Plan Régional de la Qualité de l'Air et du Plan Régional Santé Environnement.



# Chapitre 4 : La vulnérabilité climatique

Les données sont issues de la station météorologique de Caen, qui est la plus proche du territoire, fournis par Météofrance. Les données sont à prendre comme des tendances générales car Villedieu Intercom est situé dans une zone de pluviométrie très élevée (maximum manchois), ce qui n'est pas le cas à Caen.

L'évolution du climat futur se base sur les données du DRIAS.

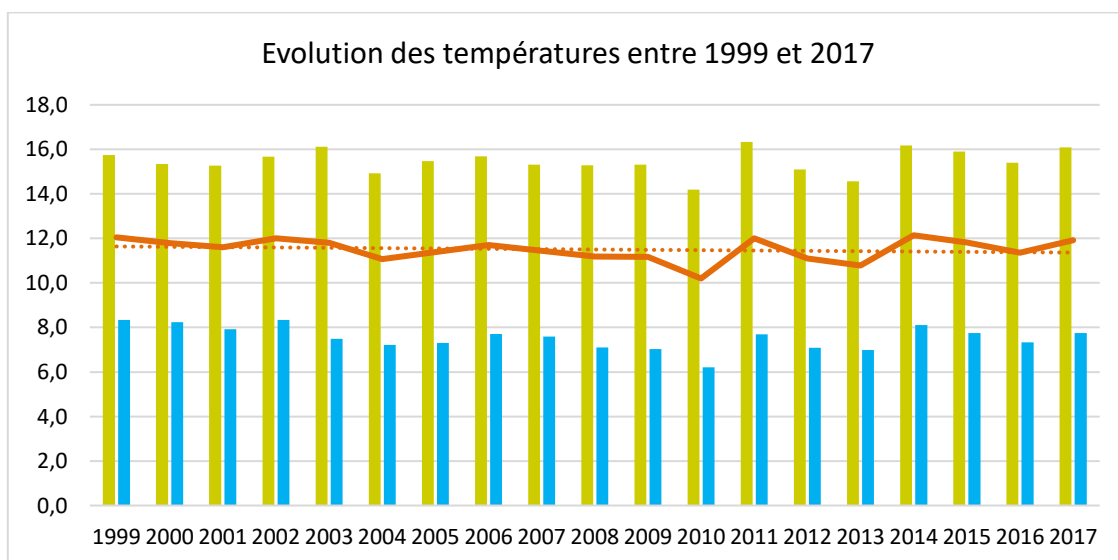
L'analyse est issue du diagnostic de la vulnérabilité climatique réalisé par EVEN Conseil dans le cadre du PCAET du PETR Sud Manche – Baie de Mont Saint-Michel.

## I. Evolution du climat passé

Depuis 1999 jusqu'à 2017, les données annuelles fournies par Météo France mettent en évidence des températures maximales moyennes de 15,5°C et des températures minimales moyennes de 7,5°C.

Ces valeurs sont supérieures à celle de la période de 1981-2010, respectivement de 15°C et 7,4°C pour l'intérieur des terres. Les années 2011 et 2014 sont les années les plus chaudes sur la période étudiée.

Malgré une période d'analyse relativement courte, l'évolution des températures semble être en constante augmentation avec 13 années sur 18 aux températures supérieures à la moyenne de 1981-2010.



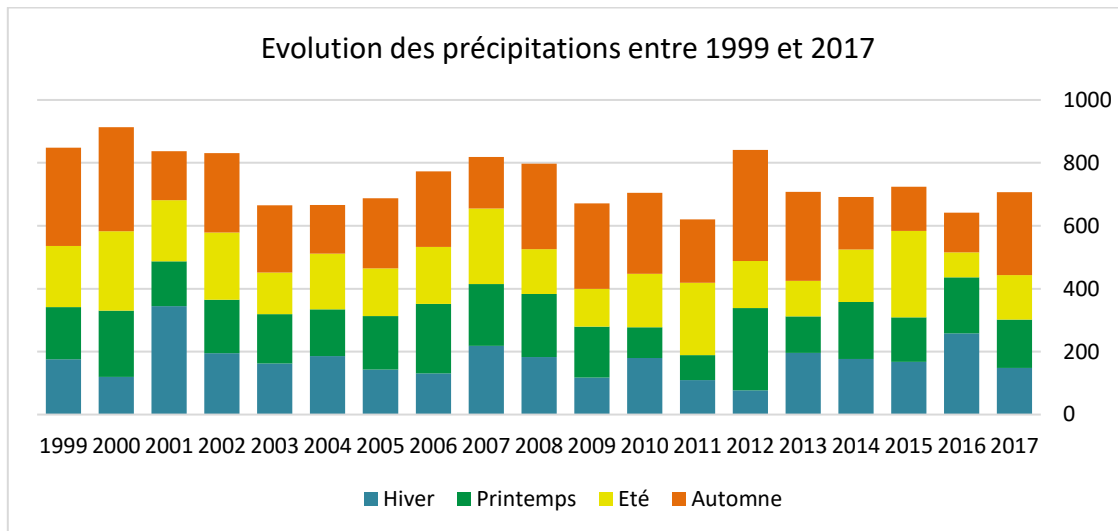
Evolution des températures maximales et minimales (source : Météo France, EVEN Conseil)

Les données Météo France font apparaître des taux de précipitation de l'ordre de 739,9 mm par an sur la période 1981-2010. Or, l'analyse de la période récente 1999-2017 fait apparaître une moyenne de précipitations de l'ordre de 745 mm, soit une légère augmentation. Cette première évolution observée



est peut-être faussée par des années de fortes pluies comme l'année 2012. L'évolution des précipitations par rapport à la période de référence 1999-2017 montre une diminution nette des précipitations sur les dernières années.

Il est également observé un changement dans la saisonnalité des précipitations. Par rapport à la période 1981-2010, la quantité de pluie a fortement diminué en hiver et au printemps sans que les précipitations des saisons estivales et automnales ne permettent toujours de les compenser.



*Evolution des précipitations par saison (source : Météo France, EVEN Conseil)*

## II. Evolution de l'exposition future

Les travaux du DRIAS s'appuient sur 3 scénarios :

- Politique climatique visant à faire baisser les concentrations en CO<sub>2</sub>
- Politique climatique visant à stabiliser les concentrations en CO<sub>2</sub>
- Pas de politique climatique

Quel que soit le scénario étudié, il apparaît une augmentation inéluctable de la température. Dans l'intérieur des terres, cette hausse s'élève à 1°C d'ici 2055 et à 1,8°C à la fin du siècle selon un scénario moyen par rapport à aujourd'hui

L'augmentation est attendue pour toutes les saisons, très marquée en hiver, en été et en automne.

Les scénarii du GIEC mettent en évidence un résultat peu significatif en matière d'évolution des précipitations d'aujourd'hui aux années 2050, il est attendu une certaine stagnation des précipitations dans les années à venir.



### III. Les effets attendus du changement climatique

Le dérèglement climatique impactera l'ensemble des composantes du territoire et ceci, négativement. Il engendrera des conséquences importantes sur l'environnement, l'agriculture et les politiques d'habitat.

Sur l'ensemble du territoire, le dérèglement climatique influera sur l'identité locale en offrant **un climat plus doux susceptible de transformer le paysage**, les pratiques agricoles et donc les modes de vie plus ou moins traditionnels des populations. La culture normande s'adaptera à une culture plus proche des modes de vie de la côte atlantique.

**L'agriculture est la filière économique qui sera la plus impactée.** Toutes les filières agricoles et agro-alimentaires sont concernées. Les surfaces toujours en herbe et les cultures fourragères représentent respectivement 48% et 33% de la Surface Agricole Utile en Basse-Normandie, soit la majeure partie du bocage.

La réduction des précipitations moyennes estivales et l'augmentation de la fréquence et de la durée des épisodes de sécheresse affecteront directement les cultures fourragères et la production des prairies, dont dépend l'alimentation du bétail, avec deux impacts :

- Une augmentation de la production des prairies au printemps et une réduction importante de la production estivale.
- Une perte de rendement des cultures fourragères en relation avec un stress hydrique accru.

L'adaptation des pratiques et des modes de culture est donc un enjeu important.

De plus, l'augmentation des températures devrait impacter la qualité de l'air notamment dans les zones les plus urbanisées. Par ailleurs, la modification des précipitations au cours de l'année et notamment l'augmentation des précipitations hivernales, ainsi que la disparition du bocage pourrait aggraver les risques d'inondation déjà connus sur le territoire.

Tous les risques pourraient être aggravés et impacter la santé publique.



# Synthèse

ATOUTS/OPPORTUNITES	FAIBLESSES/MENACES	CHIFFRES-CLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'un Plan de Prévention du Risque Inondation sur Villedieu-les-Poêles</li> <li>• Un risque inondation connu et maîtrisé</li> <li>• Un risque chute de blocs localisé au niveau des versants des cours d'eau</li> <li>• Un risque aléa retrait gonflement des argiles majoritairement faible ou inexistant</li> <li>• Pas de sites BASOL</li> <li>• Un risque de pollution des sols concentré à Percy</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autoroute A84 qui traverse tout le territoire classé en catégorie 1, source de fortes nuisances sonores</li> <li>• 6 communes concernées par un risque de rupture du barrage du Gast</li> <li>• Risque radon élevé sur la moitié du territoire</li> <li>• Forte accidentologie concentrée à Villedieu-les-Poêles</li> <li>• Territoire traversé par une canalisation transportant des matières dangereuses</li> <li>• Territoire soumis à une vulnérabilité climatique</li> <li>• Une canalisation de transport de matières dangereuses qui traverse le territoire</li> </ul>	
<b>SCENARIO FIL DE L'EAU</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une connaissance fine des risques d'inondation liés aux débordements des cours d'eau</li> <li>• Un renforcement des risques naturels liés aux inondations et aux mouvements de terrain du fait du changement climatique</li> <li>• Poursuite dans la connaissance et la maîtrise des risques technologiques et industriels</li> <li>• Des risques sanitaires en augmentation du fait d'un manque d'intégration des risques radon dans les constructions</li> <li>• Une augmentation des nuisances sonores liées au trafic routier en progression et à une urbanisation résidentielle, tertiaire ou économique à proximité des axes</li> <li>• Une augmentation des accidents routiers du fait de l'augmentation du trafic</li> </ul>		<p><b>1 PPRI sur la Sienne</b></p> <p><b>7 sites BASIAS</b></p>
<b>LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte des risques d'inondation et de remontées de nappes phréatiques</li> <li>• Prise en compte du risque de rupture de barrage du Gast</li> <li>• Prise en compte de l'aléa retrait-gonflement moyen des argiles au niveau du sud du territoire</li> <li>• Prise en compte des nuisances sonores des infrastructures routières dans les projets d'aménagements</li> <li>• Prise en compte de la qualité de l'air et de l'impact sur la santé publique dans les modes de production agricole et les modes de déplacements</li> <li>• Prise en compte de risque de transports de matières dangereuses notamment à Villedieu-les-Poêles</li> <li>• Prise en compte du risque radon dans les futures constructions pour le risque de catégorie 3</li> <li>• Prise en compte des risques d'accidents de la route</li> <li>• Anticipation des effets du changement climatique</li> </ul>		



**PLUI**  
VILLE DIEU  
INTERCOM

**4**

# LES RESSOURCES LOCALES



L'EAU, LA PRODUCTION ALIMENTAIRE, L'ENERGIE ET LES MATERIAUX SONT AUTANT DE RESSOURCES NECESSAIRES AU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET AUX MODES DE VIE. CEPENDANT, DANS BEAUCOUP DE TERRITOIRES, LA RESSOURCE LOCALE DISPONIBLE PEUT ETRE EN INADEQUATION AVEC LES BESOINS NECESSITANT DE LES IMPORTER.

AINSI, LE TERRITOIRE DISPOSE-T-IL DE SUFFISAMMENT DE RESSOURCES POUR SON DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET LES MODES DE VIE DES HABITANTS ?

# Chapitre 1 : La gestion de l'eau

## I. L'état des masses d'eau

Les données datent de 2015 et sont issues de la base de données Cartograph.

### 1. Les masses d'eau souterraines

Il y a **une masse d'eau souterraine** sur le territoire (tableau ci-dessous).

MASSE D'EAU SOUTERRAINE	ETAT CHIMIQUE	ETAT QUANTITATIF	OBJECTIF BON ETAT
Socle du bassin versant de la Sienne	Mauvais	Bon	2019

L'état quantitatif est bon mais l'état chimique est médiocre. **65% de la surface de la masse d'eau est en zone vulnérable nitrates.**

Les communes en Zone Vulnérable Nitrates sont : Le Tanu, Saint Pois, Coulouvray-Boisbenâtre, Saint-Martin-le-Bouillant, Boisvyon, La Chapelle-Cécelin, Saint-Maur-des-Bois, la Colombe, Beslon, Morigny, Montbray, Margueray, Le Chefresne (commune déléguée de Percy-en-Normandie), Villebaudon et Montabot.

Une zone vulnérable est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricoles et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable. Dans ces zones, les agriculteurs doivent respecter un programme d'action qui comporte des prescriptions à la gestion de la fertilisation azotée.

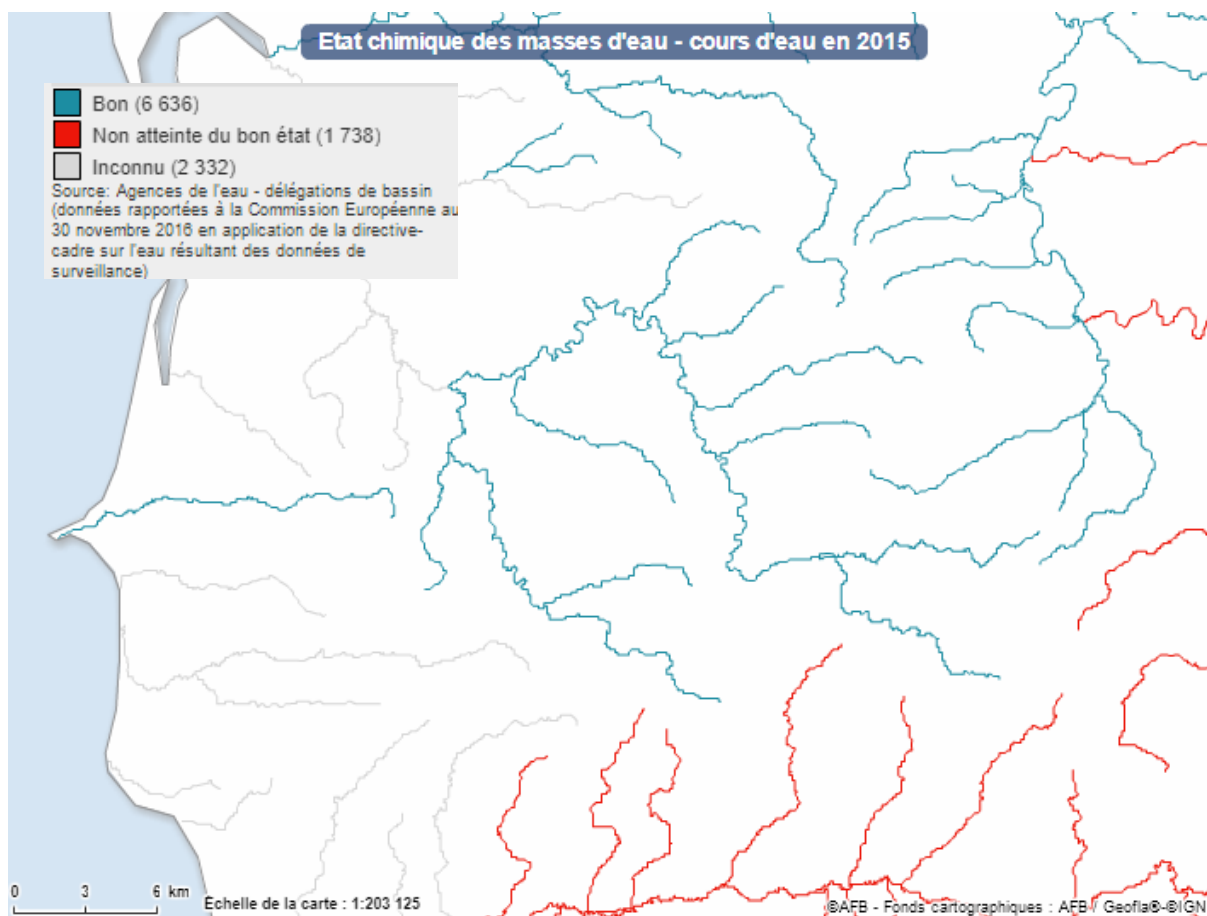
### 2. Les masses d'eau superficielles

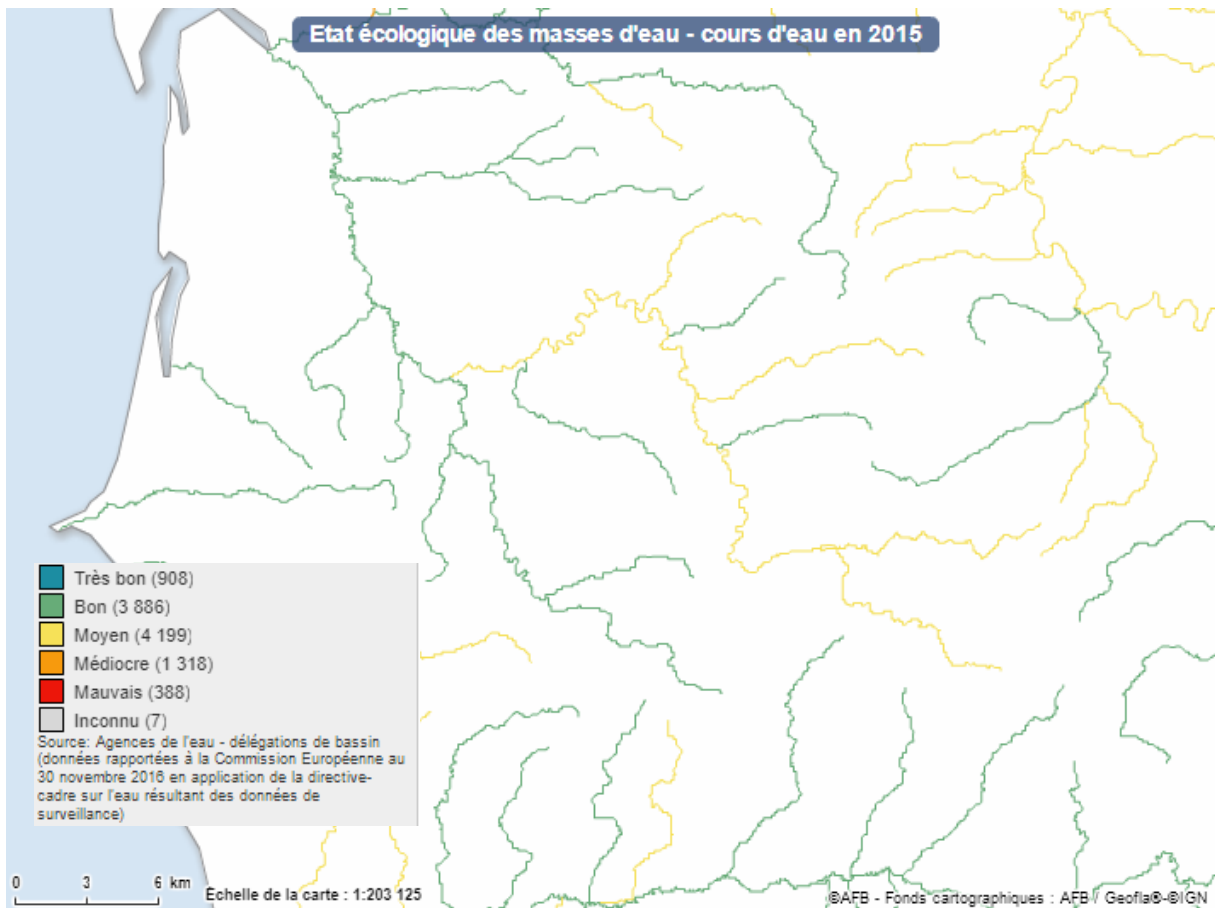
De nombreux cours d'eau maillent le territoire de Villedieu Intercom. Le tableau ci-dessous reprend les états chimiques et écologiques de certains d'entre eux.

NOM DE LA MASSE D'EAU	ETAT ECOLOGIQUE	ETAT CHIMIQUE	OBJECTIF DE BON ETAT CHIMIQUE	OBJECTIF DU BON ETAT ECOLOGIQUE
La Sienne de l'aval du barrage du Gast au confluent de l'Airou	Bon	Bon	2019	2019
La Gièze	Moyen	Bon	2019	2019
L'Airou de sa source au confluent de la Sienne	Bon	Bon	2019	2019



Le Glanon	Bon	Non atteinte	2019	2019
Le Tancray	Bon	Bon	2019	2019





Le tronçon de la Sienne située en aval de la retenue du barrage de Gast est influencée par celle-ci. En effet, une retenue d'eau formée par un barrage va modifier la vitesse d'écoulement qui ralentit et la hauteur d'eau dans le cours d'eau s'élève. Les eaux stagnent plus longtemps, les sédiments se déposent l'eau se réchauffe. Bactéries et algues se développent diminuant l'oxygénation de l'eau. Les rayons lumineux traversent plus difficilement la masse d'eau et le cours d'eau perd de sa capacité d'autoépuration.

La retenue du barrage de Gast présente un état écologique médiocre (objectif d'atteinte du bon état en 2015) et un état chimique bon.

## II. L'eau potable

La desserte en eau potable du département de la Manche est réalisée à partir de 280 points d'eau d'origine souterraine alimentant près de 60% de la population et les 20% des captages d'eau superficielle représentent un peu plus de 40% de la production globale.

La majorité des points d'eau se situent dans des terrains de socle ancien, notamment dans la Sud Manche et le Cotentin, où les débits sont plutôt limités.

Actuellement, il existe un Syndicat Départemental de l'eau de la Manche. Ses compétences s'inscrivent en complément des actions menées par les collectivités assurant la production et/ou la distribution



d'eau potable. Chaque collectivité productrice ou distributrice peut bénéficier de son adhésion pour mener à bien ses projets, protéger sa ressource et sécuriser sa production d'eau potable.

Le Syndicat Départemental est responsable de l'établissement du schéma départemental d'alimentation en eau potable du département.

### **1. L'usine de la Coudraye – Maitrise d'ouvrage du SIAEP de La Coudraye**

*Communes desservies : Beslon, La Colombe, Le Chefresne (commune déléguée de Percy-en-Normandie)*

La station est alimentée à partir d'eaux d'origine souterraine de bonne qualité dont les seuls traitements avant distribution sont une reminéralisation suivie d'une désinfection.

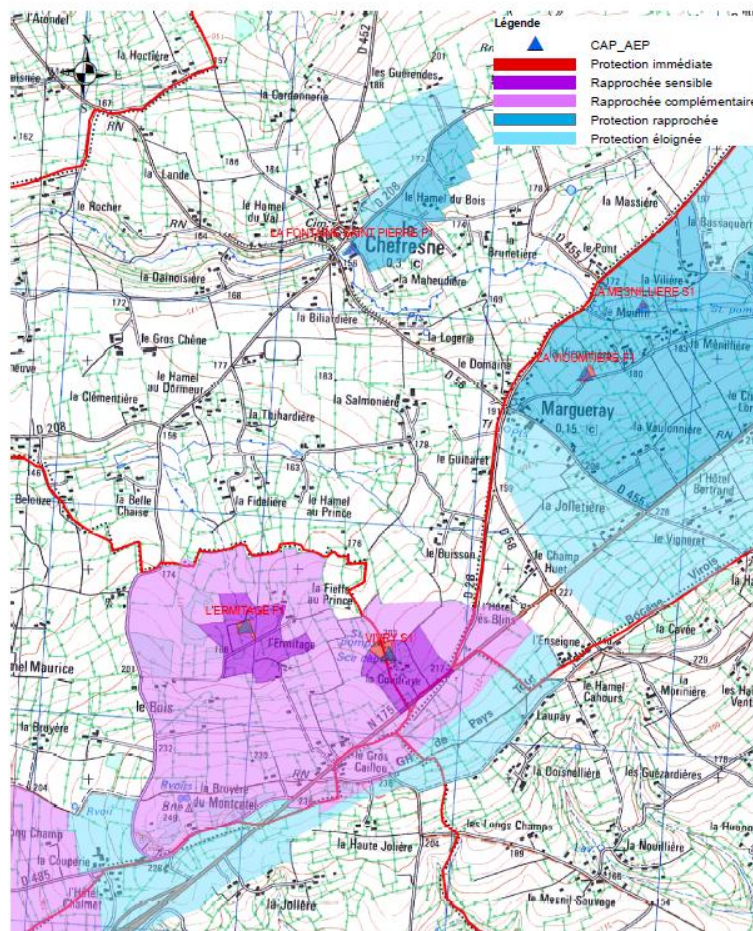
Les ressources sollicitées sont les captages **Vivry S1** et **Fontaine St Pierre P1** implantés sur la commune déléguée Le Chefresne (commune déléguée de Percy-en-Normandie).

Le SIAEP de la Coudraye dispose d'une autre ressource, le forage l'Ermitage F1, implanté sur la commune de La Colombe qui présente une qualité d'eau compatible avec la production d'eau potable. Cependant, cet ouvrage n'est pas utilisé en raison de ses concentrations élevées en fer et en manganèse que la station de traitement ne peut traiter.

Tous ces ouvrages de prélèvement sont dotés de périmètres de protection d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 31 mai 2012. L'emprise de ces périmètres s'étend sur le territoire de La Colombe, Beslon, Percy-en-Normandie (Le Chefresne) et Montbray.

La production des ressources est largement suffisante pour alimenter en eau potable le secteur desservi.

La station de traitement de La Coudraye, tout en étant fonctionnelle, est aujourd'hui vétuste.



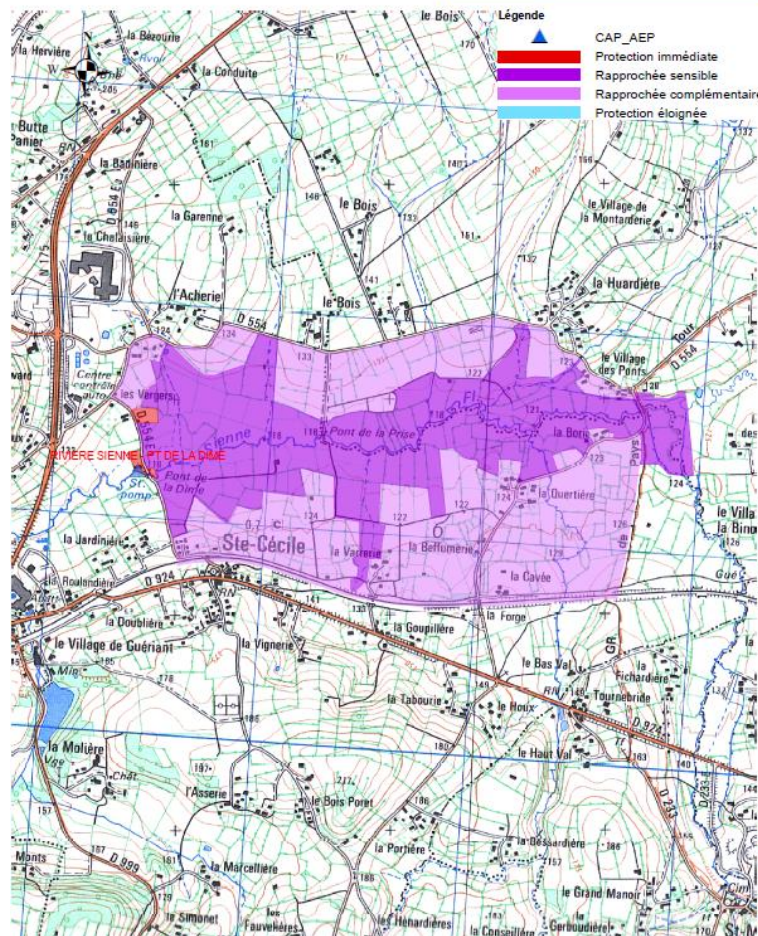
Source : ARS Normandie

## 2. L'usine de Sainte-Cécile – Maitrise d'ouvrage SDeau 50 – CLEP Villedieu Ouest

Communes desservies : La Bloutière, Champrepus, Fleury, Sainte-Cécile

La ressource sollicitée est la rivière de la Siens. La prise d'eau alimentant l'usine est implantée sur la commune de Sainte-Cécile au lieu-dit « Le Pont de la Dîme ». Celle-ci est dotée de périmètres de protection déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2017. L'emprise de ces périmètres s'étend sur le territoire de Beslon et Sainte-Cécile.

Un projet de sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur desservi par l'usine de Sainte-Cécile est en cours d'élaboration par la mise en place d'interconnexions à partir des usines de la Ponterie du SIAEP Saint Pois et de l'usine de la Germonderie du SIVOM de Saint Sever.



Source : ARS Normandie

### 3. Maitrise d'ouvrage du SIAEP Saint Pois

Communes desservies : Boisvion, La Chapelle Cécelin, Coulouvray-Boisbenâtre, Saint-Martin-le-Bouillant, Saint Maur des Bois, Saint Pois

L'usine alimente également les communes de Bourguenolles, Chérencé-le-Héron, La Lande d'Airou, la Trinité et Rouffigny qui appartiennent au SDeau 50 – CLEP Villedieu Sud.

La ressource sollicitée est la rivière Le Glanon. La prise d'eau alimentant l'usine est implantée sur la commune de Cuves au Lieu-dit La Ponterie. Celle-ci est dotée de périmètres de protection déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 10 avril 2007. L'emprise des périmètres ne s'étend pas sur le territoire.

Pour la sécurisation de l'alimentation en eau du syndicat, un projet est en cours d'élaboration par la mise en place d'interconnexions à partir des usines de Sainte-Cécile du CLEP Villedieu Ouest et de l'usine de la Guermonderie du SIVOM de Saint Sever.



## 4. L'usine le Pré des Douits à la Colombe – Maitrise d'ouvrage de la commune de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny

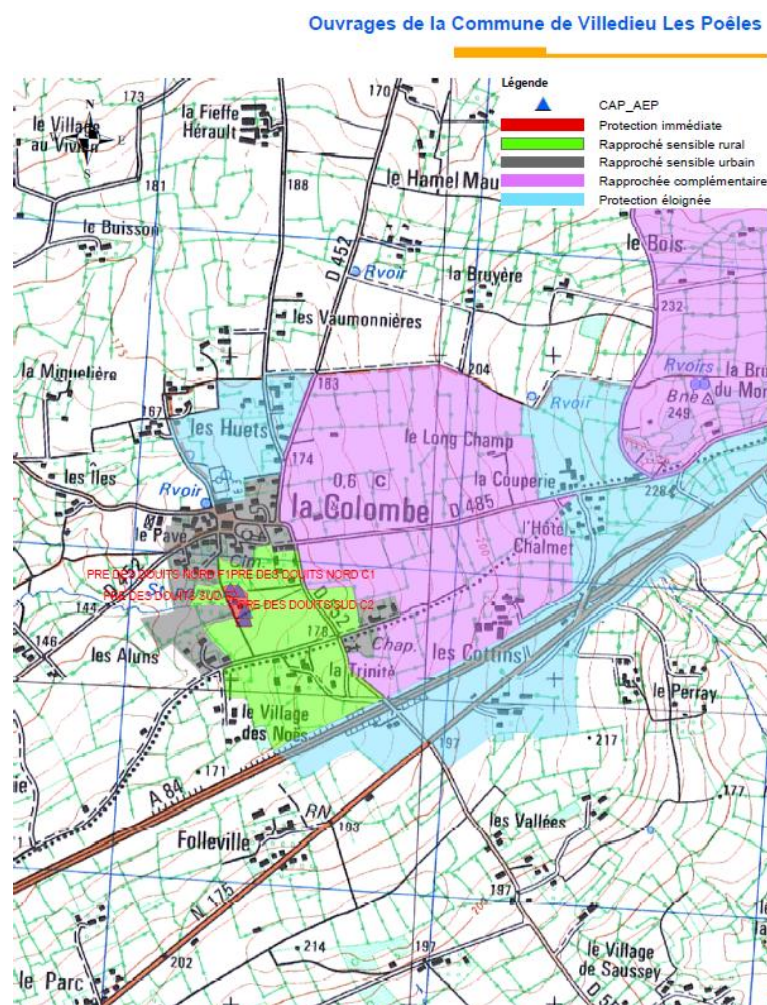
Commune desservie : une partie de Villedieu-les-Poêles

La station est alimentée à partir d'eaux d'origine souterraine (puits et forages) de bonne qualité dont le traitement avant distribution se résume pour les eaux de forage à une déferrisation, suivie d'une reminéralisation et d'une désinfection commune avec l'eau des puits.

Les ressources sollicitées sont les **puits Près des Douits C1 et C2** et les **forages Près des Douits F1 et F2** implantés sur La Colombe.

Tous les ouvrages de prélèvement sont dotés de périmètres de protection déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 30 avril 2008. L'emprise des périmètres s'étend sur le territoire de Beslon et La Colombe.

La production des ressources est largement suffisante pour le secteur desservi. Une interconnexion permettant d'assurer une sécurité totale d'alimentation existe avec le réseau du SDeau50 – CLEP Villedieu Ouest.





## **5. Station du SYMPEC située à Marchésieux – Maitrise d’ouvrage SDeau 50 – CLEP La Gièze**

*Communes desservies : Le Guislain, La Haye Bellefond, Maupertuis, Montabot et Villebaudon, Percy (sauf zone urbanisée)*

La station est alimentée en eaux d’origine souterraine de bonne qualité qui subissent un traitement de décarbonatation et de désinfection. Les périmètres de protection de ces points d’eau sont déclarés d’utilité publique en date du 31 mars 2008 mais leurs emprises ne concernent pas le territoire du PLUi.

## **6. Station Montfiquet à Percy – Maitrise d’ouvrage SDeau 50 – CLEP La Gièze**

Commune desservie : zone urbanisée de Percy

La station est alimentée à partir de captages d’eau souterraine de bonne qualité hors périodes de fortes précipitations. Leur traitement avant distribution se résume à une reminéralisation suivie d’une désinfection.

Les ressources sollicitées sont les **captages de Montfiquet S3, S4 et S5** implantés sur la commune déléguée de Percy.

Tous ces ouvrages de prélèvement sont dotés de périmètres de protection déclarés d’utilité publique par arrêté préfectoral en date du 26 novembre 2007. L’emprise du périmètre s’étend sur le territoire de Percy.



Ouvrages du CLEP Gièze



Source : ARS Normandie

### 7. Station Le Tanu – Maitrise d’ouvrage du SIAEP de La Haye Pesnel

Commune desservie : Le Tanu

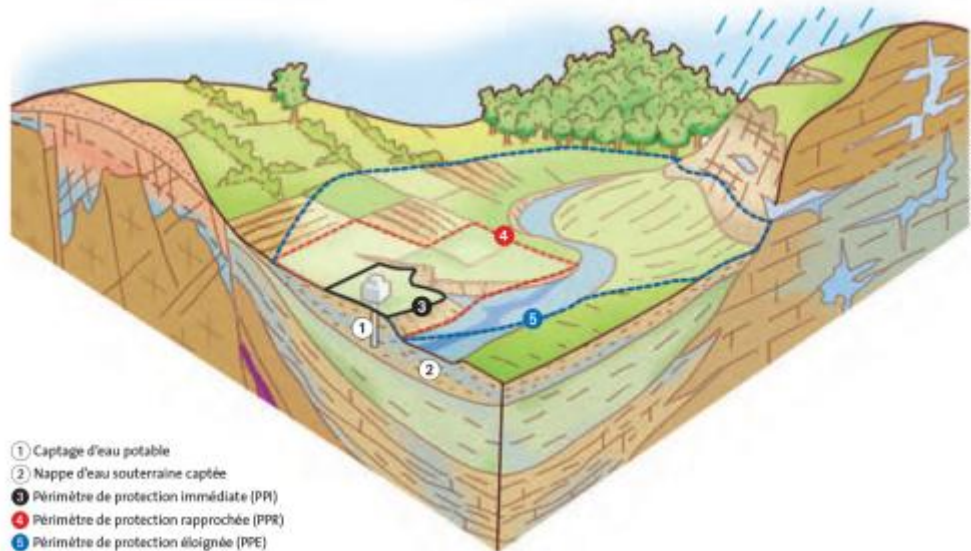
Les ressources sollicitées sont les captages **Le Fresne C1, C2 et F1, Les Moricières C1 et la Mouche C1** implantées sur les communes de La Mouche et Noirpalu. Ces ouvrages de prélèvements sont dotés de périmètres de protection déclarés d’utilité publique par arrêté préfectoral en date du 21 avril 2005. L’emprise de ces périmètres s’étend sur La Mouche et Le Tanu.



Source : ARS Normandie

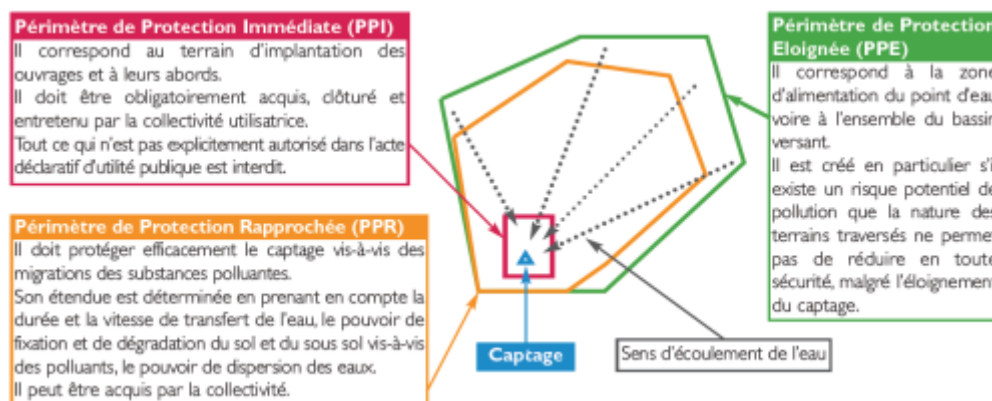
## 8. Les captages d'eau potable

Un Périmètre de Protection des Captages (PPC) est un dispositif rendu obligatoire par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Il constitue la limite de l'espace réservé réglementairement autour d'un captage utilisé pour l'alimentation en eau potable. Ce périmètre vise à prévenir les risques de pollutions ponctuelles ou diffuses sur un point de prélèvement d'eau pour la consommation humaine. Ils sont rendus officiels par Déclaration d'Utilité Publique.



Bloc-diagramme présentant les différents périmètres de protection applicables autour d'un captage (source : SIGES Seine-Normandie)

Pour protéger la ressource, la réglementation instaure des périmètres de protection : le périmètre de protection immédiate (PPI), le périmètre de protection rapprochée (PPR) et le périmètre de protection éloignée (PPE) (détaillés sur la figure ci-dessous).



Les différents périmètres de protection (PPI, PPR, PPS) (source : ARS Loire)

NOM	TYPE	DUP	COMMUNE	DEBIT (m3/j)	RESSOURCE
PRE DES DOUITS NORD C1	Puits	30/04/2008	La Colombe	150	Socle du bassin versant de la Sienne
PRE DES DOUITS NORD F1	Forage	30/04/2008	La Colombe	300	Socle du bassin versant de la Sienne
PRE DES DOUITS SUD C2	Puits	30/04/2008	La Colombe	150	Socle du bassin versant de la Sienne
PRE DES DOUITS SUD F2	Forage	30/04/2008	La Colombe	300	Socle du bassin versant de la Sienne
LE FRESNE GRAND C1	Champ captant	21/04/2005	Le Tanu	300	Socle du bassin versant de la Sienne



LE FRESNE LE TANU F1	Forage	21/04/2005	Le Tanu	320	Socle du bassin versant de la Sienne
LE FRESNE PETIT C2	Champ captant	21/04/2005	Le Tanu	200	Socle du bassin versant de la Sienne
LA FONTAINE SAINT PIERRE P1	Puits	31/05/2012	Le Tanu	200	Socle du bassin versant de la Sienne
MONTFIQUET S3	Source	26/11/2007	Percy-en-Normandie	60	Socle du bassin versant de la Sienne
MONTFIQUET S4	Source	26/11/2007	Percy-en-Normandie	70	Socle du bassin versant de la Sienne
MONTFIQUET S5	Source	26/11/2007	Percy-en-Normandie	70	Socle du bassin versant de la Sienne
VIVRY S1	Source	31/05/2012	Percy-en-Normandie	200	Socle du bassin versant de la Sienne
RIVIERE SIENNE - PT DE LA DIME	Captage au fil de l'eau		Sainte-Cécile	3000	Socle du bassin versant de la Sienne

### 9. La qualité de l'eau potable

**En 2017, dans la Manche, 99,5% des habitants ont été alimentés par une eau potable conforme aux limites de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés.**

Les 0,5% d'habitants concernés par une eau potable de moindre qualité sont dans le Sud Manche, sur le secteur avranchin.

## III. La gestion des eaux usées

### 1. L'assainissement collectif

Le territoire possède un réseau d'assainissement collectif avec **15 stations d'épuration** (tableau ci-dessous) réparties sur le territoire. 14 communes du territoire ne disposent pas de stations d'épurations.

Les stations du territoire sont des petites unités de traitement d'une capacité nominale de l'ordre de 200 EH en moyenne.

La station d'épuration majeure se situe à Villedieu-les-Poêles avec une capacité nominale de 7000 EH, puis vient celle de Percy avec une capacité nominale de 1900 EH. Le troisième système d'assainissement équipe le bourg de Saint Pois.

Ce sont 2 systèmes d'assainissement très perturbés par des surcharges hydrauliques chroniques qui réduisent leurs performances et leurs capacités d'admission. Un diagnostic du réseau de collecte de



Percy est en voie d'achèvement. Le programme de travaux permet la diminution de la surcharge hydraulique qui reste cependant problématique en cas de fortes pluies.

Les stations de Chérencé-le-Héron et de Coulouvray-Boisbenâtre fonctionnent au-dessus de leur capacité, à respectivement 110 et 108%. En moyenne, les stations d'épuration sont à 70% de leur capacité de gestion maximale.



STATION D'EPURATION	MISE EN SERVICE	CAPACITE (EH)	CHARGE MAXIMALE EN ENTREE 2023 (EH)	CONFORMITE CHARGE	TYPE DE FILIERE	CONFORMITE EQUIPEMENT	CONFORMITE PERFORMANCE
La Colombe	2004	160	145	90%	Lagunage naturel	Oui	Oui
Montbray	1986	200	130	65%	Lagunage naturel	Oui	Oui
Percy	2000	1900	1674	88%	Boue activée	Oui	Oui
Villebaudon	2002	240	178	74%	Lagunage naturel	Oui	Oui
Bourguenolles	2013	150	51	34%	Filtres plantés	Oui	Oui
Chérencé le Héron	1990	100	110	110%	Lagunage naturel	Oui	Oui
La Lande d'Airou (côté HLM)	2006	35	25	71%	Décantation physique	Oui	Oui
La Lande d'Airou (RD 354)	2014	200	106	53%	Filtres plantés	Oui	Oui
La Trinité	2004	44	35	79%	Décantation physique	Oui	Oui
Villedieu-les-Poêles	2023	7000	4163	59%	Boue activée	Oui	Oui
La Chapelle-Cécelin	2014	110	64	58%	Lagunage naturel	Oui	Oui
Coulouvray-Boisbenâtre N°2 route de St-P	1988	120	100	83%	Lagunage naturel	Oui	Oui
Coulouvray-Boisbenâtre N°1 route Villedieu	1988	80	80	100%	Lagunage naturel	Oui	Oui
Saint Pois	1975	800	477	59%	Boue activée	Oui	Oui
Sainte-Cécile	2005	350	245	70%	Filtres plantés	Oui	Oui



## **2. L'assainissement non collectif**

*En dehors des secteurs raccordés aux équipements d'assainissement collectifs, l'assainissement des eaux usées doit se faire de manière autonome : il s'agit d'assainissement non collectif.*

*La loi sur l'eau du 6 janvier 1992 et celle du 30 décembre 2006 imposent aux communes d'assurer le contrôle technique de l'assainissement non collectif.*

**La compétence de l'assainissement non collectif a été déléguée par les communes à Villedieu Intercom qui a créé le service public d'assainissement non collectif (SPANC) sur son territoire.**

Le SPANC est un service public intercommunal chargé de conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif, de contrôler les installations d'assainissement non collectif.

Le règlement du SPANC s'applique à tous les immeubles non raccordés ou non raccordables à un réseau public d'assainissement sur le territoire de Villedieu Intercom (immeuble désignant tous les types de construction temporaire ou permanente produisant ou susceptibles de produire des eaux usées domestiques ou assimilés).

Les communes suivantes sont exclusivement en assainissement non collectif : Beslon, Boisvion, Champrépus, Fleury, La Bloutière, La Haye-Bellefond, Le Guislain, Le Tanu, Margueray, Maupertuis, Montabot, Morigny, Saint-Martin-le-Bouillant, Saint-Maur-des-Bois.

## **3. Les eaux pluviales**

Les eaux pluviales peuvent, en raison de leur qualité ou de leur quantité, avoir un impact défavorable sur leur environnement. L'ARS recommande le diagnostic du réseau d'évacuation des eaux pluviales. Cet état des lieux doit permettre notamment de répondre à l'obligation de zonage concernant les eaux pluviales.

**Il n'existe actuellement pas de schéma de gestion des eaux pluviales.**

**Le SDAGE Normandie Seine définit les actions à mettre en oeuvre en faveur de la gestion des eaux pluviales. Le territoire intercommunale se réfère à ce dernier dans le cadre du PLUi et de son action au quotidien.**



# Chapitre 2 : Les ressources en matériaux

## I. Les carrières

A cheval entre l'Armorique et le Bassin parisien, l'ancienne région de la Basse-Normandie est naturellement pourvue en matériaux diversifiés de type granulats. Ses gisements sont très volumineux, quasi-inépuisables à l'échelle humaine et de bonne qualité selon le schéma régional des carrières. Elle possède à l'est des matériaux calcaires, argileux et sableux en grande quantité. A l'ouest, les matériaux acides (grès, cornéennes, granites...) affleurent sur une grande partie de sa surface. Au large de ses côtes, d'importants gisements de type alluvionnaire existent par ailleurs. Excédentaire en matériaux, l'ancienne région Basse-Normandie exporte les matériaux vers la Haute-Normandie.

Le département de la Manche produit 4,96 millions de tonnes par an soit environ 10 tonnes par habitant et par an, un niveau relativement élevé par rapport aux départements et régions voisins et supérieur à la moyenne bas-normande de 8,47 tonnes par an et par habitant.

La majorité de l'extraction porte sur les granulats avec des utilisations diverses : bétons, produits hydrocarbonés, amendements agricoles, industries...

D'après le BRGM, en 2012, le territoire de Villedieu présente deux carrières en activité. Elles sont situées à :

- **Bourguenolles** et exploitée depuis 2003 par l'exploitant « Granulats de Basse-Normandie » et dont la date de fin d'exploitation est prévue pour 2033. C'est une carrière à ciel ouvert et l'exploitation concerne des minéraux et des matériaux industriels liés à des sédiments : calcaire, dolomite, calcite, sables siliceux et quartzite, etc. **Des schistes du Briovérien sont extraits.**
- **Champrepus** et exploitée depuis 2010 par la SARL du Rocher Blin et dont la date de fin d'exploitation est prévue pour 2032. La carrière est exploitée depuis 1976. C'est une carrière à ciel ouvert et l'exploitation concerne des minéraux et matériaux industriels liés à des sédiments : argiles, calcaire, dolomite, calcite, sables siliceux, quartzite, etc. **Des grès et schistes du Cambrien sont extraits.**

D'après plusieurs années, le schéma régional des carrières précise que le recyclage des matériaux inertes du BTP a connu un essor considérable ces dernières années en partie pour des raisons réglementaires du fait des obligations de déconstructions. La ressource s'avère logiquement importante à proximité des zones les plus peuplées.



## II. Le bois

La Basse-Normandie se caractérise par une faible surface forestière et un bocage encore bien présent. Ces deux formations arborées sont les principaux gisements de la filière forêt bois. La forêt en Basse-Normandie est essentiellement composée de feuillus avec une forte dominance de chênes. La Manche est le département le moins boisée de la Basse-Normandie (6%) mais où le bocage est le plus important (46% de la longueur de haies).

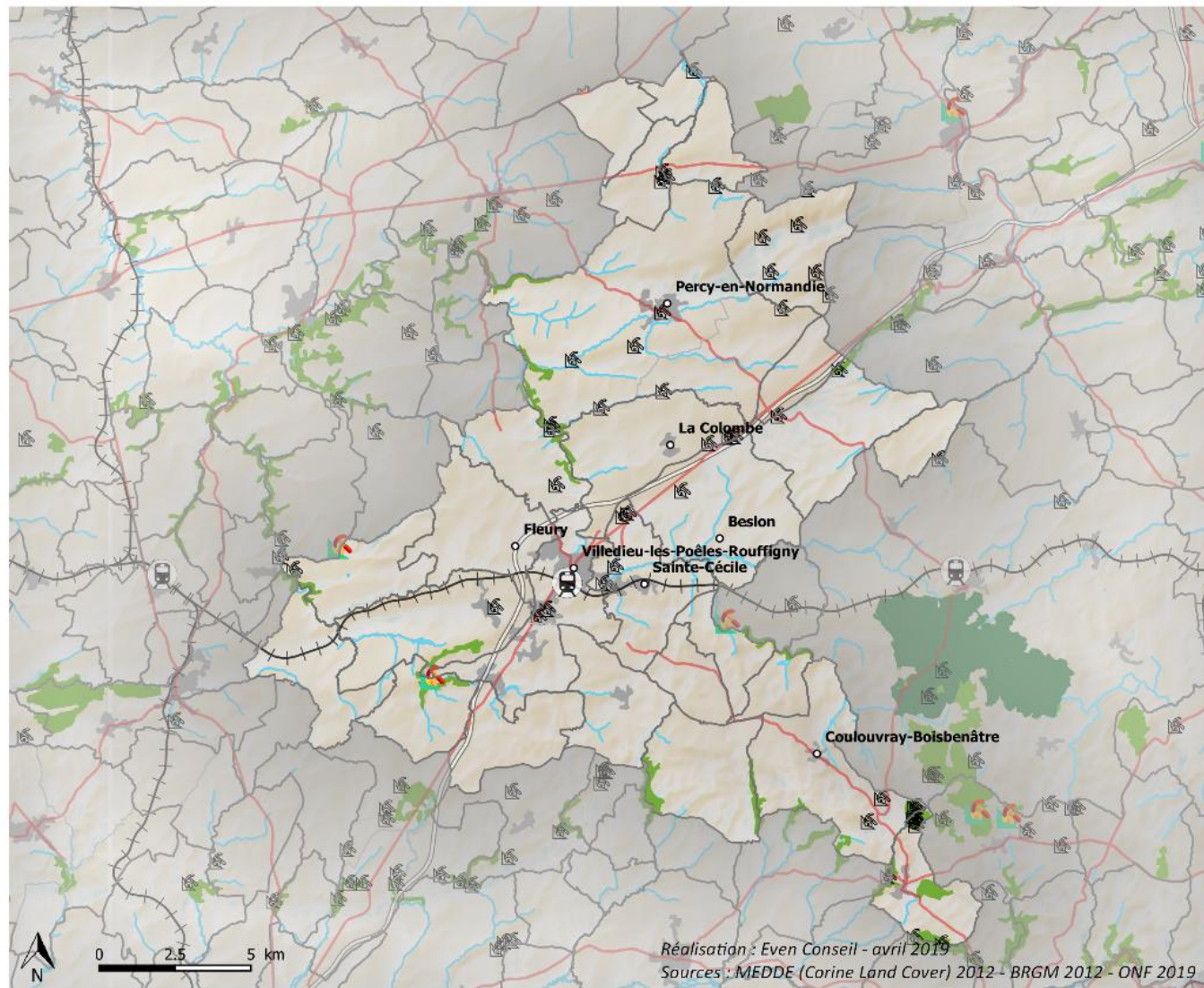
La filière bois en Basse-Normandie est relativement bien développée au regard de l'importance de la forêt. Elle concentre 2,8% des emplois de l'ancienne région. La filière est en mutation : la première transformation du bois et la fabrication de meubles reculent tandis que le bois construction et le bois énergie sont en plein développement.

**L'intercommunalité ne possède de boisements majeurs mais peut tirer profit de l'exploitation de la forte densité de ces haies bocagères afin de développer/renforcer la filière du bois énergie.**



## Les ressources en matériaux

Villedieu Intercom



- Espaces forestiers
- Forêts publiques
- Carrières en activité
- Carrière fermées

- Tissu urbain
- Limites administratives
- Limites des communes déléguées
- Cours d'eau
- Liaison régionale
- Type autoroutier
- Lignes ferroviaires
- Gares
- Relief

Réalisation : Even Conseil - avril 2019  
Sources : MÉDDE (Corine Land Cover) 2012 - BRGM 2012 - ONF 2019

**even**  
CONSEIL



## Chapitre 3 : La gestion des déchets

Le syndicat mixte du Point Fort assure le traitement des déchets ménagers de 6 communautés de communes du centre et sud Manche, dont Villedieu Intercom. Il a pour compétences :

- Le traitement, l'élimination et le transport des ordures ménagères et des déchets
- La gestion du réseau des déchèteries et des points d'apports volontaire
- La réalisation et la participation à toutes les études concernant déchets et ordures ménagères

Le territoire présente 3 déchetteries : à Villedieu-les-Poêles, à Sainte-Cécile et à Percy-en-Normandie.

	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Collecte des ordures ménagères</b>	23 181 T 213 kg/hab	22 631 T 207 kg/hab	22 668 T 206 kg/hab	22 201 T 201 kg/hab	22 702 T 195 kg/hab
<b>Collective sélective</b>	10 079 T 92,6 kg/hab	9 776 T 89,6 kg/hab	9 885 T 89,8 kg/hab	9 890 T 89,5 kg/hab	10 431 T 89,6 kg/hab
<b>Apport en déchèteries</b>		32 199 T 295 kg/hab	36 890 T 335 kg/hab	34 827 T 315 kg/hab	39 227 T 337 kg/hab

Entre 2012 et 2016, le tonnage d'ordures ménagères à traiter sur le territoire du Point Fort Environnement a baissé de 8,5% en kg par an et par habitant. En comparaison, la moyenne nationale en 2012 est de 269 kg/habitant et la moyenne départementale est de 235 kg/habitant en 2014.

Le territoire couvert par le Syndicat Point Fort Environnement est largement en-dessous des moyennes nationales et départementales en production de d'ordures ménagères.

Une fois collectés, les déchets sont dirigés vers les filières de traitement appropriées : filières de valorisation, traitement spécifique des déchets dangereux, et pour les déchets ultimes, filières d'enfouissement.

Grâce à l'unité de méthanisation et aux actions menées en faveur du recyclage, le Syndicat est performant en termes de valorisation des déchets. L'unité de méthanisation a traité en 2016, 21 539 tonnes d'ordures ménagères provenant des collectivités adhérentes. Elle permet une valorisation matière, agronomique et énergétique : 4 440 836 kWh d'électricité ont été produits.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Part recyclée (valorisation organique et matière)	52%	56%	57%	60%	60%	63%	64%

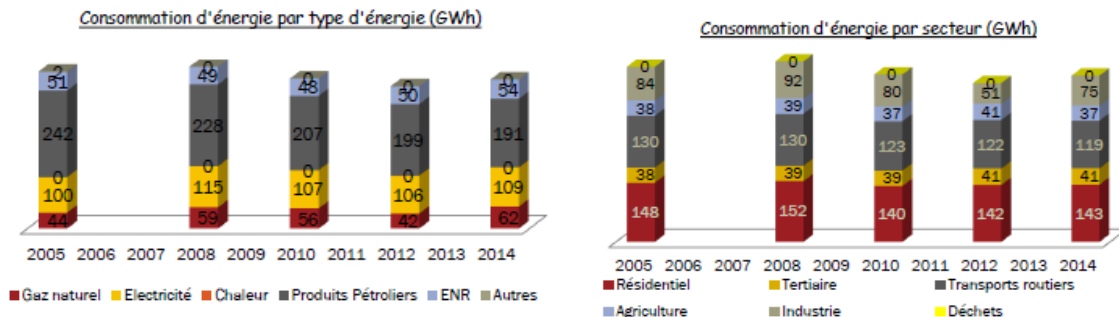
D'après le Plan National de Production des Déchets 2014-2020, la part de déchets valorisée doit atteindre 55% en 2020 et 60% en 2025. Le Syndicat a déjà dépassé les objectifs de 2020.



# Chapitre 4 : L'énergie

Les données, à l'échelle de Villedieu Intercom, sont issues de l'Observatoire Régional Energie Climat Air de Normandie, l'ORECAN, et datent de 2014.

## I. La consommation énergétique



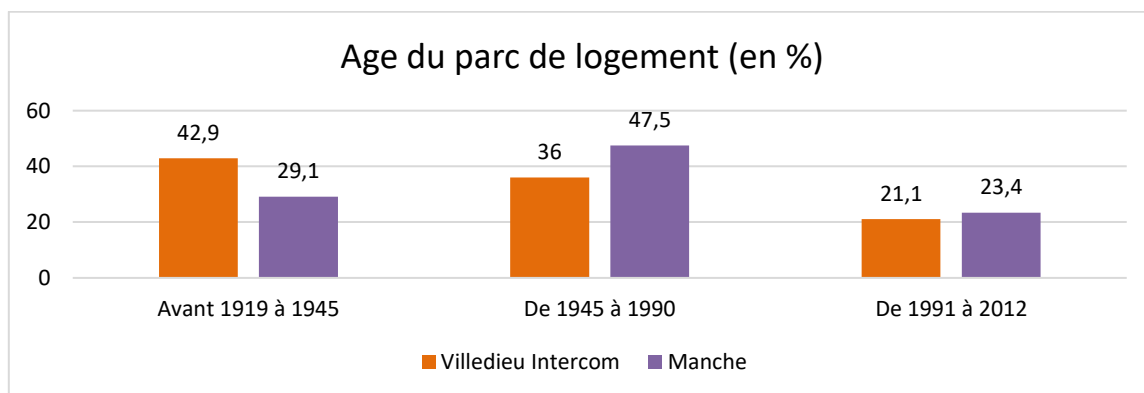
Source : ORECAN

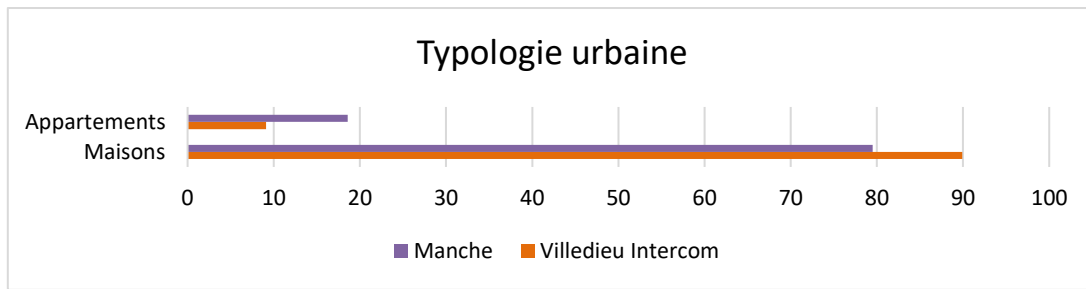
Le secteur le plus consommateur du territoire est celui du bâtiment, puisque le résidentiel et le tertiaire (184 GWh) représentent près de 44% de la consommation énergétique du territoire. Le second secteur est celui des transports routiers (29%) et en troisième position vient l'industrie (18%).

50% de l'énergie consommée provient de pétroliers.

Les deux principaux secteurs consommateurs fournissent une grande marge d'action au document d'urbanisme sur la sobriété énergétique : des actions peuvent être menées sur la question du secteur bâti et de la mobilité, pour réduire leur consommation énergétique.

Ceci peut être expliqué par la forte proportion de maisons individuelles sur le territoire, puisque 90% des logements sont des maisons individuelles (contre 79% à l'échelle du département). De plus, les logements du territoire sont relativement anciens : environ 43% des logements ont été construits avant 1945, donc avant les premières rénovations thermiques.





Source : dossier complet INSEE, 2015

A l'échelle du PETR, il existe un fort gisement d'économie d'énergie dans le secteur résidentiel puisqu'il est possible d'obtenir à un gain énergétique de 12% en moyenne sur les consommations énergétiques par simple application du changement de comportement (d'après l'expérimentation familles à énergie positive).

L'amélioration de la performance énergétique des résidences passent par la rénovation énergétique ainsi que par le remplacement des installations de chauffages.

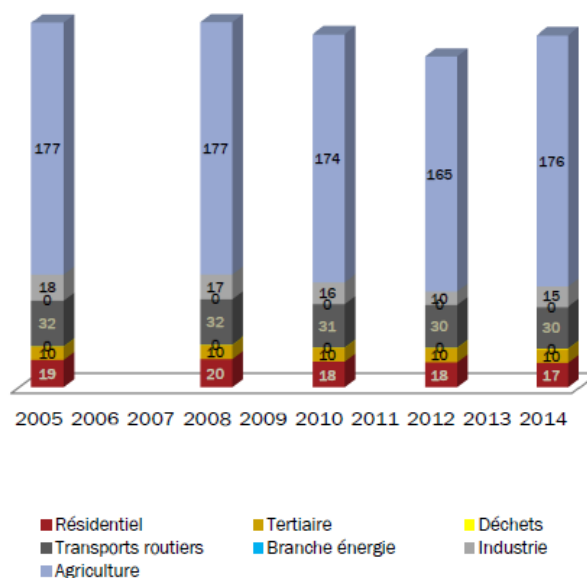
## II. Les émissions de GES

**En 2014, le premier secteur émetteur de GES est celui de l'agriculture.**

L'agriculture consomme seulement 9% de l'énergie du territoire et émet pas moins de 71% des émissions de GES du territoire (forte ruralité). Ce sont des émissions non énergétiques qui proviennent de la fermentation entérique dans l'élevage sous forme et méthane et des engrais utilisés pour les cultures sous forme de dioxyde d'azote. Le méthane possède un pouvoir réchauffant 28 fois supérieur au CO<sub>2</sub>.

L'agriculture biologique permet en partie de limiter les émissions de GES du secteur agricoles, ainsi qu'une modification de l'alimentation animale.

Le deuxième secteur fortement émetteur de GES est celui des transports (12%).

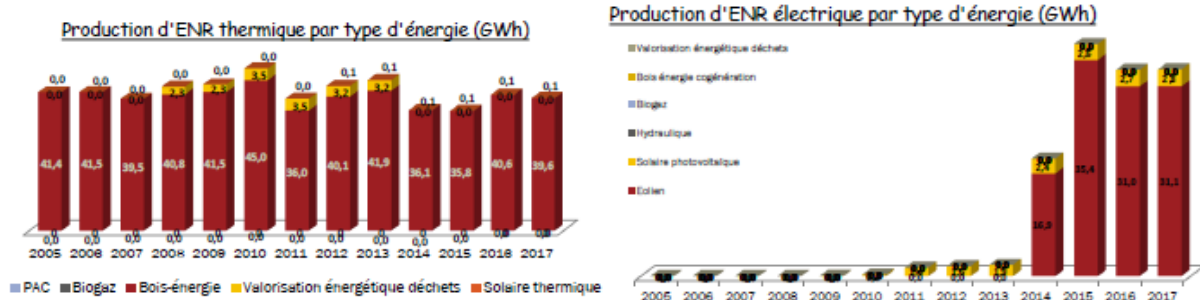




Les émissions de GES par secteur (en kteq CO2) (source : ORECAN, 2014)

### III. Les énergies renouvelables

Sur le territoire de Villedieu Intercom, les énergies renouvelables représentent 13% de la consommation d'énergie.



La production d'énergie renouvelable thermique et électrique (source : ORECAN 2015)

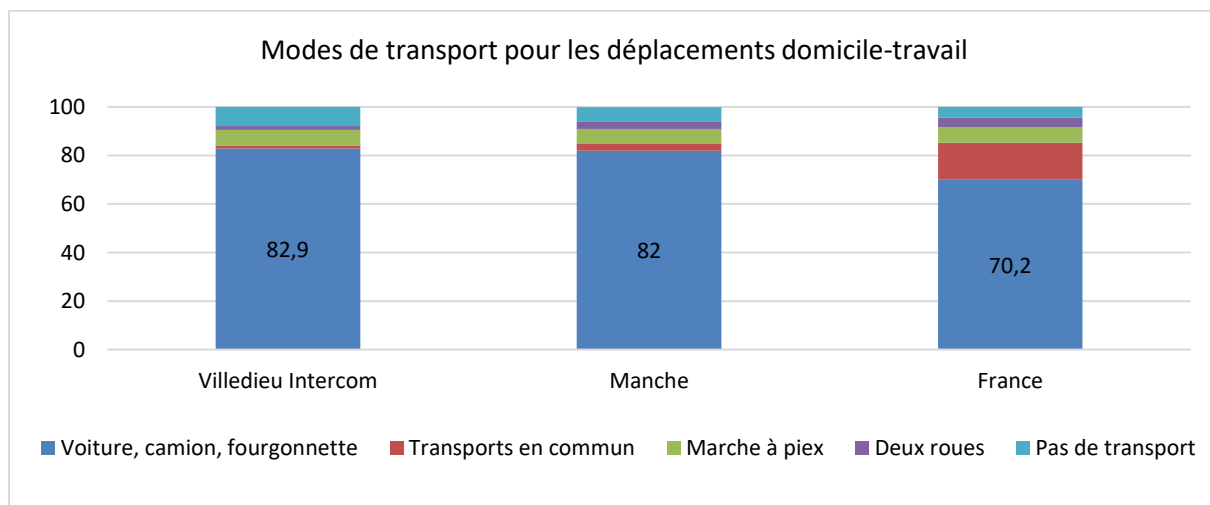
L'électricité d'origine renouvelable provient de l'éolien (31,1 GWh). Seulement 2,2 GWh sont produits par des installations solaires photovoltaïques. La chaleur d'origine renouvelable provient du bois énergie.

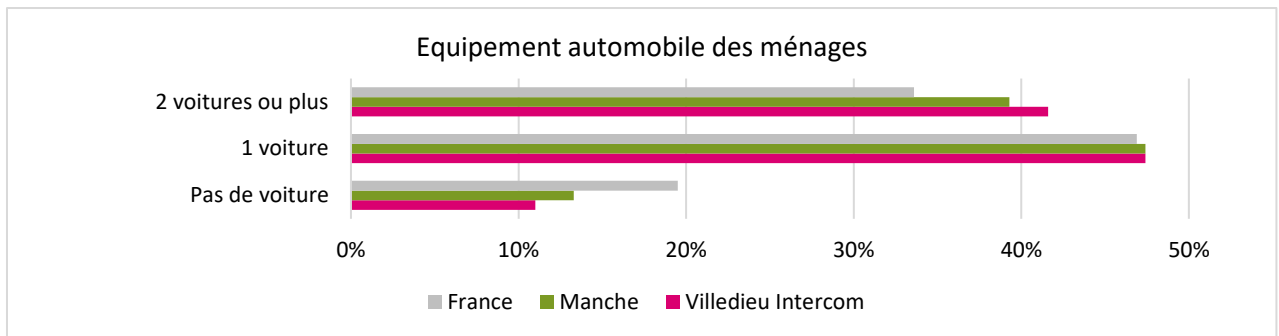
Un parc éolien se situe sur le territoire de Villedieu Intercom à Montbray et à Margueray.

La forte proportion de maisons individuelles du territoire offre un grand nombre de toitures disponibles pour le solaire thermique et photovoltaïque.

### IV. La mobilité durable

Les transports routiers représentent 29% des consommations énergétiques. En 2015, 82,9% des déplacements domicile-travail se réalisent en voiture individuelle et 89,2% des ménages possèdent au moins une voiture.





Source : INSEE, 2015)

De nombreuses alternatives à la voiture thermique existent sur le territoire et leur développement ou incitation à utilisation permettrait de diminuer la part d'énergies fossiles consommée dans un contexte de changement climatique et de risque de précarité énergétique.

Ainsi, modifier les comportements des usagers de voiture individuelle peut représenter une réduction de la consommation d'énergie. Effectuer du covoiturage sur un trajet régulier (domicile-travail) permet d'avoir un gain énergétique et un gain de temps puisque cela permet de décongestionner les routes.

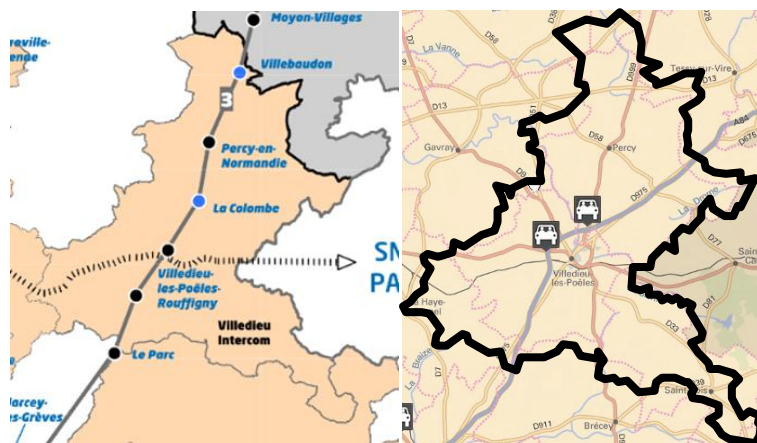
**Deux aires de covoiturage sont actuellement en place sur le territoire :**

- A La Colombe
- A Villedieu-les-Poêles

Un **schéma départemental des aires de covoiturage** a été mis en place et il consiste en l'établissement d'un maillage d'aires de covoiturage structurantes sur l'ensemble du territoire départemental, aménagées sous la maîtrise d'ouvrage du Département, dans le but d'affirmer sa volonté de développer cette pratique écocitoyenne de mobilité, complémentaire à l'utilisation des transports collectifs.

Il y a une ligne de bus régulière et quotidienne : L3 Avranches – Saint-Lô.

De plus, l'utilisation de la voiture électrique est possible puisqu'il existe à ce jour 131 bornes de recharge électrique dans le département. **5 sont sur le territoire** : deux à Villedieu-les-Poêles, une à Percy-en-Normandie, une à La Colombe et une à Fleury.



Les alternatives à l'autosolisme (source : Conseil Départemental)

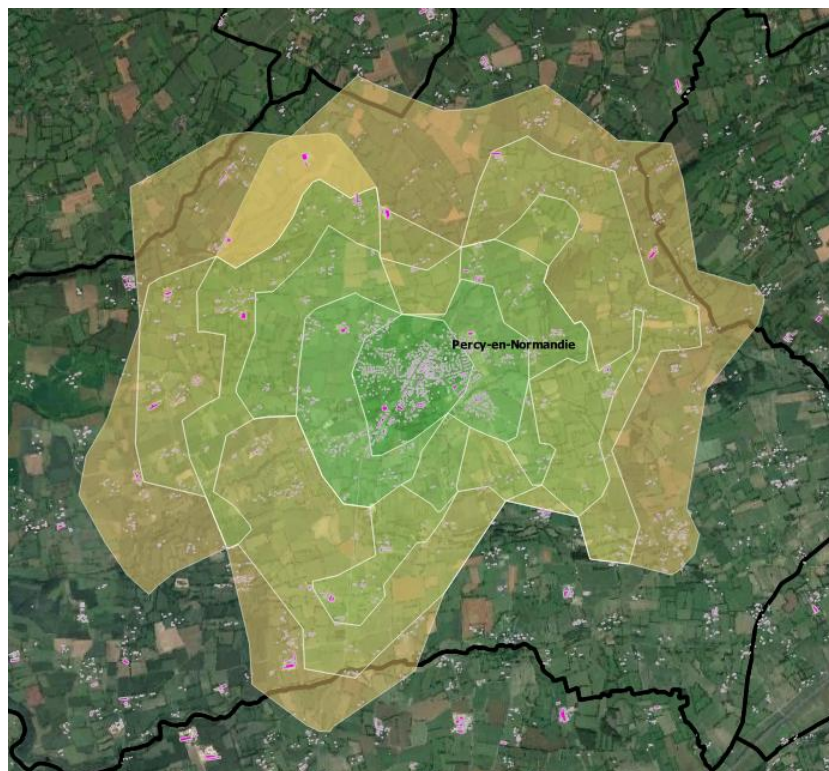


La mobilité est à penser dans les réflexions stratégiques du développement urbain des communes du territoire. Beaucoup de parcelles situées à moins de 10 minutes à pied du centre-bourg de Saint-Pois ne sont pas urbanisées alors qu'il est observé de nombreux hameaux entraînant un mitage du territoire de la commune. De même, sur la commune de Percy-en-Normandie, les isochrones ont été tracées pour un trajet en vélo de 12 minutes au départ de la mairie. Le même constat est fait, de nombreuses parcelles de la commune accessibles en moins de 10 minutes à vélo ne sont pas urbanisées alors qu'il y a de nombreux hameaux implantés tout autour et relativement loin du centre bourg.

Les mêmes constats et enjeux sont retrouvés sur l'ensemble des communes des territoires.



*Isochrones : 10 minutes à pied du centre-ville de Saint-Pois (source : openrouteservices)*



*Isochrones : 12 minutes à vélo du centre-ville de la commune déléguée de Percy (source : openrouteservices)*



# Synthèse

ATOUTS/OPPORTUNITES	FAIBLESSES/MENACES	CHIFFRES-CLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une très bonne qualité de l'eau potable</li> <li>• Une masse d'eau souterraine en bon état chimique et quantitatif</li> <li>• Une ressource et un approvisionnement en eau suffisant pour le territoire</li> <li>• Des captages d'eau potables protégés</li> <li>• Carrières exploitées sur le territoire : richesse en matériaux locaux</li> <li>• Un tonnage d'ordures ménagères collectées qui diminue</li> <li>• Des alternatives à l'autosolisme existantes</li> <li>• Un bocage existant pour la filière bois-énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu de ressources bois forestières sur le territoire</li> <li>• La Sienne et la Gièze présentant un état écologique moyen</li> <li>• Ressource en eau soumise au risque de pollutions par les nitrates d'origine agricole</li> <li>• Le secteur du bâtiment fortement consommateur d'énergie</li> <li>• Forte dépendance à la voiture individuelles</li> </ul>	<p><b>13 captages d'eau potable</b></p> <p><b>15 stations de traitement des eaux usées</b></p>
<b>SCENARIO FIL DE L'EAU</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des pollutions en nitrates de la ressource en eau réduites par la mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable et l'adaptation des pratiques agricoles</li> <li>• Une augmentation de l'apport de déchets en déchèteries</li> <li>• Pollutions diffuses dues à un fonctionnement en surcapacité du parc épuratoire</li> <li>• Augmentation de la dépendance aux énergies fossiles et la précarité énergétique</li> <li>• Maintien d'un tonnage suffisant d'extraction de matériaux pour les besoins de développement de l'ancienne région de Basse-Normandie</li> </ul>		<p><b>2 carrières en activité</b></p> <p><b>13% d'ENR dans la consommation finale d'énergie du territoire</b></p>
<b>LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réflexion sur le mitage des espaces agricoles et naturels</li> <li>• Prise en compte de la perméabilité des sols dans le tissu urbain et le développement de la gestion naturelle des eaux</li> <li>• Réflexion sur la mobilité durable sur le territoire</li> <li>• Lutte contre la précarité énergétique en diminuant la dépendance aux énergies fossiles</li> <li>• Poursuite du développement des énergies renouvelables sur le territoire pour atteindre les 32% dans la consommation finale en 2030 (objectif national)</li> <li>• Poursuite de la valorisation des déchets sur le territoire</li> <li>• Poursuivre les démarches de mise en conformité du parc épuratoire</li> <li>• Limitation des besoins en matériaux dans les aménagements urbains et économiques du territoire</li> <li>• Poursuite de la protection de la ressource eau et des captages d'eau potable</li> </ul>		<p><b>82,9% des déplacements domicile-travail en voiture individuelle</b></p>



**PLUI**  
VILLE DIEU  
INTERCOM

**5**

# LES DOCUMENTS CADRES



## I. Les documents avec lesquels le PLUi doit être compatible

### 1. Le SCOT du PETR Sud Manche – Baie du Mont Saint-Michel

*Date/état d'avancement : approuvé le 13 juin 2013 – en cours de révision, prescrite le 13 octobre 2015*

Une partie de la communauté de communes de Villedieu Intercom est couverte par le schéma de cohérence territoriale du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel. Les communes couvertes par le SCOT sont les communes de la Bloutière, Boisyvon, Bourguenolles, Champrepus, La Chapelle-Cécelin, Chérencé-le-Héron, Coulouvray-Boisbenâtre, Fleury, La Lande d'Airou, Sainte-Cécile, Saint-Martin-le-Bouillant, Saint-Maur-des-Bois, Saint Pois, Le Tanu, La Trinité, Villedieu-les-Poêles-Rouffigny

### 2. Le SDAGE Seine-Normandie

*Date/état d'avancement : approuvé le 20/12/2015*

Les grandes orientations environnementales sont les suivants :

- Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques
- Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques
- Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants
- Protéger et restaurer la mer et le littoral
- Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides
- Gérer la rareté de la ressource en eau
- Limiter et prévenir le risque d'inondation

La gestion équilibrée de la ressource en eau doit tenir compte de l'adaptation au changement climatique et satisfaire aux exigences de la santé. La stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie a été adoptée le 8 décembre 2016. Elle repose sur cinq objectifs :

- Réduire la dépendance à l'eau et assurer un développement humain moins consommateur d'eau (dans la perspective de diminution du débit des rivières et du niveau des nappes)
- Préserver la qualité de l'eau (dans la perspective d'une diminution des débits et une augmentation des températures)
- Protéger la biodiversité et les services écosystémiques (dans la perspective d'une hausse de la température, d'une variabilité plus forte du climat et les risques pesant sur le territoire)
- Prévenir les risques d'inondations et de coulées de boues : réduire la vulnérabilité des territoires en favorisant l'infiltration à la source
- Anticiper les conséquences de l'élévation du niveau de la mer : restaurer la mobilité naturelle du trait de côte et des estuaires en limitant les ouvrages artificialisant les côtes

### 3. Le PGRI Seine-Normandie

*Date/état d'avancement : approuvé le 7 décembre 2015*



Le Plan de Gestion des Risques Inondations 2016-2021 du bassin Seine-Normandie. Il fixe pour six ans les 4 grands objectifs à atteindre sur le bassin Seine-Normandie pour réduire les conséquences des inondations sur la vie et la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'économie.

Les 63 dispositions associées sont autant d'actions pour l'Etat et les autres acteurs du territoire : élus, associations, syndicats de bassin versant, établissements publics, socio-professionnels, aménageurs, assureurs...

Les 4 grands objectifs pour le bassin déclinés en 63 dispositions sont :

- Réduire la vulnérabilité des territoires
- Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés
- Mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque

#### **4. Le SAGE Sienne, Soulles et côtiers ouest du Cotentin**

*Date/état d'avancement : en cours d'approbation*

Localisé sur la côte ouest du Cotentin, le SAGE couvre une importante façade littorale d'environ 90 km de long. Il couvre la Côte des Havres avec une succession de 8 havres. Le territoire présente un réseau hydrographique très développé et est drainé par de nombreux fleuves côtiers. La Siennes, la Soulles, l'Airou et l'Ay font partie des principaux cours d'eau du territoire.

Le SAGE a identifié 4 enjeux :

- Qualité des eaux avec une zone à enjeux forts qui est celle de la production conchylicole
- Gestion quantitative (besoins et ressources)
- Exposition aux risques naturels qui est une forte problématique sur le territoire (inondations, submersions marines, érosion du littoral)
- Qualité des milieux (hydromorphologie des cours d'eau et continuités écologiques, zones humides)

#### **5. Le SAGE Sée et côtiers granvillais**

*Date/état d'avancement : en cours d'élaboration*

Dix cours d'eau différents arrivent à la mer sur les bassins de la Sée et des côtiers granvillais. Le plus important est la Sée mais aussi d'autres rivières telles que le Bosq, le Thar ou la Saigue qui ont un impact non négligeable sur la qualité des eaux littorales dans un secteur particulièrement touristique.

Il fait partie de l'inter-SAGE de la Baie du Mont Saint-Michel.

#### **6. Le SAGE de la Vire**

*Date/état d'avancement : approuvé le 6 mai 2019*

Le périmètre comprend l'ensemble du bassin versant de la Vire, depuis ses deux sources situées dans le bocage normand au pied de la colline de Saint-Sauveur-de-Chaulieu jusqu'à son exutoire en baie des Veys.



Le SAGE a identifié plusieurs enjeux pour le territoire :

- Liés aux littoraux
- Liés à la qualité des masses d'eau souterraines
- Liés à la qualité des masses d'eau de surface
- Liés aux inondations, liés aux étiages, liés aux milieux aquatiques
- Liés aux usages
- Liés à la connaissance
- Liés à la gouvernance

## 7. Le SRADDET Normandie

*Date/état d'avancement : en cours d'élaboration*

Le projet de SRADDET normand, a été arrêté par le Conseil régional de Normandie le 17 décembre 2018.

Le SRADDET fixe des objectifs de moyen et long terme en matière :

- D'équilibre et d'égalité des territoires
- D'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional
- De désenclavement des territoires ruraux
- D'habitat
- De gestion économe de l'espace
- D'intermodalité et de développement des transports
- De maîtrise et de valorisation de l'énergie
- De lutte contre le changement climatique
- De pollution de l'air
- De protection et de restauration de la biodiversité
- De prévention et de gestion des déchets

C'est un document prescriptif en matière d'aménagement et d'urbanisme.

## II. Les documents que le PLUi doit prendre en compte

### 1. Le SRCE Normandie

*Date/état d'avancement : adopté par arrêté préfectoral le 29 juillet 2014*

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique présente les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques, également appelées trame verte et bleue.

Les grands enjeux su SRCE de Basse-Normandie sont les suivants :

- Connaissance de la localisation des espaces naturels ;
- Prise en compte de la présence d'espèces et d'habitats naturels patrimoniaux par les projets d'aménagements ;
- Maintien de la fonctionnalité de la matrice verte, ainsi que de la restauration de la fonctionnalité de ces continuités écologiques ;



- Restauration de la fonctionnalité écologique des zones humides et des cours d'eau ;
- Et sensibilisation et mobilisation des acteurs du territoire.

Toute réflexion sur la Trame Verte et Bleue au niveau local doit faire l'objet d'un important travail de concertation avec l'ensemble des acteurs intervenant sur le territoire. Cette concertation conditionne la bonne acceptabilité du projet et sa mise en œuvre effective.

## 2. Le SRCAE Normandie

*Date/état d'avancement : approuvé le 26 décembre 2013*

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie est un document stratégique et prospectif, dont la finalité est de définir les objectifs et orientations aux horizons 2020 et 2050 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de lutte contre la pollution atmosphérique, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation aux changements climatiques.

Quarante orientations ont été définies afin d'atteindre les objectifs de réduction des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre, des émissions de polluants, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation du territoire aux changements climatiques.



*Les orientations thématiques (source : SRCAE Basse-Normandie)*

### **Bâtiment :**

- Mettre en place un cadre de gouvernance régional afin de définir et suivre des programmes de rénovation cohérents et efficaces qui tiennent compte de l'architecture des bâtiments, et de leurs caractéristiques thermiques réelles et de leur usage
- Former et qualifier les acteurs du bâtiment aux nouvelles pratiques et techniques de rénovation et de construction durable et d'intégration des ENR dans le bâti
- Structurer et soutenir des filières locales d'éco matériaux de construction
- Mobiliser et déployer les outils et financements nécessaires afin de permettre une réhabilitation massive du parc de logements ancien et soutenir le développement du bâti neuf très basse consommation

**Transport :**

- Développer une offre alternative à l'autosolisme
- Développer une offre alternative au transport routier de marchandises
- Mettre en place un système cohérent de transports durables
- Réorienter les financements afin de développer des modes de transports alternatifs aux véhicules particuliers
- Sensibiliser et éduquer la population à la mobilité durable

**Urbanisme :**

- Développer une stratégie de planification favorisant une utilisation rationnelle de l'espace
- Limiter l'étalement urbain et les déplacements tout en améliorant le cadre de vie
- Respecter l'identité du tissu existant en proposant une diversification des formes urbaines denses
- Penser développement durable pour tout projet d'aménagement urbain

**Industrie :**

- Optimiser les flux de produits, d'énergie et de déchets pour les entreprises agro-alimentaires
- Maitriser les consommations d'énergie pour réduire la pollution atmosphérique
- Renforcer la sensibilisation des industriels sur le poids des dépenses énergétiques
- Mobiliser et développer une ingénierie financière permettant l'investissement dans des meilleures pratiques de performance énergétique
- Développer une production faiblement émettrice de carbone dans les procédés et le transport de marchandises

**Agriculture :**

- Améliorer le bilan des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de l'élevage
- Sensibiliser les acteurs de la filière agricole
- Structurer des filières courtes et locales efficaces
- Garantir la séquestration du carbone
- Maitriser la consommation d'énergie
- Rationnaliser l'utilisation des intrants afin de réduire les émissions de polluants atmosphériques et de GES

**Production d'énergie :**

- Consolider et développer la filière bois-énergie
- Soutenir la création de filières de valorisation de la matière organique et effluents de l'agriculture et industrie agro-alimentaire
- Soutenir le développement de l'éolien
- Accompagner le développement des énergies marines renouvelables
- Soutenir l'investissement dans les énergies renouvelables
- Développer et diffuser la connaissance des potentiels de développement locaux des ENR

**Qualité de l'air :**

- Améliorer et diffuser la connaissance de la thématique de la qualité de l'air : impact de l'utilisation des phytosanitaires, radioactivité dans l'air
- Réduire les pratiques de brûlage

**Adaptation au changement climatique :**

- Réduire la vulnérabilité du littoral bas-normand en réduisant notamment l'exposition des zones habitées
- Préparer les activités économiques bas-normandes aux conditions climatiques à venir
- Sensibiliser la population, les organismes et les populations

**Précarité énergétique :**

- Lutter contre la précarité énergétique en déployant un programme massif de réhabilitation du bâtiment, en réduisant les coûts liés aux déplacements et en développant le recours aux ENR

### III. Les documents de référence et de connaissance

#### 1. *L'Atlas des Paysages de Basse-Normandie*

Les atlas des paysages sont des documents de connaissance partagée du paysage qui permettent de traduire sur le territoire en termes de paysage défini par la convention européenne du paysage. Ils recomposent les informations sur les formes du territoire en identifiant les composantes du paysage, les perceptions et les représentations sociales ainsi que les dynamiques pour constituer un état des lieux des paysages approprié par tous les acteurs du paysage.

Les objectifs du document concernant le PLU sont :

- De disposer d'un outil de connaissance,
- De prendre en compte les enjeux paysagers du territoire d'études en lien avec les territoires voisins,
- D'intégration des enjeux paysagers dans les documents d'urbanisme.

#### 2. *L'Atlas des Zones Inondables*

Les Atlas des Zones Inondables (AZI) réalisés par la DREAL, bien que dépourvus de portée réglementaire, permettent de cartographier les champs d'expansions des crues de rivières sujettes aux débordements. L'atlas des zones inondables doit par ailleurs guider les collectivités territoriales dans leurs réflexions sur le développement et l'aménagement du territoire, en favorisant l'intégration du risque d'inondations dans les documents d'urbanisme.

#### 3. *Le DDRM Manche*

*Date/état d'avancement : 13/01/2014*

Le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs est un document où le préfet consigne toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs au niveau de son département, ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. En précisant les notions d'aléas et de risques majeurs, le DDRM recense toutes les communes à risque du département, dans lesquelles une information préventive des populations doit être réalisée.

#### 4. *Le schéma départemental des carrières de la Manche*

*Date/état d'avancement : approuvé le 11 mai 2015*



Le schéma a pour vocation de définir les conditions générales d'implantation des carrières dans le département. Il doit prendre en compte :

- L'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux du département et des départements voisins
- La protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles
- La nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières
- Il fixe également les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites à l'issue de la phase d'exploitation.

### **5. Le schéma régional de gestion sylvicole de Basse-Normandie**

Les schémas régionaux de gestion sylvicole constituent des orientations de gestion pour la forêt privée, tenant compte des orientations régionales forestières.

C'est un ensemble de recommandations, par grand type de peuplements, pour conduire à une gestion durable des forêts. Plus que des consignes sylvicoles précises, il s'agit d'orientations de gestion simples à appréhender par des propriétaires peu touchés par les actions de développement forestier du CRPF.

### **6. Le PRAD de Basse-Normandie**

*Date/état d'avancement : approuvé le 11 décembre 2015*

Le Plan Régional de l'Agriculture Durable fixe les grandes orientations de la politique agricole, agroalimentaire et agro-industrielles de l'Etat dans la région, en prenant en compte les spécificités des territoires ainsi que l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, facteurs essentiels de la durabilité de l'agriculture.

Un pilier environnemental est identifié dans le PRAD Basse-Normandie avec les enjeux suivants :

- Favoriser une gestion équilibrée et durable des territoires par l'agriculture
- Promouvoir les pratiques agricoles exemplaires, favoriser l'innovation et s'adapter aux changements environnementaux

### **7. Le PGDMA Basse-Normandie**

*Date/état d'avancement : approuvé le 23 mars 2009*

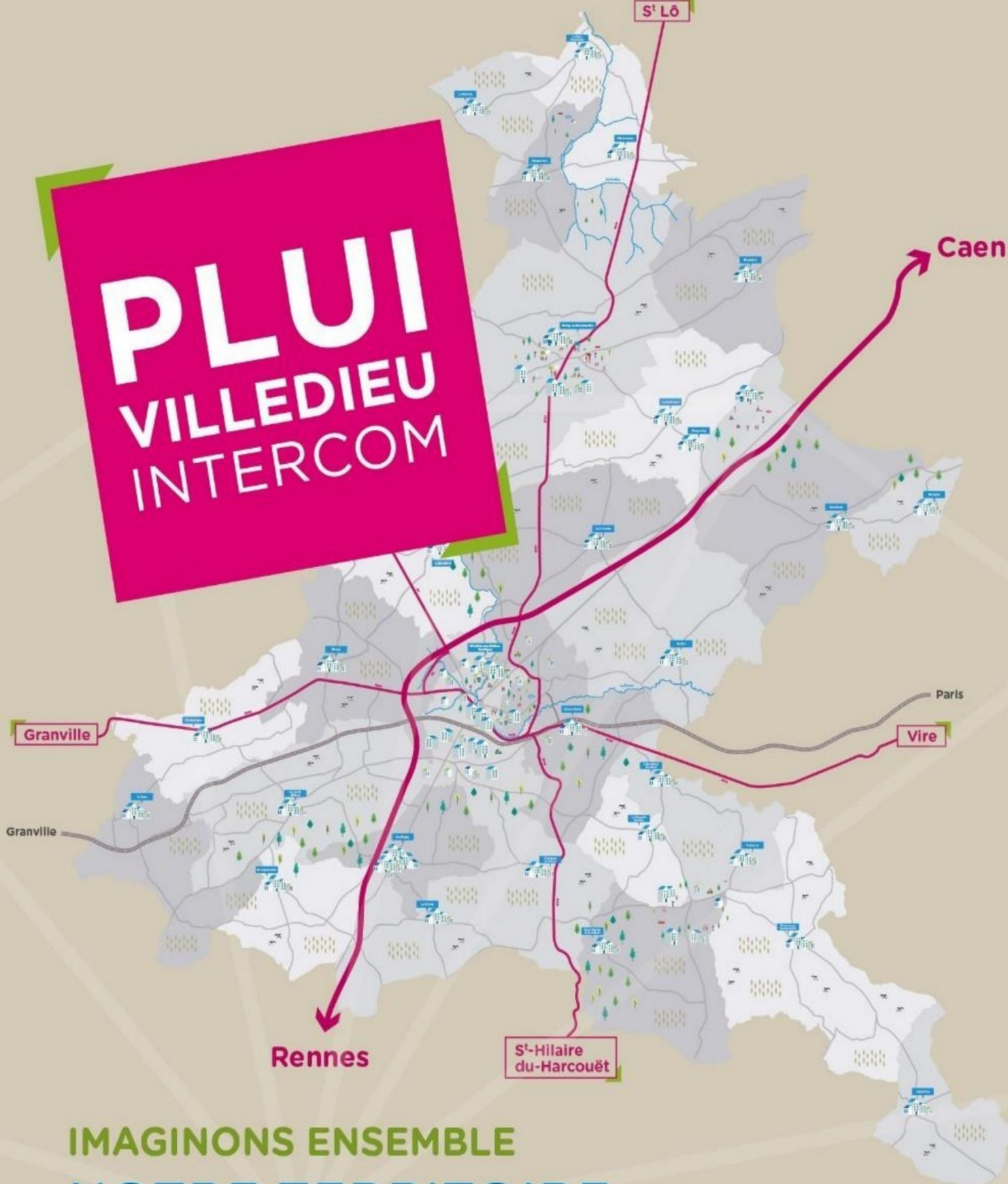
Le Plan a fixé des objectifs et des orientations qui doivent être mis en œuvre par les collectivités locales et leurs gouvernements intercommunaux associés, avec un accompagnement financier du Conseil général de la Manche, du Conseil régional de Basse-Normandie, de l'ADEME, de l'Agence de l'eau, des Eco-organismes agréés, de l'Etat et de l'Europe.

Les objectifs et orientations proposés concernent les 4 postes de la gestion des déchets à savoir :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles
- La collective sélective et le tri des déchets
- L'exploitation d'une déchetterie intercommunale
- Le traitement des déchets ultimes
- La réduction à la source de la production des déchets

# PLUI

## VILLEDIEU INTERCOM



IMAGINONS ENSEMBLE  
NOTRE TERRITOIRE  
DE DEMAIN



VILLEDIEU  
INTERCOM